COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR DE GATINEAU

Faculté de droit

Fondements du droit québécois et canadien

DRO 101

Module 1

42 leçons guidées pour apprendre à distance

Angelo Nibizi
Édition enrichie 2026

Notions fondamentales • Sources • Institutions • Méthode juridique

Schémas commentés • Cas fictifs • Devoirs • Corrigés • Portfolio

La Foi et la Raison

Le module développe le chapitre initial sur la définition du droit.
Son champ est introductif et ne couvre pas un cursus complet.

Portée du module et compétences visées

Ce module introduit les fondements du droit québécois et canadien. Il apprend à reconnaître une question juridique, rechercher une source, lire ses conditions et construire une réponse justifiée. Les 42 leçons prolongent le chapitre initial sur la définition du droit en un parcours guidé de formation à distance. Elles préparent les apprentissages spécialisés sans prétendre remplacer un programme complet de droit.

Le droit intervient dans les relations ordinaires avant tout procès. Acheter un appareil, conclure un contrat, contester une décision ou conserver une preuve demandent de distinguer ce qui est affirmé, ce que les sources prévoient et ce que les faits permettent d'établir. La compétence centrale du module consiste à rendre cette distinction visible dans un raisonnement contrôlable.

L'ouvrage s'adresse à des débutants capables de lire un texte argumentatif en français. Aucun cours antérieur de droit n'est supposé. Les termes techniques sont expliqués au fil des leçons et repris dans le glossaire. La progression va de la reconnaissance des notions vers la recherche, puis vers la rédaction et la défense d'une analyse.

Les cas, documents et règlements expressément présentés comme fictifs sont des supports d'exercice. Ils ne constituent jamais des lois ou des décisions à citer comme autorités. Les références R identifient les sources juridiques et institutionnelles. Les schémas sont des créations pédagogiques originales dont la portée et les limites sont expliquées dans chaque lecture guidée.

La devise « La Foi et la Raison » accompagne une réflexion sur la dignité, la responsabilité et le bien commun. L'analyse du droit positif repose sur les sources reconnues dans l'ordre juridique étudié. Une conviction peut inspirer une critique ; elle ne dispense pas d'établir le droit applicable.

Le manuel distingue la qualité d'un support, les modalités d'enseignement, la reconnaissance d'un programme et l'accès aux professions. L'objectif de 99 % à distance décrit une orientation pédagogique. Son application à un programme, aux évaluations et aux activités professionnelles dépend des autorisations et exigences pertinentes. Aucun crédit, diplôme reconnu ou droit d'exercice n'est conféré par ce livre. [R19 ; R20]

Méthode de travail pour chaque leçon

Chaque leçon comporte quatre séquences. La première présente l’objectif, les explications de fond et un approfondissement. La deuxième donne un schéma et sa lecture guidée. La troisième expose un cas ou un document pédagogique et demande un livrable. La quatrième fournit la correction expliquée, un barème et une variante de transfert.

Commencez par écrire en une phrase ce que vous pensez déjà du sujet. Lisez ensuite les explications en recherchant les relations entre les notions. Fermez le livre et reformulez deux idées sans recopier. Si un terme vous bloque, consultez le glossaire puis revenez au paragraphe complet : apprendre une définition isolée ne suffit pas à comprendre son usage.

Observez le schéma avant de lire son commentaire. Identifiez ses étapes, ses alternatives et ce qu’il laisse hors champ. Une flèche représente le lien décrit dans la légende ; elle n’indique pas nécessairement une causalité ou une supériorité juridique. Reformulez la planche en texte pour vérifier que vous pouvez l’expliquer sans couleur ni dessin.

Réalisez le livrable avant d’ouvrir la correction. Conservez une première version datée. La correction présente un raisonnement possible ; des formulations différentes sont recevables lorsqu’elles respectent les sources, les conditions et les faits. Le barème sert à identifier les points manquants, pas à récompenser la copie de mots attendus.

Après comparaison, écrivez une reprise de cinq à dix lignes. Indiquez l’erreur, sa cause et la nouvelle méthode employée. Traitez ensuite la variante : si votre réponse ne change jamais quand un fait décisif change, vérifiez la qualification. Cette reprise peut être plus formatrice qu’une nouvelle lecture intégrale.

Charge indicative par leçon : 25 minutes de lecture, 15 minutes d’étude du schéma, 30 minutes de production, 15 minutes de correction et 15 minutes de transfert ou de recherche. Soit environ 100 minutes, à ajuster selon les besoins. Les recherches connectées et le travail intégrateur disposent de plages supplémentaires dans le calendrier. Ces durées sont des repères pédagogiques, non des heures ou crédits homologués.

Étudier avec une connexion limitée

Les explications, schémas, cas, consignes et corrections nécessaires à l’entraînement sont intégrés au livre. Les liens permettent de consulter les sources officielles et d’actualiser les recherches. Le recueil de fiches documentaires fournit une base de travail hors ligne, mais ne doit pas être présenté comme une reproduction officielle ou une garantie d’actualité des lois.

Au début d’une période connectée, téléchargez le manuel et les documents autorisés nécessaires à la séquence. Créez un dossier par semaine et vérifiez que les fichiers s’ouvrent sans connexion. Conservez les originaux et les annotations dans des fichiers distincts. Une connexion brève peut servir à transmettre un document léger et à relever un retour, sans imposer une visioconférence permanente.

Le mode de base repose sur l’écrit. Les explications orales peuvent utiliser un enregistrement audio court accompagné des références. Lorsqu’un échange synchrone est prévu, une solution de remplacement doit être définie par l’équipe pédagogique avant l’activité. Une alternative peut associer une première réponse, deux questions contradictoires et une réponse finale, chacune datée.

Une panne ne doit pas conduire à fabriquer une consultation de source. Marquez « texte à vérifier » et poursuivez les tâches qui ne dépendent pas de cette consultation : qualification, liste des faits et analyse des données fournies. Lors du retour en ligne, complétez la fiche en distinguant la date de consultation, la version et la date des faits.

Privilégiez un document structuré, des titres explicites et des paragraphes courts. Les schémas sont accompagnés d’une description textuelle. L’information essentielle ne dépend pas de la couleur. Une transcription d’une production orale et un format éditable peuvent soutenir l’accessibilité. Les aménagements formels relèvent du cadre de l’établissement et doivent maintenir la compétence évaluée.

Pour demander de l’aide, indiquez le numéro de leçon, la question, votre essai de réponse et le point exact de blocage. « Je ne comprends rien » fournit peu d’éléments au tuteur ; « je confonds la preuve du coût et celle de la causalité dans le cours 37 » permet un retour ciblé. N’envoyez aucun renseignement personnel réel inutile au travail pédagogique.

Organisation du tutorat et des échanges

Le dispositif proposé combine autonomie et retours réguliers. Les 42 exercices peuvent être réalisés individuellement ; l’enseignant peut sélectionner une production par semaine pour un retour approfondi. Cette sélection doit être annoncée afin que le temps de correction corresponde à des apprentissages identifiables. Les autres activités gardent leur fonction formative avec les corrigés expliqués.

Au début de chaque semaine, l’étudiant inscrit les objectifs, ses plages de travail et la date prévue de remise. En fin de semaine, il dépose un court bilan comprenant une notion maîtrisée, une erreur corrigée et une question non résolue. Cette trace sert au suivi ; elle ne prouve pas à elle seule la durée effective de travail.

Le retour de l’enseignant devrait identifier une réussite, une difficulté prioritaire et une action de reprise. Un commentaire comme « approfondir » reste insuffisant si l’étudiant ne sait pas quelle relation manque. Un retour plus utile précise : « Vous citez l’article, mais vous ne reliez pas le témoignage à la condition de causalité ; reprenez cette application en répondant à l’objection sur l’état antérieur. »

Les échanges entre pairs portent sur les arguments. Le lecteur indique la proposition qu’il comprend, la source qu’il peut vérifier et l’objection encore sans réponse. Il ne remplace pas le correcteur et n’impose pas sa préférence morale comme solution juridique. L’auteur conserve la responsabilité de la version remise.

Un point de contact et une procédure de relance doivent être communiqués par l’équipe pédagogique. Un délai de réponse annoncé localement est préférable à une promesse non organisée. Pour un étudiant momentanément hors ligne, les questions peuvent être regroupées et les réponses transmises en un fichier léger.

Les activités de simulation restent internes à la formation. Elles n’autorisent ni représentation réelle, ni consultation offerte au public, ni dépôt d’actes. Les échanges utilisent des dossiers fictifs. Les éventuelles activités pratiques externes d’un programme doivent faire l’objet de leur propre encadrement et de la vérification des autorisations nécessaires.

Évaluations et preuves de maîtrise

Le dispositif suivant est une proposition pédagogique que l’équipe responsable doit adopter ou adapter. Il ne constitue pas un règlement institutionnel déjà approuvé. Les leçons et les corrigés publiés servent principalement à l’entraînement. Pour une épreuve certificative, l’enseignant doit préparer une variante non accompagnée de son corrigé dans le sujet remis et annoncer les ressources autorisées.

La proposition répartit la note de module entre un dossier de travaux courts sélectionnés, 25 %, deux contrôles de lecture et de sources, 20 %, une note de cas intégrateur, 35 %, une défense orale ou équivalent accessible, 10 %, et une reprise réflexive documentée, 10 %. Le total est de 100 %. La pondération du dossier ne signifie pas que les 42 exercices doivent tous être corrigés individuellement par le professeur.

Les critères communs portent sur l’exactitude des notions, le choix des sources, l’application aux faits, le traitement d’une objection et la clarté. Chaque devoir possède un barème propre. Une note globale ne doit pas masquer une confusion persistante entre contrat et responsabilité extracontractuelle ou une citation inventée. Ces difficultés demandent une reprise ciblée, selon la politique applicable.

Un diagnostic initial permet de repérer les connaissances sans exiger une maîtrise préalable. Après les cours 12 et 24, deux contrôles brefs vérifient respectivement les catégories et l’analyse des sources et de la preuve. Après le cours 36, l’étudiant remet le plan de sa note finale. Les cours 40 à 42 préparent l’assemblage, l’échange contradictoire et le portfolio.

La traçabilité contribue à l’authenticité : brouillons datés, fiche de recherche, questions ciblées et modification d’un fait lors de l’échange. Elle ne justifie pas une collecte disproportionnée de données personnelles. Les modalités d’identification, de surveillance éventuelle et de conservation doivent relever d’un cadre explicite de l’établissement.

L’usage d’outils numériques ou d’intelligence artificielle dépend des consignes de l’épreuve. Une règle pédagogique possible consiste à autoriser l’aide à l’organisation en exigeant sa déclaration et la vérification humaine de chaque source. Aucune référence générée ne doit être citée sans contrôle. L’étudiant doit pouvoir expliquer et défendre la production qu’il remet.

Diagnostic avant le parcours

Sans consulter les corrigés, répondez en quelques lignes aux quatre questions. Vous pouvez écrire une hypothèse et une incertitude si les notions sont nouvelles. Ce diagnostic ne suppose pas une maîtrise préalable et ne reçoit pas de note. Conservez la première version pour la comparer avec votre réponse après les leçons. Les réponses Q1 à Q4 figurent dans les corrigés de la banque complémentaire.

Question de réflexion Q1 – Une règle paraît injuste à un étudiant. Quelles démarches distinctes peut-il entreprendre pour l’analyser juridiquement et la critiquer ? Écrivez cinq lignes avant de consulter les corrigés de la banque complémentaire.

Question de réflexion Q2 – Une ville achète du mobilier puis refuse de payer une livraison conforme. Pourquoi la présence de la ville ne suffit-elle pas à classer toute la question en droit administratif ?

Question de réflexion Q3 – Une facture de réparation de 600 $ prouve-t-elle, à elle seule, que le défendeur a causé le dommage ? Distinguez l’objet de la pièce et les autres faits à établir.

Question de réflexion Q4 – Une réclamation est juridiquement plausible, mais les démarches envisagées coûtent plusieurs fois le montant réclamé. Pourquoi le juriste doit-il discuter d’autres voies sans simplement conseiller d’abandonner ?

Identifier votre point de départ

Pour chaque réponse, indiquez si vous utilisez une règle connue, une intuition ou une information à vérifier. Après les cours 12 et 24, relisez votre diagnostic et nommez un changement dans votre méthode. À la fin du module, choisissez une réponse pour votre portfolio et expliquez ce que la recherche et la qualification ont ajouté à votre première intuition.

Matrice des compétences

Les preuves indiquées permettent de vérifier les acquis. Une compétence doit être observée dans une production et dans une variante, pas seulement reconnue dans une définition.

Compétence	Leçons	Preuve attendue
C1 Qualifier une situation	1 à 10	Deux qualifications justifiées et une distinction pertinente
C2 Articuler les sources	11 à 20	Fiche de disposition avec version et champ
C3 Lire responsabilité et preuve	21 à 23	Grille condition fait pièce et objection
C4 Lire une décision et son autorité	24 à 26 et 34	Fiche d’arrêt et limite de transposition
C5 Orienter un dossier	27 à 31	Choix de recherches et stratégie proportionnée
C6 Rechercher de façon traçable	32 à 35	Journal et références vérifiables
C7 Rédiger et défendre	36 à 42	Note FQRAC défense et reprise

Critère transversal : distinguer systématiquement fait, allégation, hypothèse et conclusion. Pour chaque compétence, le portfolio conserve au moins une trace datée ou renvoie à une production qui en apporte la preuve. Les critères détaillés figurent dans les grilles de correction.

Calendrier de travail des semaines 1 à 7

Parcours indicatif de 14 semaines, trois leçons par semaine. Base : environ cinq heures pour les leçons, auxquelles s’ajoutent une à deux heures de recherche, de tutorat ou de projet selon la semaine. Le rythme peut être adapté sans supprimer les productions et les reprises.

Semaine	Leçons	Trace principale
1	01 à 03	Diagnostic et carnet
2	04 à 06	Qualification commentée
3	07 à 09	Comparaison des traditions
4	10 à 12	Contrôle des catégories
5	13 à 15	Carte constitutionnelle
6	16 à 18	Fiche de version et interprétation
7	19 à 21	Qualification de responsabilité

Routine hebdomadaire : fixer un objectif, produire avant de lire le corrigé, comparer selon le barème, puis traiter une variante. Le retour d’un pair complète la correction sans remplacer la responsabilité de l’auteur. Les modalités effectives de remise et les échéances sont celles annoncées par l’équipe pédagogique.

Calendrier de travail des semaines 8 à 14

Parcours indicatif de 14 semaines, trois leçons par semaine. Base : environ cinq heures pour les leçons, auxquelles s’ajoutent une à deux heures de recherche, de tutorat ou de projet selon la semaine. Le rythme peut être adapté sans supprimer les productions et les reprises.

Semaine	Leçons	Trace principale
8	22 à 24	Contrôle sources et preuve
9	25 à 27	Fiche de décision
10	28 à 30	Stratégie proportionnée
11	31 à 33	Journal de recherche
12	34 à 36	Plan du cas intégrateur
13	37 à 39	Première note et reprise
14	40 à 42	Défense et portfolio

Routine hebdomadaire : fixer un objectif, produire avant de lire le corrigé, comparer selon le barème, puis traiter une variante. Le retour d’un pair complète la correction sans remplacer la responsabilité de l’auteur. Les modalités effectives de remise et les échéances sont celles annoncées par l’équipe pédagogique.

Sommaire des leçons 01 à 14

01 Comprendre les fonctions du droit 15

02 Distinguer les ordres normatifs 19

03 Reconnaître les types de règles 23

04 Lire une disposition et ses conditions 27

05 Justice et équité 31

06 Relier droits et obligations 35

07 Classer un problème sans le simplifier 39

08 Situer une question entre plusieurs territoires 43

09 Comprendre les traditions juridiques canadiennes 47

10 Bijuridisme et pluralisme 51

11 Évaluer la nature et la qualité des sources 55

12 Normes et compétences 59

13 Structure constitutionnelle 63

14 Qualifier une compétence législative 67

Chaque numéro ouvre la leçon dans Word. Utilisez le volet de navigation pour les sous-parties et les annexes. Les numéros de page correspondent à cette mise en page ; ils peuvent évoluer si le document est modifié.

Sommaire des leçons 15 à 28

15 Distinguer les deux chartes 71

16 Versions et entrée en vigueur des lois 75

17 Contrôler un pouvoir réglementaire 79

18 Texte contexte et objet 83

19 Standards de conduite 87

20 Naviguer dans le Code civil 91

21 Choisir le régime de responsabilité 95

22 Distinguer réparation et sanction punitive 99

23 Preuve civile 103

24 Lire les motifs et le dispositif 107

25 Utiliser un précédent avec discernement 111

26 Lire la doctrine et citer honnêtement 115

27 Choisir une voie juridictionnelle 119

28 Comprendre les rôles professionnels 123

Chaque numéro ouvre la leçon dans Word. Utilisez le volet de navigation pour les sous-parties et les annexes. Les numéros de page correspondent à cette mise en page ; ils peuvent évoluer si le document est modifié.

Sommaire des leçons 29 à 42

29 Accès effectif à la justice 127

30 Comparer les modes de règlement 131

31 Organiser un dossier numérique confidentiel 135

32 Rechercher dans Légis Québec 139

33 Rechercher une loi fédérale 143

34 Retrouver et documenter une décision 147

35 Recherche suffisante et incertitudes 151

36 Construire un raisonnement juridique 155

37 Trier les faits et formuler la question 159

38 Application des conditions aux faits 163

39 Rédiger une conclusion utile 167

40 Préparer une note de recherche 171

41 Défendre une analyse à distance 175

42 Démontrer les acquis du module 179

Chaque numéro ouvre la leçon dans Word. Utilisez le volet de navigation pour les sous-parties et les annexes. Les numéros de page correspondent à cette mise en page ; ils peuvent évoluer si le document est modifié.

Sommaire des outils et évaluations

Guide des grilles de correction 183
Fiche de lecture législative 184
Fiche de lecture jurisprudentielle 185
Chronologie et inventaire des preuves 186
Modèle de note juridique universitaire 187
Organiser une simulation contradictoire 188
Recueil pédagogique des règles de départ 189
Recueil pédagogique des sources publiques 190
Trois décisions pour apprendre la méthode 191
Guide pédagogique de reprise ciblée 192
Banque complémentaire de neuf exercices 193
Évaluation générale sur 100 points 195
Corrigés de la banque et de l’évaluation 197
Glossaire de travail 201
Références et lectures dirigées 202

LEÇON 01 COMPRENDRE

01 Comprendre les fonctions du droit

Objectif : Expliquer comment une règle organise une relation avant tout procès.

Une définition de travail

Dans ce module, le droit désigne un ensemble organisé de règles, de principes et d’institutions qui encadrent les rapports sociaux et dont l’autorité est reconnue dans un ordre juridique. Cette définition réunit trois dimensions. Les règles fixent des conduites et attribuent des pouvoirs. Les principes orientent l’interprétation et donnent de la cohérence. Les institutions créent, appliquent et contrôlent ces normes.

Dire que le droit est organisé signifie qu’un texte n’existe pas isolément. Une disposition municipale tient ses pouvoirs d’une loi ; une loi doit respecter la Constitution ; un tribunal interprète les textes dans un ensemble de précédents et de principes. Un contrat, pour sa part, produit des obligations entre ses parties dans les limites que le droit permet. Tous ces éléments sont juridiques, mais ils n’ont pas la même fonction ni la même autorité.

Le droit positif est le droit en vigueur dans un lieu et à un moment déterminés. Demander ce qui devrait être juste est une question normative de philosophie ou de politique juridique. Demander ce qu’une personne peut actuellement obtenir d’un tribunal exige d’établir le droit positif pertinent. Les deux démarches peuvent dialoguer, mais leurs critères ne sont pas identiques.

La définition proposée n’épuise pas les débats théoriques. Le positivisme juridique insiste notamment sur l’identification des normes selon leurs sources ; les théories du droit naturel s’interrogent sur leurs liens avec des exigences de justice ; les approches sociologiques examinent le fonctionnement réel du droit. Pour débuter, retenez qu’une règle peut être juridiquement valide tout en étant discutée sur le plan moral, et qu’un idéal moral ne devient pas automatiquement une règle de droit.

Ce que le droit fait dans la vie quotidienne

Le droit interdit certaines conduites, mais il permet aussi d’agir. Les règles du contrat rendent possibles des échanges fiables. Les règles de la personnalité juridique permettent d’attribuer des droits et des obligations à une société. Les règles de procédure offrent une manière de faire entendre une prétention. Les règles constitutionnelles organisent les pouvoirs publics et encadrent leur exercice.

Imaginez qu’un étudiant de Gatineau commande un ordinateur pour ses cours. Le droit aide à déterminer qui doit livrer, ce qui a été promis, quelle preuve conserver et quels recours envisager en cas de défaut. Il joue déjà un rôle lorsque le vendeur exécute correctement le contrat : la réussite paisible d’une relation est aussi un effet du droit.

L’effectivité est le degré auquel une règle produit ses effets dans la réalité. Une protection inscrite dans un texte peut demeurer difficile à exercer si les personnes ne la connaissent pas, si la preuve est inaccessible ou si le coût du recours est disproportionné. L’étude du droit doit donc examiner à la fois les normes et les conditions concrètes de leur utilisation.

LEÇON 01 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

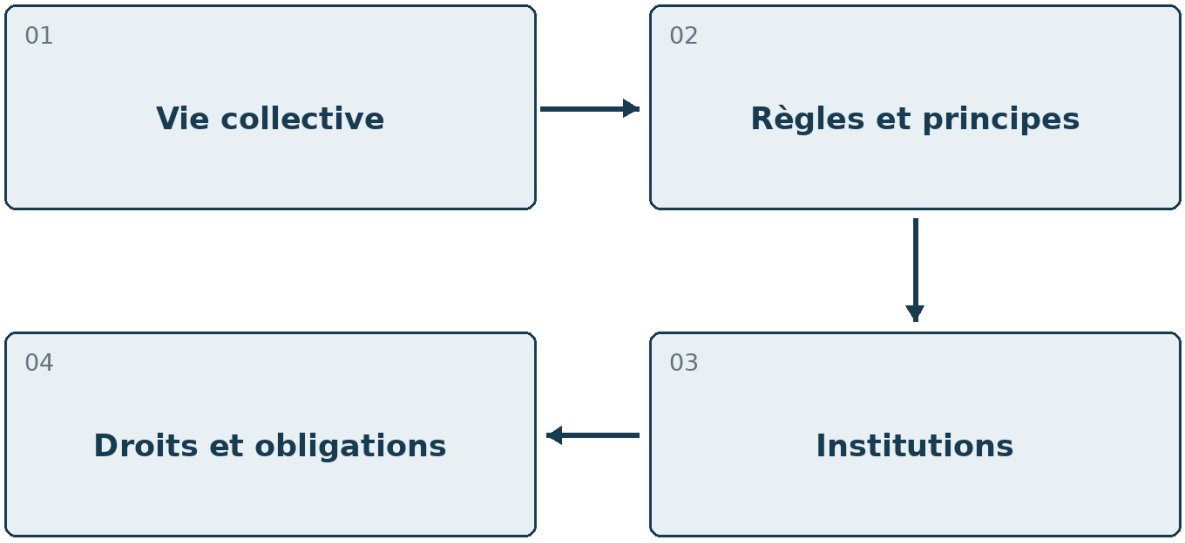


Figure 1 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Lisez le schéma en partant de la situation sociale. Le droit transforme certains intérêts en prérogatives, distribue des pouvoirs et prévoit des modalités de contestation. Les institutions ne se limitent pas aux tribunaux : un législateur peut créer une règle, une administration délivrer une autorisation et un tribunal contrôler une décision. Les flèches indiquent des relations fonctionnelles, non une chronologie obligatoire.

Reprenez ensuite le parcours à partir des droits. Un droit n’est utile que si son titulaire peut identifier son contenu et les moyens de le faire respecter. Le schéma reste une introduction : il ne représente pas chaque ordre juridique ni tous les débats sur la définition du droit.

LEÇON 01 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Approfondissement

Une règle habilitante rend possible un acte que les personnes peuvent choisir d’accomplir. Elle se distingue d’une interdiction, mais reste juridique. Pour étudier un contrat correctement exécuté, on peut demander qui avait la capacité de s’engager, ce qui a été promis et quelles obligations en résultent. Le droit n’apparaît donc pas seulement lorsque quelqu’un désobéit. Cette observation change la manière de prendre des notes : cherchez la fonction de chaque règle avant de mémoriser ses conséquences.

Situation pédagogique

Cas fictif. Sana achète à distance un ordinateur pour suivre ses cours. Le vendeur livre exactement le modèle convenu, au jour annoncé. Sana affirme : « Il n’y a pas de problème, donc le droit n’intervient pas. » Son camarade répond que seul le paiement compte. Les deux personnes possèdent une confirmation de commande, un reçu et un message de livraison. Aucune contestation n’est engagée. Le dossier ne fournit aucune information sur une infraction, un litige international ou une procédure judiciaire.

Travail à réaliser

Rédigez une note de 180 à 220 mots. Présentez deux fonctions du droit dans cette transaction réussie, distinguez une règle générale d’un droit appartenant à Sana et indiquez ce que le reçu permet de documenter. Terminez par une question qui deviendrait pertinente en cas de livraison d’un autre modèle. Vous n’avez pas à rechercher un recours spécialisé.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C01. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 01 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La transaction peut être organisée par des règles sur les engagements et leur exécution même en l’absence de litige. Le droit facilite l’échange et rend les attentes plus prévisibles. Le droit objectif correspond aux règles applicables ; une éventuelle créance de livraison appartient à une personne déterminée. Le reçu documente notamment un paiement, sous réserve de son contenu et de son authenticité. Il ne prouve pas automatiquement toutes les caractéristiques de la prestation.

Une bonne question serait de déterminer quelle prestation a été convenue et si la livraison y correspond. La réponse « le vendeur est criminel » inventerait un régime et des faits. Accordez 4 points aux fonctions expliquées, 4 à la distinction règle et prérogative, 4 à l’usage limité du reçu, 4 à la question pertinente et 4 à la clarté du raisonnement. Total 20.

Réinvestir la méthode

Transfert. Remplacez la vente par le prêt gratuit d’un manuel entre amis. Identifiez les renseignements supplémentaires nécessaires avant d’affirmer qu’il existe une obligation juridiquement exigible. Ne déduisez pas l’absence de droit de la seule gratuité. Dans votre carnet, distinguez désormais la fonction de la règle, son contenu et le document qui permet de la connaître.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 02 COMPRENDRE

02 Distinguer les ordres normatifs

Objectif : Justifier la différence entre attente morale et obligation juridique.

Droit, morale, religion et usages sociaux

Une personne peut se sentir tenue de remercier un voisin, de respecter une pratique religieuse ou de tenir une promesse amicale. Ces obligations peuvent être importantes sans être toutes juridiquement exigibles. Pour établir une obligation juridique, on doit identifier la source qui lui donne cet effet : loi, contrat valablement formé ou autre mécanisme reconnu.

La même conduite peut relever de plusieurs ordres normatifs. Mentir peut être moralement répréhensible ; une fausse déclaration peut aussi avoir des conséquences juridiques lorsque les conditions d’un régime particulier sont réunies. Le juriste ne transforme pas chaque mensonge en infraction ni chaque promesse en contrat. Il qualifie la situation avec précision.

Les usages sociaux peuvent être pris en considération par le droit sans devenir automatiquement des lois. L’article 1457 C.c.Q. tient compte des circonstances, des usages et de la loi pour apprécier la conduite. L’article 1434 C.c.Q. prévoit que les obligations contractuelles ne se limitent pas aux mots explicitement convenus et peuvent notamment découler des usages ou de l’équité selon la nature du contrat. Ce sont les règles juridiques de réception qui expliquent alors la pertinence de l’usage. [R1]

Approfondissement

Le vocabulaire peut masquer la différence entre les normes. Le mot « interdit » figure aussi bien sur une affiche privée que dans un règlement. Le mot « promesse » peut désigner une intention amicale ou un engagement ayant des effets juridiques. L’analyse demande des faits sur les personnes, le contexte, le contenu et la source. Pour apprendre à distance, entourez dans vos notes les verbes qui expriment une obligation et écrivez en marge la justification de leur force juridique.

LEÇON 02 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

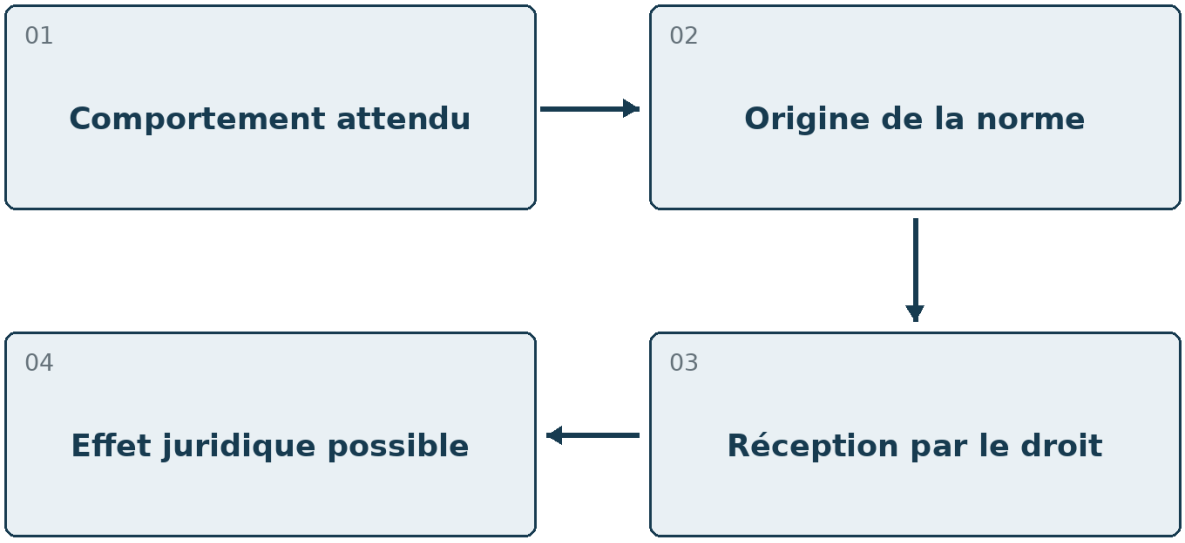


Figure 2 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Commencez par identifier qui formule l’attente. Une famille, une communauté religieuse, une entreprise et le législateur peuvent demander un même comportement pour des raisons différentes. La deuxième étape consiste à rechercher une source reconnue par le droit. La troisième vérifie si un usage ou une règle privée est reçu par cette source. L’usage n’acquiert pas une valeur législative simplement parce qu’il est ancien.

Lisez la dernière étape comme une question. L’effet dépend du mécanisme juridique identifié. Le schéma n’autorise ni à dévaloriser une conviction morale ni à la présenter comme une preuve suffisante d’obligation légale.

LEÇON 02 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un groupe d’étudiants décide que chaque membre doit répondre aux messages en moins d’une heure. La règle n’apparaît dans aucun contrat fourni ni dans les modalités du cours. Après une panne de connexion, Jules répond le lendemain. Une camarade réclame une indemnité automatique de 100 $ en invoquant « les usages du groupe ». Le dossier ne permet pas de savoir si un engagement juridique distinct a été conclu. Le professeur demande uniquement une analyse des catégories de normes.

Travail à réaliser

En 200 mots, distinguez l’utilité sociale de cette règle et son éventuelle exigibilité juridique. Indiquez deux vérifications nécessaires avant de soutenir la demande de 100 $. Expliquez pourquoi un usage peut être pertinent en droit sans devenir une loi. Formulez enfin une règle de fonctionnement pédagogique plus adaptée aux connexions intermittentes.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C02. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 02 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La rapidité de réponse est une attente collective pouvant faciliter la coopération. Son utilité ne démontre pas à elle seule une créance de 100 $. Il faudrait identifier un fondement juridique, son champ d’application et les conditions de l’effet réclamé. L’énoncé ne permet pas d’affirmer qu’un contrat impose cette somme. Les articles 1434 et 1457 C.c.Q. illustrent des mécanismes où les usages peuvent compter ; ils ne consacrent pas toute sanction choisie par un groupe.

Une proposition pédagogique peut prévoir un délai raisonnable, une procédure en cas de panne et une communication différée. Il s’agit d’un choix d’organisation à soumettre au cadre du cours. Barème : distinction des normes 6 ; vérifications 6 ; réception de l’usage 4 ; proposition motivée 4. Une réponse qui confond adhésion morale et validité juridique doit être reprise.

Réinvestir la méthode

Transfert. Supposez qu’une modalité écrite a été acceptée par tous. La présence de signatures résout-elle toutes les questions ? Expliquez que le contenu, le consentement et les règles impératives restent à examiner. Pour votre reprise, réécrivez une phrase contenant « obligatoire » en indiquant toujours la source et les personnes concernées.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 03 COMPRENDRE

03 Reconnaître les types de règles

Objectif : Distinguer règle impérative et règle supplétive dans un raisonnement conditionnel.

Généralité, autorité et conséquences

Une règle de droit vise habituellement une catégorie de personnes ou de situations. Elle ne doit pas concerner tout le monde pour être générale : une règle applicable aux locateurs vise une catégorie déterminée. Le système comprend aussi des actes individuels, comme un permis ou un jugement. Leur caractère particulier ne les prive pas d'effets juridiques.

L'autorité de la règle provient de sa place dans l'ordre juridique, non du seul fait qu'elle soit formulée avec fermeté. Une affiche privée portant « interdit » n'a pas la même nature qu'un règlement municipal valide. Pour comprendre l'affiche, il peut être nécessaire d'examiner les droits du propriétaire, les obligations contractuelles et les limites imposées par la loi.

La possibilité d'une conséquence institutionnelle distingue souvent le droit d'une simple recommandation. Cette conséquence n'est pas toujours une peine. Elle peut être une indemnité, l'annulation d'un acte, l'exécution d'une obligation, une injonction, une mesure administrative ou le refus de reconnaître un effet juridique. Certaines règles attribuent seulement un pouvoir ou définissent une notion.

Règles impératives et règles supplétives

Une règle impérative s'impose malgré une volonté contraire des personnes lorsqu'elle protège un intérêt que le droit ne leur permet pas d'écarter. Une règle supplétive comble plutôt le silence des parties et peut céder devant une stipulation permise. Le caractère obligatoire du droit n'implique donc pas que toutes les règles soient indisponibles.

L'article 9 C.c.Q. permet de déroger, dans l'exercice des droits civils, aux règles qui suppléent la volonté ; il interdit de déroger à celles qui intéressent l'ordre public. Pour l'appliquer, il faut identifier la règle précise, son texte, son objectif et les décisions qui en expliquent la nature. Le mot « doit » est un indice, mais il ne suffit pas à résoudre toutes les questions d'ordre public. [R1]

Supposons que deux personnes conviennent d'une modalité de livraison différente de celle prévue à titre supplétif. Leur accord peut être efficace. À l'inverse, une clause qui écarte une protection impérative ne devient pas valide simplement parce qu'elle est signée. Dans un dossier réel, on vérifie aussi les règles spéciales, par exemple celles qui protègent le consommateur.

Approfondissement

Une règle peut conférer une faculté tout en organisant strictement son exercice. Une autre peut fixer un résultat par défaut. Il faut donc distinguer le caractère juridique de la règle et la marge de choix qu'elle laisse. L'article 9 C.c.Q. fournit un repère général ; la qualification concrète demande le texte particulier et son interprétation. Dans une réponse universitaire, écrivez d'abord la règle générale, puis expliquez quelles informations manquent pour classer la disposition litigieuse.

LEÇON 03 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

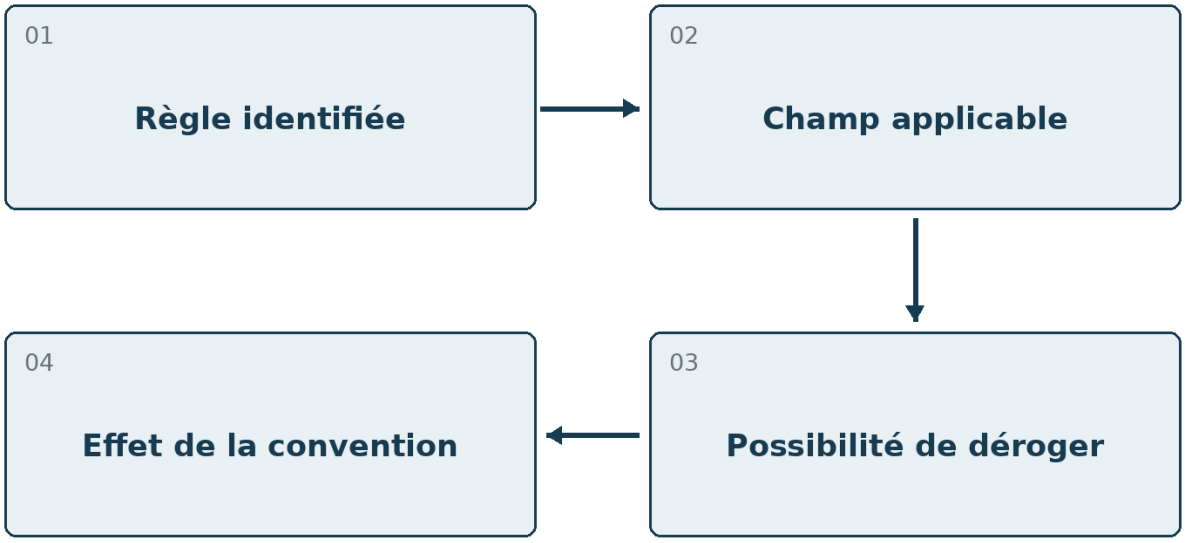


Figure 3 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le point de départ est une règle précise. Sa nature ne peut pas être décidée à partir du seul souhait des parties. Demandez ensuite si elle concerne la situation étudiée. Si elle est supplétive, un accord permis peut organiser autrement la relation ; en l’absence d’un tel accord, elle produit ses effets. Si elle intéresse l’ordre public, la volonté contraire rencontre une limite.

La planche ne classe pas toutes les règles du Code civil. Elle montre une méthode de vérification. Le mot « doit », la signature et la bonne intention des personnes sont des indices de contexte, jamais une réponse complète à la question de l’ordre public.

LEÇON 03 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Deux adultes rédigent une entente de livraison. Une clause prévoit un lieu choisi ensemble. Une autre annonce que toutes les protections légales sont abandonnées, quelles qu’elles soient. Le rédacteur affirme : « Puisque les deux ont signé, les deux clauses ont nécessairement la même validité. » Aucun texte spécial n’est fourni. L’exercice demande de comparer les raisonnements, sans décider abstraitement de la validité de toutes les clauses de livraison.

Travail à réaliser

Préparez deux paragraphes de 100 mots. Dans le premier, expliquez pourquoi une modalité négociée peut être valable. Dans le second, contestez la validité automatique d’une renonciation générale. Donnez les informations à rechercher et utilisez l’article 9 sans inventer le contenu d’une loi spéciale. Ajoutez une question de contrôle pour un pair.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C03. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 03 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La première clause peut organiser une modalité laissée à la volonté des parties, mais il faut encore vérifier le régime applicable. La seconde prétend écarter indistinctement des protections dont certaines pourraient être impératives. La signature ne donne pas aux parties un pouvoir général de neutraliser l’ordre public. La réponse doit rechercher la règle précise, les personnes protégées, son objectif et les conséquences d’une dérogation interdite.

Il serait excessif de déclarer toute modalité négociée nulle ; il serait tout aussi incorrect de traiter toute protection comme disponible. La question de contrôle peut porter sur l’effet d’une règle supplétive lorsque l’accord ne dit rien. Barème : notion de règle supplétive 5 ; limite de l’ordre public 5 ; contrôles précis 6 ; prudence et clarté 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Retirez la clause sur le lieu de livraison. La règle supplétive devient-elle sans effet ? Non : sa fonction est précisément de compléter un silence lorsqu’elle s’applique. Vérifiez votre compréhension en donnant un exemple abstrait, clairement présenté comme hypothétique, et non comme une règle positive nouvellement découverte.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 04 COMPRENDRE

04 Lire une disposition et ses conditions

Objectif : Décomposer un article sans confondre validité applicabilité et preuve.

Décomposer un article plutôt que le réciter

Une première lecture doit repérer le sujet de la règle, son action, ses conditions et sa conséquence. Une seconde lecture doit rechercher les exceptions, les définitions et les renvois. Une troisième replace le texte dans son chapitre et dans les règles voisines. Cette lecture en trois passages évite de confondre un mot familier avec une catégorie juridique.

Prenons l’article 1457 C.c.Q. Pour la responsabilité personnelle fondée sur une faute, on examine une conduite fautive, un préjudice et un lien causal ; le texte mentionne également l’aptitude de la personne à être douée de raison. Son troisième alinéa annonce d’autres situations de responsabilité pour autrui ou pour les biens, dont les conditions se trouvent ailleurs. On ne peut donc pas conclure que toute responsabilité civile exige nécessairement une faute personnelle prouvée. [R1, art. 1457 et suiv.]

Un cycliste adulte renverse un piéton sur un passage partagé. Le fait qu’un dommage existe ne prouve pas encore une faute. Il faut établir la conduite attendue dans les circonstances : visibilité, vitesse, attention, signalisation et comportement de chacun. Inversement, une imprudence sans préjudice causal ne suffit pas, à elle seule, à obtenir une indemnité sur ce fondement. Un régime spécial pourrait aussi modifier l’analyse.

Validité, applicabilité et preuve

Ces trois questions sont distinctes. La validité concerne notamment la compétence de l’auteur de la règle et le respect des normes supérieures. L’applicabilité concerne son champ territorial, personnel, matériel et temporel. La preuve concerne les faits nécessaires à sa mise en œuvre.

Une loi peut être valide sans s’appliquer à un événement antérieur à son entrée en vigueur. Une règle applicable peut ne pas permettre au demandeur de gagner si un fait essentiel n’est pas établi. Inversement, une photographie très convaincante ne crée pas à elle seule une obligation inexistante. Le dossier juridique exige une règle pertinente et une preuve suffisante.

Approfondissement

Une lecture technique progresse par questions. « Qui ? » identifie le titulaire d’un droit ou le débiteur d’une obligation. « Quand et où ? » vérifie le rattachement. « À quelles conditions ? » transforme la disposition en critères. « Avec quelle preuve ? » prépare l’application. Un article peut aussi attribuer un pouvoir ou définir une notion ; il ne faut pas lui imposer artificiellement la structure d’une interdiction assortie d’une peine.

LEÇON 04 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

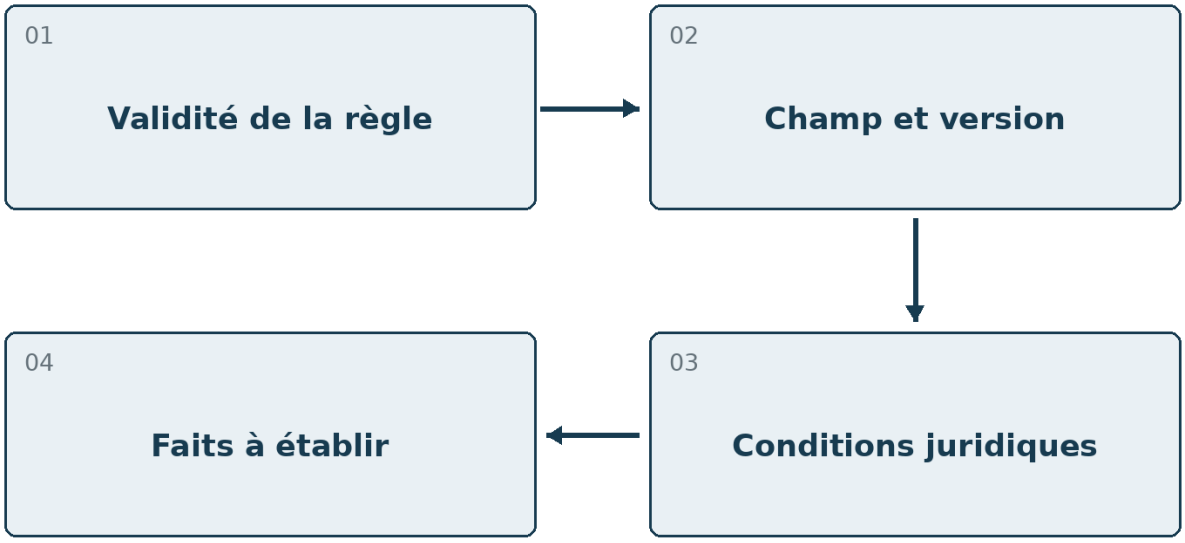


Figure 4 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Suivez les quatre étapes. Une norme valide peut rester extérieure au problème par sa date, son territoire ou sa matière. Une norme pertinente ne dispense pas d’établir ses conditions. Pour l’article 1457, la planche prépare l’analyse de la responsabilité personnelle pour faute ; elle ne représente pas tous les régimes de responsabilité.

Sur une copie de travail, soulignez le sujet de la règle, les conditions et la conséquence dans trois styles différents. Ajoutez ensuite les renvois à vérifier. Cette annotation doit pouvoir être comprise en noir et blanc. Elle vaut mieux qu’un surlignage intégral qui ne révèle aucune structure.

LEÇON 04 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un étudiant photographie une bicyclette au sol après une collision. Il conclut que le propriétaire doit indemniser le piéton parce que le dommage apparaît clairement sur l’image. On ignore qui conduisait, la vitesse, la position des personnes et l’état antérieur du vélo. Le piéton se plaint d’une blessure, sans document médical dans le dossier. Pour l’exercice, commencez par le cadre général de l’article 1457 et signalez les autres vérifications sans les résoudre.

Travail à réaliser

Produisez une grille de quatre lignes : condition, fait connu, fait manquant, preuve envisagée. Séparez faute, préjudice et causalité. Ajoutez une ligne consacrée au régime applicable. En 80 mots, expliquez pourquoi la photographie ne permet pas de sauter directement à une conclusion de responsabilité.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C04. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 04 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La photographie renseigne sur un état visible à un moment donné. Elle ne démontre pas nécessairement la conduite antérieure, l’identité du responsable ni l’origine de la blessure. La faute demande une comparaison avec la conduite exigible dans les circonstances. Le préjudice doit être établi, puis relié causalement à la conduite pertinente. Le régime peut nécessiter d’autres dispositions selon les personnes et les biens en cause.

Le dossier justifie donc une recherche de faits, non une condamnation automatique. Une grille réussie relie chaque pièce proposée à une question : témoignage sur le mouvement, documents sur la blessure, informations sur les lieux. Barème : conditions distinguées 6 ; faits et inconnues 6 ; preuves adaptées 4 ; conclusion mesurée 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Une vidéo montre maintenant le choc. Listez les questions résolues et celles qui subsistent. Une meilleure preuve peut réduire une incertitude sans régler le choix du régime ou tous les postes de préjudice. Conservez cette distinction pour les cas plus complexes du module.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 05 COMPRENDRE

05 Justice et équité

Objectif : Séparer description du droit critique et proposition de réforme.

La justice comme exigence et comme institution

Le mot justice désigne un idéal d'attribution équitable des avantages et des charges, mais aussi les institutions qui tranchent les différends. La justice distributive interroge la répartition des ressources et des possibilités. La justice corrective s'intéresse notamment à la réparation d'un tort. La justice procédurale exige une manière équitable d'arriver à la décision.

Une décision défavorable à une partie n'est pas nécessairement injuste. Un processus doit permettre de connaître la prétention adverse, de répondre et d'obtenir une décision impartiale. Une victoire obtenue par dissimulation peut au contraire soulever un problème sérieux même si son bénéficiaire s'estime moralement dans son droit.

L'égalité ne signifie pas toujours un traitement identique. Une procédure numérique uniforme peut exclure une personne qui ne peut pas utiliser l'outil proposé. Une réflexion juridique complète demande quels droits sont en jeu, quelles adaptations sont prévues et quelles contraintes peuvent être justifiées. La réponse doit venir du régime applicable, plutôt que d'une préférence personnelle pour l'uniformité.

L'équité et ses limites

Dans son sens courant, l'équité exprime une attention aux particularités d'une situation afin d'éviter une rigueur inappropriée. En droit québécois, le juge ne possède pas un pouvoir général d'écarter une loi claire parce que son résultat lui déplaît. L'équité agit lorsque le droit lui donne une place, notamment dans l'interprétation ou dans certaines conséquences d'un contrat.

L'article 1434 C.c.Q. est instructif. Une prestation peut comporter des obligations accessoires qui découlent de sa nature, des usages, de l'équité ou de la loi, même si le contrat ne les énumère pas toutes. Le juriste doit expliquer pourquoi l'obligation proposée accompagne ce contrat précis. Il ne peut utiliser l'équité pour réécrire librement le prix ou effacer une règle impérative. [R1]

La bonne foi fournit un autre exemple de standard juridique. Les articles 6 et 7 C.c.Q. encadrent l'exercice des droits civils et l'abus de droit ; l'article 1375 l'exige à la naissance de l'obligation, pendant son exécution et lors de son extinction. La bonne foi ne se réduit donc pas à l'absence de mensonge. Son contenu concret doit être établi en fonction du contexte et de la jurisprudence. [R1]

Il faut enfin distinguer l'équité au sens courant de l'equity dans la tradition de common law. Cette dernière renvoie à un ensemble historique de principes et de recours développé en complément de la common law. Le simple emploi du mot « équitable » ne permet pas d'importer ces mécanismes dans le droit civil québécois.

LEÇON 05 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

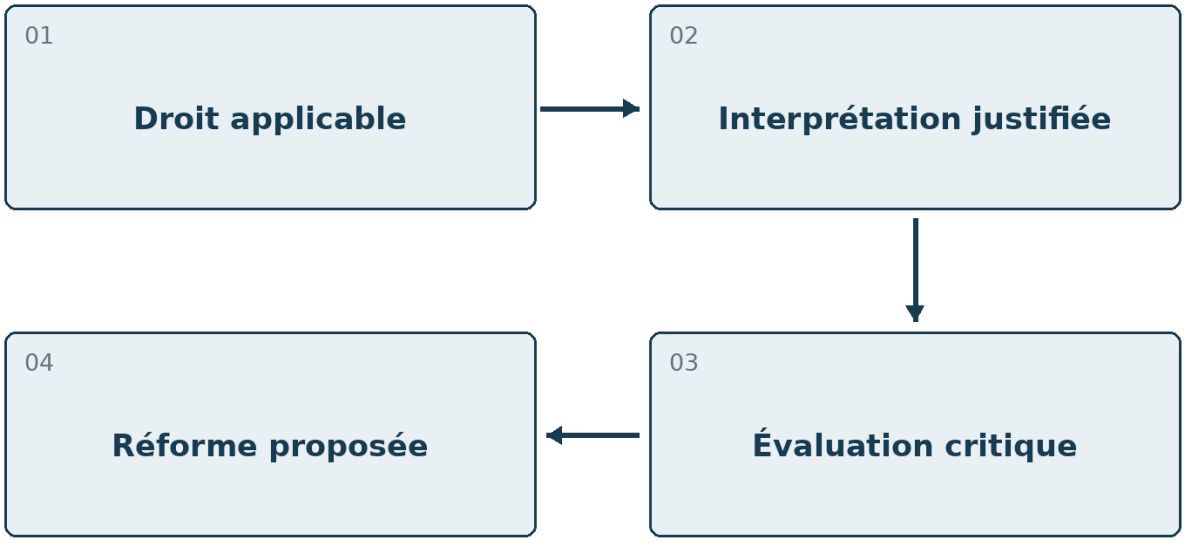


Figure 5 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Les étapes ne sont pas des autorités classées de la plus faible à la plus forte. Elles représentent quatre démarches. Décrire le droit demande des sources ; interpréter demande des arguments juridiques ; critiquer demande un critère explicite de justice ; réformer demande de proposer un changement et d’en discuter les effets.

Un même travail peut accomplir les quatre démarches, à condition de les annoncer. L’équité ne constitue pas une sortie générale du droit positif. Vérifiez le mécanisme juridique qui lui donne un rôle. La planche ne réduit pas les théories de la justice à un unique modèle ; elle sert à éviter les changements de registre non expliqués.

LEÇON 05 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Approfondissement

La qualité d’une critique augmente lorsqu’elle décrit correctement ce qu’elle conteste. Une règle sévère peut poursuivre un objectif de sécurité ou de stabilité. On peut discuter la proportion de ses effets, les personnes défavorisées et les solutions moins contraignantes. Mais une proposition de réforme n’établit pas que la règle est déjà abrogée. Dans un devoir, réservez des phrases distinctes au constat, à l’évaluation et à la recommandation.

Apprendre à critiquer sans confondre les démarches

Une analyse universitaire peut conclure qu’une règle produit des effets socialement discutables. Elle doit alors distinguer trois propositions : ce que le droit actuel prévoit, les raisons qui pourraient justifier ce choix et la réforme proposée. Cette séparation permet au lecteur de vérifier la description et de discuter l’argument critique.

Par exemple, un délai légal peut favoriser la stabilité des relations tout en compliquant la situation d’une personne mal informée. Expliquer cette tension est utile. Affirmer que le délai n’existe plus parce qu’il paraît sévère serait une erreur. Les mécanismes de suspension, d’interruption ou d’exception doivent être recherchés dans le droit applicable.

Situation pédagogique

Cas fictif. Une plateforme universitaire fictive impose une remise à heure fixe. Une étudiante isolée perd sa connexion et remet son texte plus tard. Un collègue écrit : « Toute règle inéquitable est juridiquement inexistante. » Un autre affirme : « Puisqu’une règle existe, aucune adaptation ne peut jamais être discutée. » Le dossier ne fournit ni règlement complet, ni décision, ni informations sur d’éventuelles mesures d’accommodement.

Travail à réaliser

Rédigez 250 mots distinguant le cadre à identifier, les faits à documenter et la critique pédagogique possible. Ne créez ni un droit automatique à une exception ni une interdiction absolue d’adaptation. Proposez une procédure de secours qui laisse une trace du travail et permet au responsable d’examiner la situation.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C05. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 05 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut obtenir les modalités applicables, la règle invoquée, les pouvoirs de décision et les voies de contestation pertinentes. Les heures, les tentatives de remise et les communications aideraient à établir les faits. Une analyse des droits éventuellement en cause exigerait des sources et des conditions, absentes de l’énoncé. Les deux affirmations absolues sont donc insuffisantes.

Sur le plan pédagogique, une remise différée documentée, un canal de secours et un examen individualisé peuvent être proposés sans être présentés comme des obligations déjà établies. La critique doit expliquer le coût de l’exclusion et l’objectif de fiabilité de l’évaluation. Barème : distinction des registres 6 ; informations recherchées 5 ; critique argumentée 5 ; solution praticable et conditionnelle 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si une disposition autorise expressément une prolongation dans certaines circonstances, expliquez comment l’analyse change. Il faut alors vérifier ses conditions et le pouvoir de l’autorité, puis appliquer ces éléments aux faits. La compassion peut orienter l’attention vers une difficulté ; elle ne remplace pas cette démonstration.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 06 COMPRENDRE

06 Relier droits et obligations

Objectif : Identifier créancier débiteur et prestation dans une relation donnée.

Droit objectif et droits subjectifs

Le droit objectif est l’ensemble des normes qui organisent les rapports juridiques. Les droits subjectifs sont les prérogatives reconnues à des personnes par cet ensemble : un droit de propriété, une créance ou un droit au respect de la vie privée. « Subjectif » ne signifie pas ici arbitraire ou simplement ressenti.

L’obligation est le lien juridique par lequel un débiteur doit une prestation à un créancier. Dans une vente, l’acheteur et le vendeur peuvent être à la fois créanciers et débiteurs d’obligations différentes. Le droit objectif permet de déterminer ces obligations ; les droits subjectifs permettent à leurs titulaires d’en demander le respect.

Un droit subjectif n’est pas nécessairement absolu. Son exercice peut rencontrer les droits d’autrui, les exigences de bonne foi et des limites légales. Dire « c’est mon bien » constitue donc le début, et non la fin, d’une analyse sur l’usage de ce bien.

Approfondissement

Le langage ordinaire associe souvent « créancier » à une banque et « débiteur » à une personne en difficulté. Cette association empêche de voir les obligations réciproques. Dans un exercice, nommez toujours la prestation après la position : créancier du prix, débiteur de la livraison. Vous pourrez ainsi distinguer un désaccord sur le montant, un désaccord sur la prestation et un problème de preuve.

LEÇON 06 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

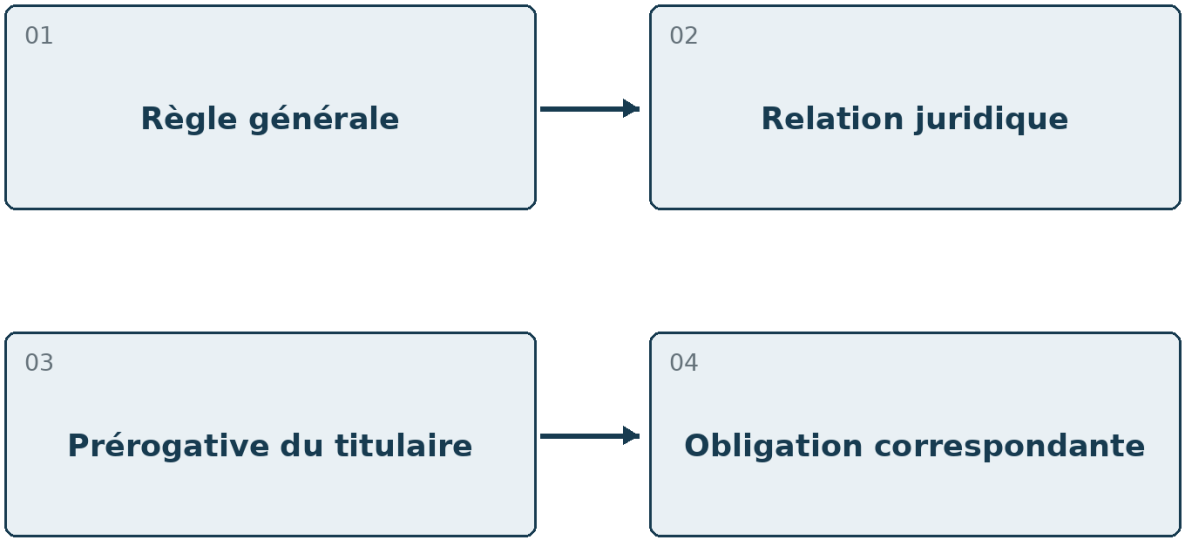


Figure 6 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une règle du droit objectif peut reconnaître une prérogative à une personne. Dans un rapport d’obligation, le créancier peut exiger une prestation du débiteur. Les mots créancier et débiteur décrivent une position dans une obligation déterminée, non le caractère ou la richesse de la personne.

Une même vente contient plusieurs obligations : celui qui attend le prix doit aussi livrer selon le cadre applicable. Il faut refaire la carte pour chaque prestation. Le schéma ne signifie pas que tout droit subjectif se réduit à une créance contre une personne identifiée ; il représente ici le cas particulier d’un rapport d’obligation.

LEÇON 06 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Léa vend un manuel à Malik pour 40 $. Ils conviennent d’une remise le vendredi et d’un paiement au moment de la remise. Personne n’a encore exécuté sa prestation. Malik affirme que Léa est la seule débitrice parce qu’elle détient le livre. Léa soutient que Malik ne peut avoir aucun droit avant d’avoir payé. Pour cet exercice, supposez un contrat valablement formé et écartez toute question spéciale de consommation.

Travail à réaliser

Dessinez deux relations orientées, une pour le livre et une pour les 40 $. Rédigez une légende expliquant la position de chaque personne. Distinguez ensuite l’existence d’une obligation et la question de son exécution. Terminez par deux faits à vérifier si Malik prétend ensuite avoir déjà payé.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C06. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 06 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Léa est débitrice de la prestation convenue relative au livre et créancière du prix. Malik est créancier de cette prestation et débiteur du prix. Les positions doivent être définies obligation par obligation. L’absence d’exécution ne prouve pas l’absence de relation juridique puisque la formation valable est une hypothèse donnée.

Si Malik allègue un paiement, il faut en préciser la date, le moyen, le destinataire et les éléments susceptibles de l’établir. Il ne faut pas décider ici de tous les effets d’une inexécution réciproque sans examiner les règles appropriées. Barème : deux relations exactes 8 ; distinction existence et exécution 4 ; vérifications du paiement 4 ; qualité du schéma et de sa légende 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Remplacez la vente par une prestation de traduction rémunérée. Les positions restent-elles attachées aux mêmes prestations ? Repérez maintenant un engagement de faire plutôt qu’une remise de chose. Votre vocabulaire doit suivre l’objet de l’obligation et non rester fixé à l’exemple du livre.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 07 COMPRENDRE

07 Classer un problème sans le simplifier

Objectif : Combiner les distinctions public privé et fond procédure.

Droit public et droit privé

Le droit public organise les institutions publiques et l’exercice de leurs pouvoirs. Le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit fiscal et le droit criminel en font notamment partie. Le droit privé organise principalement les rapports entre personnes, notamment en matière de contrats, de responsabilité, de famille, de biens et de successions.

Cette distinction n’est pas un classement mécanique selon l’identité des parties. Une municipalité peut conclure un contrat dont l’analyse comporte des règles de droit privé. Un contrat de travail entre particuliers peut être fortement encadré par des lois impératives. Un seul dossier peut réunir des questions publiques et privées.

Dans l’exemple d’un commerce à Gatineau, une contestation de permis concerne l’exercice d’un pouvoir administratif, alors qu’une demande contre un fournisseur peut concerner des obligations contractuelles. Le fait que les deux problèmes touchent la même entreprise ne leur donne pas le même fondement.

Droit substantiel et droit procédural

Le droit substantiel détermine les droits, les obligations et leurs conditions de naissance ou d’extinction. Le droit procédural organise leur mise en œuvre devant les institutions compétentes : introduction d’une demande, notification, déroulement de l’instance, administration de la preuve, jugement et recours.

La frontière n’est pas toujours étanche. Certaines règles de preuve ou de prescription ont des conséquences qui dépassent la seule organisation du procès. Au Québec, plusieurs règles de preuve figurent dans le Code civil tandis que le Code de procédure civile organise leur administration judiciaire. Chercher toutes les règles de preuve dans un seul code serait donc une erreur. [R1 ; R2]

La procédure n’est pas un détail que l’on peut négliger après avoir trouvé un droit. Une demande tardive, une mauvaise identification du défendeur ou un choix de tribunal inapproprié peut compromettre le recours. Le raisonnement doit réunir le fond, la preuve et la voie procédurale.

Approfondissement

Classer permet de formuler des recherches plus précises. « Un problème avec la ville » donne peu de résultats utiles. « Une somme promise dans un contrat de fourniture municipal » conduit à examiner le contrat et les règles particulières de la personne publique. « Un refus de permis » conduit vers un pouvoir administratif et son contrôle. Les mêmes acteurs peuvent donc occuper des positions juridiques différentes dans deux dossiers voisins.

LEÇON 07 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

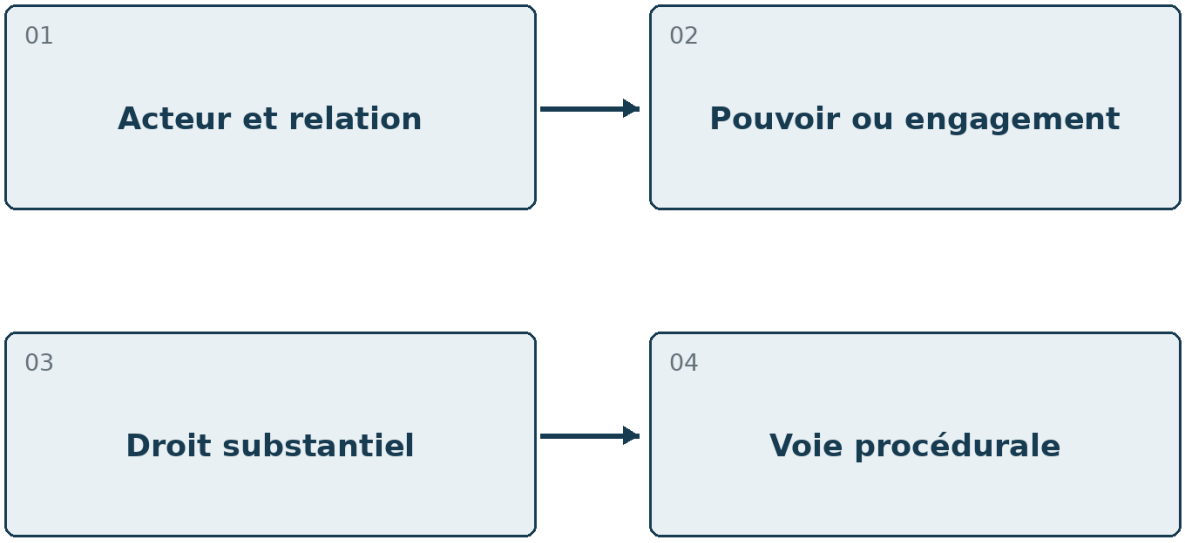


Figure 7 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Les deux premières étapes concernent la nature de la relation. L’identité publique d’une partie attire l’attention sur ses pouvoirs, mais n’exclut pas un engagement contractuel. Les deux dernières distinguent le droit revendiqué et le moyen de le faire reconnaître. Cette seconde distinction traverse les matières publiques et privées.

Lisez donc la carte deux fois : une fois pour qualifier la relation, une autre pour organiser le recours. Elle ne distribue pas les dossiers dans quatre cases exclusives. Un litige peut demander plusieurs qualifications et des règles de procédure différentes selon la conclusion recherchée.

LEÇON 07 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une municipalité commande des affiches à une imprimerie puis refuse de payer une partie du prix. La même semaine, elle refuse au propriétaire de l’imprimerie un permis pour transformer son local. L’entrepreneur veut joindre les deux sujets dans une seule lettre en affirmant que tout relève nécessairement du droit administratif. Aucun contrat ni règlement complet n’est fourni à ce stade.

Travail à réaliser

Présentez deux fiches de 100 à 130 mots. Pour chaque différend, indiquez la question substantielle, les documents à obtenir et une question procédurale. Expliquez ensuite en une phrase pourquoi la présence de la municipalité ne suffit pas à choisir un régime unique. Ne désignez pas un tribunal sans avoir vérifié sa compétence.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C07. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 07 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le prix appelle une analyse des engagements contractuels, accompagnée des règles propres à la personne publique. Le permis appelle une analyse du pouvoir exercé, des critères applicables et de la décision. Le contrat, les preuves d’exécution et les échanges sont pertinents pour le premier dossier ; la demande, le règlement et les motifs du refus le sont pour le second. Le délai, la voie de contestation et l’autorité compétente constituent des questions procédurales à traiter séparément.

L’article 1376 C.c.Q. empêche de supposer que le livre Des obligations est toujours étranger à l’État et aux personnes morales de droit public. Barème : qualifications nuancées 6 ; documents ciblés 6 ; distinction fond et procédure 4 ; absence de conclusion inventée 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Supposez que le fournisseur est lui-même un organisme public. Cela dispense-t-il de lire l’engagement et les textes particuliers ? Reprenez la même méthode. Si votre réponse ne change qu’en remplaçant le nom d’une partie, assurez-vous que vous avez réellement qualifié la relation plutôt que son étiquette.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 08 COMPRENDRE

08 Situer une question entre plusieurs territoires

Objectif : Reconnaître une dimension internationale sans choisir trop tôt la loi applicable.

Droit national et droit international

Le droit national, ou interne, est le droit d’un ordre juridique étatique. Au Canada, il comprend des normes fédérales, provinciales et d’autres normes valablement adoptées, notamment municipales. « National » ne signifie donc pas uniquement « fédéral ».

Le droit international public encadre notamment les relations entre États et les obligations internationales. Les traités et la coutume internationale y occupent une place importante. Il faut distinguer l’engagement international du Canada de son effet dans un litige interne : la conclusion d’un traité ne modifie pas automatiquement toutes les lois canadiennes. Sa mise en œuvre peut nécessiter une intervention législative suivant le partage des compétences. [R15]

Le droit international privé répond à d’autres questions : quel tribunal peut entendre un litige comportant un élément étranger, quelle loi gouverne la situation et à quelles conditions reconnaître une décision rendue ailleurs ? Au Québec, le livre dixième du Code civil traite de cette matière. Il s’agit largement de règles internes qui organisent des relations comportant des rattachements extérieurs. [R1]

Un achat entre Gatineau et Ottawa ne devient pas du droit international public. Il peut toutefois soulever un conflit de lois interprovincial. Un contrat avec une entreprise française exige également une analyse des rattachements et des règles particulières de protection. L’adresse d’un site Internet ne tranche pas, à elle seule, la question.

Approfondissement

Dans un dossier numérique, l’écran peut donner l’impression que le territoire a disparu. Pourtant, le domicile, le lieu d’exécution, la nature du contrat et les règles de protection peuvent compter. Le juriste relève ces liens avant de sélectionner une source. Une clause de choix de droit mérite également une analyse de validité et de portée ; sa présence ne permet pas d’ignorer toutes les règles impératives.

LEÇON 08 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

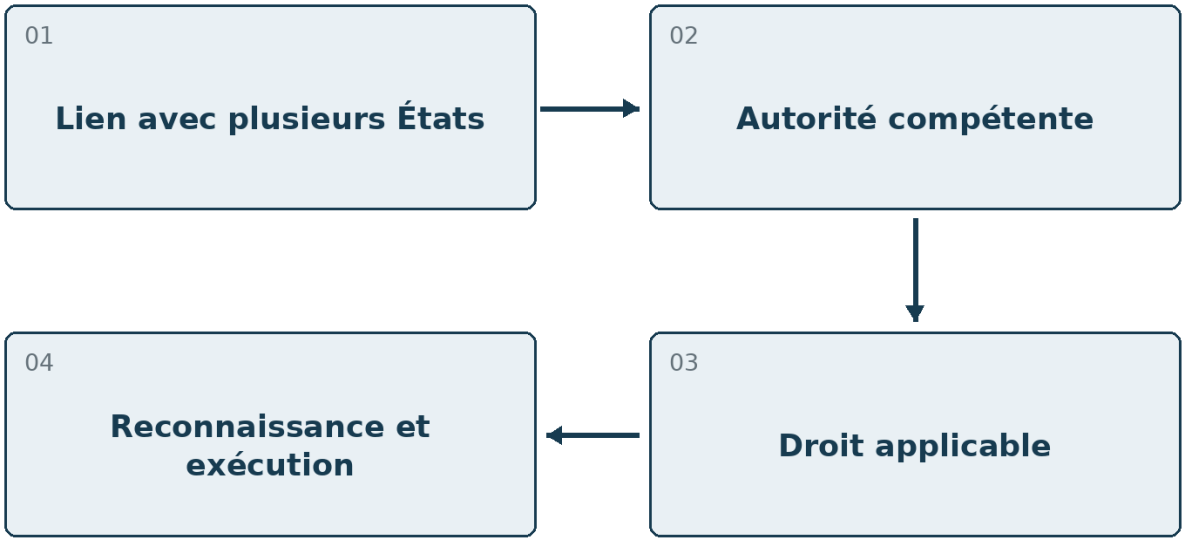


Figure 8 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Ces trois dernières questions sont distinctes. Un tribunal compétent ne doit pas nécessairement appliquer exclusivement son propre droit à tous les aspects. Une décision obtenue dans un État peut aussi demander des démarches pour produire certains effets ailleurs. Le droit international privé fournit des règles internes pour organiser ces questions.

Le droit international public s’intéresse notamment aux relations entre États et aux engagements internationaux. La carte illustre un dossier privé transfrontalier et ne représente pas les mécanismes des traités. La présence d’une adresse étrangère est un signal de recherche, non une réponse universelle sur le droit applicable.

LEÇON 08 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une étudiante résidant au Québec achète un abonnement à une bibliothèque numérique exploitée à l’étranger. Le service cesse après un mois. Le contrat contient une clause désignant une loi étrangère. L’étudiante reçoit sur un forum trois réponses contradictoires : seul le pays du serveur compte ; seule sa résidence compte ; toutes les clauses étrangères sont nulles. Le dossier ne contient pas les conditions complètes du service.

Travail à réaliser

Rédigez une liste raisonnée de six renseignements à demander et un paragraphe de 150 mots distinguant compétence, droit applicable et exécution. Expliquez pourquoi les trois réponses du forum sont trop absolues. Le travail porte sur la qualification et non sur la résolution complète du litige international.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C08. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 08 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut notamment identifier les parties, leur localisation pertinente, la nature du contrat, la prestation promise, le texte complet des clauses et les lieux ou modalités d’exécution. La compétence concerne l’autorité qui peut connaître de l’affaire. Le droit applicable concerne les règles de fond à utiliser. L’exécution concerne la réalisation des effets d’une décision, éventuellement dans un autre territoire.

Aucun des trois slogans ne remplace l’examen des règles de rattachement et des protections applicables. La clause est un élément important, mais son efficacité ne doit pas être présumée sans contrôle. Barème : renseignements reliés à une question 6 ; trois distinctions 9 ; critique des affirmations absolues 3 ; clarté 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si les deux parties sont désormais établies au Québec mais que le serveur est situé ailleurs, expliquez pourquoi ce fait technique ne décide pas à lui seul du régime. Un bon dossier relève les liens juridiquement pertinents au lieu de donner automatiquement la priorité au détail le plus visible.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 09 COMPRENDRE

09 Comprendre les traditions juridiques canadiennes

Objectif : Comparer les méthodes sans opposer artificiellement loi et jurisprudence.

Deux traditions, plusieurs sens des mots

La tradition civiliste organise largement le droit privé autour d'un code et de concepts généraux. La tradition de common law accorde historiquement un rôle structurant aux règles élaborées par les tribunaux. Dans les deux traditions contemporaines, les lois écrites et la jurisprudence sont indispensables.

L'expression « droit civil » peut désigner la tradition civiliste, les règles générales du droit privé ou, dans certains contextes, les affaires non criminelles. Le contexte doit préciser le sens. De même, « common law » peut désigner une tradition juridique ou, plus étroitement, des règles jurisprudentielles par opposition à la législation ou à l'equity.

Au Québec, un juge n'applique pas mécaniquement un code sans l'interpréter. En Ontario, un juriste ne peut ignorer les lois pour ne consulter que des décisions anciennes. Les différences portent sur l'organisation et la méthode des sources, non sur l'existence exclusive d'une source dans chaque système.

Pourquoi le Québec conserve sa tradition civiliste

L'histoire du droit privé québécois comporte l'héritage de la Nouvelle-France, l'Acte de Québec de 1774, le Code civil du Bas Canada de 1866 et l'entrée en vigueur du Code civil du Québec en 1994. Ces repères expliquent une continuité institutionnelle, mais le droit actuel ne se résume pas à une reproduction du droit français ancien. Il a ses textes, ses réformes et sa jurisprudence propres. [R10]

La compétence provinciale sur la propriété et les droits civils, au paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867, soutient la place du droit privé provincial. L'expression constitutionnelle « droits civils » possède ici une portée technique large ; elle ne désigne pas seulement les droits fondamentaux de la personne. [R4]

Un avocat qui analyse un contrat québécois ne remplace donc pas le Code civil du Québec par le Code civil français. Un commentaire français peut fournir une comparaison utile, mais la similitude des mots ou l'origine commune ne démontre pas l'identité des solutions.

Approfondissement

Une erreur fréquente consiste à croire que le Code contient d'avance la réponse textuelle à chaque cas. Les catégories générales exigent souvent une interprétation et une appréciation des faits. Une autre erreur consiste à imaginer la common law sans législation. Le travail universitaire doit montrer les points de départ respectifs tout en reconnaissant l'articulation des sources dans les deux traditions.

LEÇON 09 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

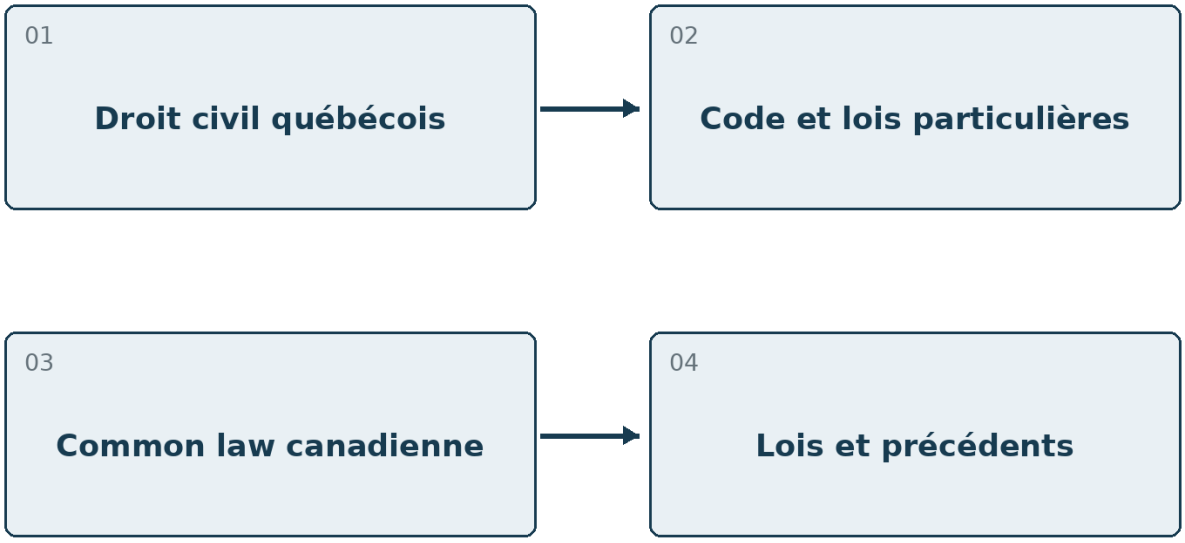


Figure 9 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Cette planche se lit par paires, non comme une chaîne de supériorité. Dans le droit privé québécois, le Code civil fournit une architecture générale ; les lois particulières et la jurisprudence restent nécessaires. En common law, les précédents jouent un rôle structurant, mais les lois sont également centrales.

La comparaison concerne des traditions, non des langues. Le terme droit civil peut aussi désigner une matière opposée au droit criminel : il faut identifier son sens dans la phrase. Le schéma est volontairement limité ; il ne présente pas les traditions autochtones et ne résume pas tout le droit canadien.

LEÇON 09 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Pour résoudre un contrat conclu au Québec, un étudiant copie un commentaire sur le Code civil français et écrit qu'il est obligatoire parce qu'il est rédigé en français. Sa collègue répond qu'aucune décision judiciaire ne peut être utile au Québec, puisqu'il existe un code. Les deux souhaitent utiliser ces raccourcis pour accélérer leur recherche.

Travail à réaliser

Rédigez une comparaison de 250 mots. Expliquez le rôle respectif du texte québécois, des décisions pertinentes et d'une source française comparative. Proposez deux vérifications avant d'utiliser le commentaire étranger. Ne transformez pas la comparaison historique en affirmation d'identité entre les règles actuelles.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu'il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C09. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 09 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le Code civil du Québec et les lois applicables doivent orienter le problème québécois. La jurisprudence interprète et applique ces textes ; les principes contraignants des tribunaux supérieurs ne disparaissent pas dans une tradition civiliste. Le commentaire français peut éclairer une comparaison ou une origine conceptuelle, mais sa langue ne lui confère aucune autorité législative au Québec.

Il faut identifier le texte commenté, le territoire, la date et la correspondance réelle des institutions. Une solution peut sembler familière tout en dépendant d’une disposition différente. Barème : sources québécoises 6 ; place des décisions 5 ; statut comparatif 5 ; vérifications et rédaction 4. Une réponse « le Québec applique le droit français » doit être corrigée.

Réinvestir la méthode

Transfert. Imaginez une décision canadienne en anglais interprétant une disposition québécoise pertinente. Sa langue l’exclut-elle ? Expliquez que l’autorité dépend notamment du tribunal, de la règle et de la question. Vous distinguerez ainsi la langue de consultation de l’ordre juridique étudié.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 10 COMPRENDRE

10 Bijuridisme et pluralisme

Objectif : Expliquer quand une notion fédérale appelle le droit privé provincial.

Le bijuridisme dans l’application du droit fédéral

Le bijuridisme canadien renvoie principalement à la coexistence du droit civil et de la common law dans le même ensemble fédéral. Il ne signifie pas que les citoyens choisissent librement le système qui les avantage. Le territoire, la matière, les règles de conflit et le texte applicable déterminent le cadre pertinent.

Les articles 8.1 et 8.2 de la Loi d’interprétation fédérale reconnaissent cette complémentarité. Lorsqu’un texte fédéral doit recourir à une notion de propriété ou de droits civils, les règles de la province d’application servent de référence, sauf règle de droit contraire. Les termes doivent être compris de façon compatible avec le système pertinent. [R6]

Méthode concrète : identifiez d’abord la disposition fédérale et ses définitions. Demandez ensuite si la notion privée est entièrement définie ou si elle doit être complétée. Déterminez la province pertinente et vérifiez enfin si une règle fédérale écarte le recours au droit provincial. Il serait aussi erroné d’importer automatiquement la common law au Québec que d’écarter une définition fédérale autonome.

Un pluralisme plus large

Le Canada ne se comprend pas entièrement à travers deux traditions européennes. Les traditions et ordres juridiques autochtones appartiennent aussi à son pluralisme juridique. L’article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones ; il ne constitue pas un inventaire de tous leurs ordres juridiques. [R5 ; R10]

Il faut également distinguer bilinguisme et bijuridisme. Le français et l’anglais sont des langues ; le droit civil et la common law sont des traditions. On peut étudier la common law en français et le droit civil en anglais. La traduction juridique exige de comprendre les institutions derrière les mots.

Approfondissement

Comprendre un terme technique exige parfois de comparer les versions linguistiques et les concepts des deux traditions. Cette comparaison n’est pas une traduction mot à mot. Une expression peut porter une signification particulière dans un régime fédéral. L’étudiant doit montrer pourquoi une référence provinciale est nécessaire avant de l’utiliser, puis vérifier que la loi fédérale ne définit pas autrement la notion.

LEÇON 10 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

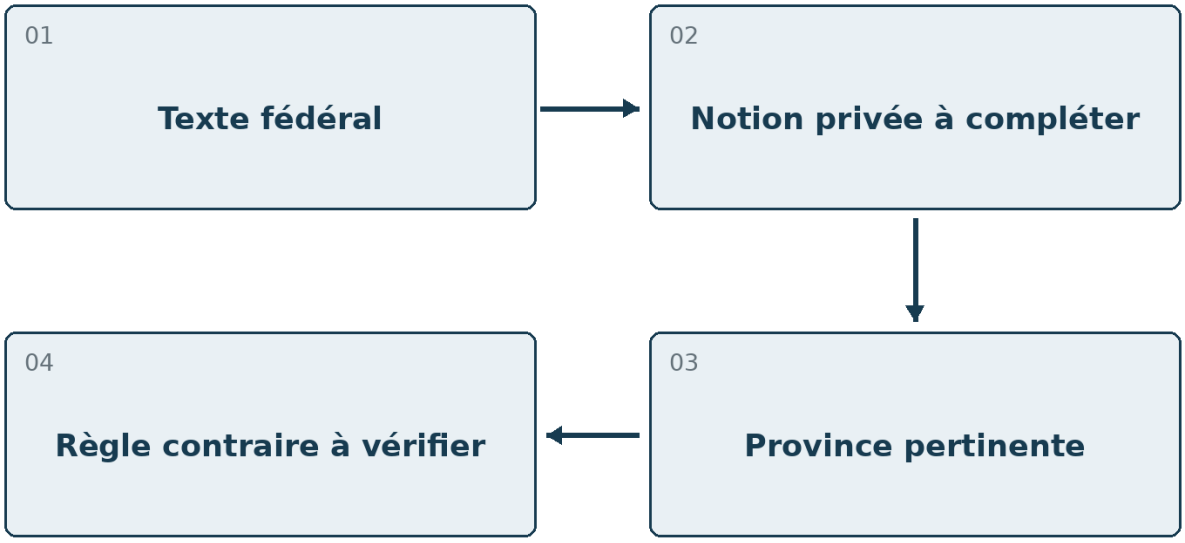


Figure 10 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La première lecture recherche les définitions du texte fédéral. La seconde demande s’il reste une notion de propriété ou de droits civils à compléter. Les articles 8.1 et 8.2 de la Loi d’interprétation fédérale orientent alors la complémentarité, sous réserve d’une règle contraire. Le lecteur ne choisit pas la tradition selon le résultat désiré.

La planche concerne ce mécanisme précis. Le pluralisme canadien dépasse le bijuridisme. Les traditions autochtones ne doivent pas être effacées ni réduites à une variante de l’une des deux traditions européennes. Leur étude requiert des sources et des contextes propres.

LEÇON 10 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une disposition fédérale fictive utilise le mot propriétaire sans que son extrait précise une définition. Un étudiant choisit immédiatement une définition tirée d’un manuel américain. Une collègue propose plutôt de regarder le texte complet, le contexte canadien et la province d’application. Les faits de l’exercice situent la relation privée au Québec, mais le texte fédéral complet reste à obtenir.

Travail à réaliser

Écrivez un protocole de recherche de cinq étapes, puis une explication de 120 mots sur la complémentarité. Distinguez les informations données et les hypothèses. Ajoutez une phrase expliquant pourquoi le pluralisme juridique canadien ne se limite pas à deux langues ou à deux traditions.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C10. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 10 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut obtenir le texte fédéral complet, rechercher ses définitions, préciser si une notion privée doit le compléter, établir la province pertinente et vérifier toute règle contraire. Le recours au Code civil peut alors être justifié, mais l’extrait isolé ne suffit pas à l’imposer. Le manuel américain ne peut pas être traité comme la source du droit canadien applicable.

Le bijuridisme vise la coexistence et l’articulation du droit civil et de la common law. Le bilinguisme concerne les langues. Les traditions autochtones participent à un pluralisme plus large. Barème : protocole 10 ; mécanisme correctement conditionné 5 ; distinctions finales 3 ; traçabilité du raisonnement 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le texte complet contient maintenant une définition autonome expressément applicable. Expliquez pourquoi il faut la prendre en compte avant d’importer une définition provinciale. Identifiez la phrase de votre première réponse qui doit changer et celle qui reste valable : la méthode doit pouvoir être révisée sans être abandonnée.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 11 COMPRENDRE

11 Évaluer la nature et la qualité des sources

Objectif : Séparer autorité juridique support documentaire et commentaire.

Identifier la source avant de discuter son contenu

Une source formelle permet de reconnaître une norme juridiquement pertinente : un texte constitutionnel, une loi, un règlement ou une règle jurisprudentielle, selon le domaine. Les sources documentaires sont les supports par lesquels on trouve l'information : site officiel, recueil, base de données ou ouvrage. Un moteur de recherche est un outil documentaire ; il ne confère aucune autorité à son premier résultat.

Il faut aussi distinguer les textes qui établissent le droit de ceux qui l'expliquent. Une page gouvernementale d'information est utile pour s'orienter, mais le texte de la loi reste nécessaire lorsqu'un détail détermine la solution. Un article doctrinal propose une interprétation ; la qualité de son raisonnement ne le transforme pas en disposition législative.

Approfondissement

Une source secondaire est utile pour découvrir un vocabulaire, une controverse ou des références. Son utilité n'autorise pas à dissimuler le fait qu'on n'a pas consulté la source primaire. Dans votre carnet, distinguez « repéré », « consulté » et « utilisé ». Cette discipline réduit le risque de citer une décision inexistante ou une disposition dont le contenu a été mal résumé.

LEÇON 11 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

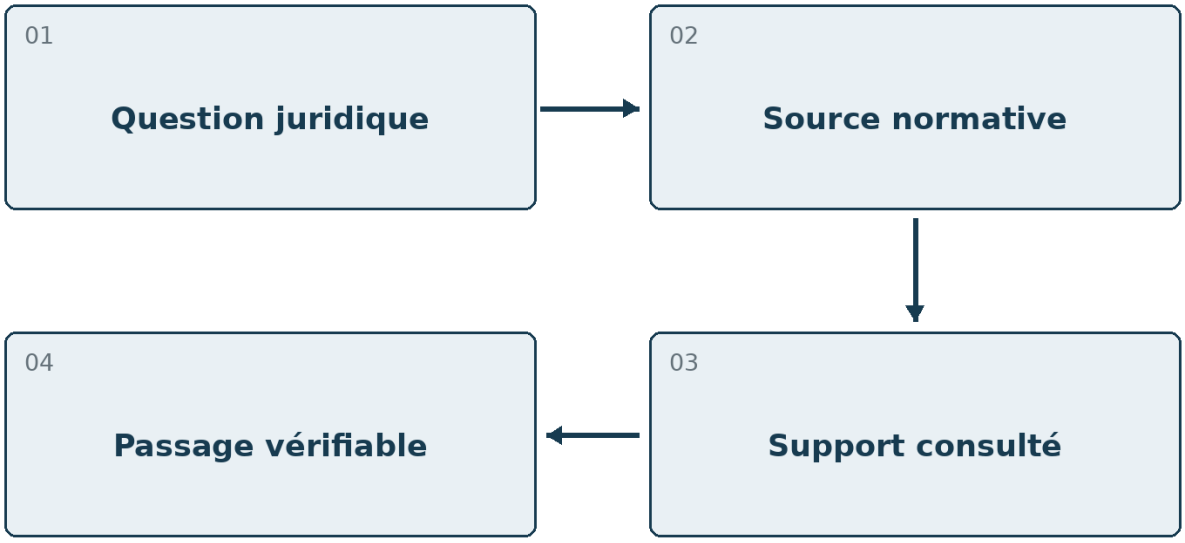


Figure 11 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une source juridique et son support ne jouent pas le même rôle. La loi fixe une norme ; le site permet de consulter le texte ; un moteur permet de le trouver. Une page d’information peut expliquer correctement une règle sans remplacer la disposition déterminante. La première place dans des résultats de recherche n’est donc pas un rang dans la hiérarchie des normes.

Revenez ensuite au passage précis. Une référence générale à un site ne permet pas de vérifier une proposition technique. Cette carte montre un contrôle de provenance ; elle ne garantit pas à elle seule que la source trouvée s’applique au dossier.

LEÇON 11 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Pour répondre à une question de responsabilité civile, Nora trouve une vidéo, un billet signé, une page gouvernementale de vulgarisation et le texte officiel du Code civil. La vidéo est récente et très populaire ; le billet renvoie à un article exact ; la page officielle simplifie les conditions. Nora veut citer uniquement le résultat le plus facile à comprendre.

Travail à réaliser

Classez les quatre documents par fonction, sans leur attribuer une valeur absolue. Choisissez un point de départ pour comprendre et un support pour vérifier la règle. Rédigez une fiche de source comprenant titre, auteur ou éditeur, nature, territoire, date ou version et passage utile. Expliquez en 100 mots pourquoi la popularité ne tranche pas l’autorité.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C11. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 11 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La vidéo et le billet peuvent aider à comprendre ; leur auteur, leurs références et leur précision doivent être examinés. La page gouvernementale oriente, mais son niveau de simplification peut laisser de côté une condition décisive. Le texte officiel permet de vérifier la disposition, sa version et son contexte. Aucun support ne remplace l’analyse d’applicabilité.

Une bonne fiche permet à une autre personne de retrouver le même passage. La popularité mesure une audience, non la validité d’une proposition juridique. Barème : quatre fonctions 8 ; stratégie de lecture 4 ; fiche complète 5 ; distinction popularité et autorité 3. La recherche doit rester ouverte si une exception pertinente manque.

Réinvestir la méthode

Transfert. Une vidéo cite mot pour mot une disposition périmée. Sa fidélité verbale suffit-elle ? Ajoutez à votre fiche la date des faits et la version pertinente. L’authenticité d’un extrait et son actualité constituent deux contrôles différents.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 12 COMPRENDRE

12 Normes et compétences

Objectif : Éviter la fausse règle selon laquelle toute loi fédérale prime toujours.

Une hiérarchie qui demande aussi une analyse de compétence

La Constitution prime les règles incompatibles. Un règlement doit respecter sa loi habilitante et les normes supérieures. Un contrat ne peut valablement écarter les règles impératives qui lui sont applicables. Cette représentation est utile, mais elle ne signifie pas que toute loi fédérale est supérieure à toute loi provinciale.

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales possèdent chacun des compétences constitutionnelles. Certaines situations peuvent recevoir des traitements complémentaires. La prépondérance fédérale est une doctrine applicable lorsqu'il existe un conflit pertinent entre des textes valides ; elle n'est pas une permission d'ignorer le droit provincial dès qu'une loi fédérale existe.

Les lois générales et spéciales doivent également être articulées. Une loi spéciale peut compléter ou écarter une règle générale dans son champ d'application. Il faut démontrer ce champ et la relation entre les dispositions. Une étiquette comme « loi spéciale » ne dispense jamais de lire les textes.

Approfondissement

Deux textes peuvent organiser des aspects différents d'une même activité. Le fait que l'un soit plus détaillé ou plus récent ne suffit pas toujours à décider qu'il écarte l'autre. Une analyse technique commence par leurs champs respectifs et formule précisément le problème de coexistence. L'étudiant doit éviter de donner le même nom à une invalidité, à une inapplicabilité et à une conséquence liée à un conflit de normes.

LEÇON 12 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

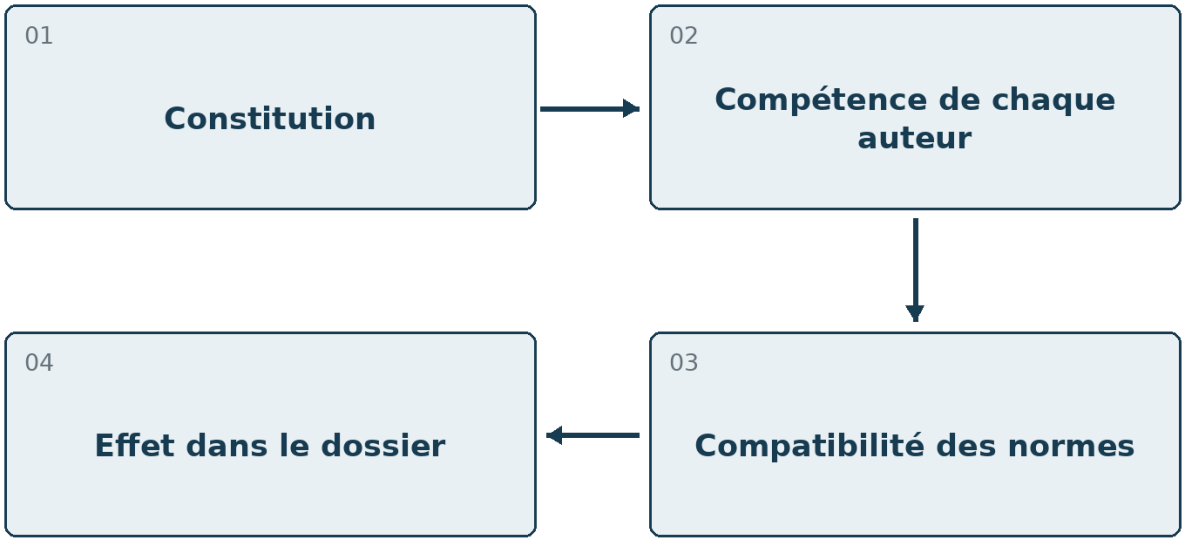


Figure 12 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La Constitution encadre les pouvoirs. Il faut d’abord identifier la matière et la validité des textes, puis examiner leur relation. La présence simultanée d’une loi fédérale et d’une loi provinciale ne permet pas de supprimer immédiatement la seconde. Le conflit juridiquement pertinent doit être démontré selon les règles applicables.

La carte ne constitue donc pas une pyramide plaçant toutes les lois fédérales au-dessus des lois provinciales. Elle distingue hiérarchie, compétence et articulation. Pour un règlement, la loi habilitante constitue aussi une limite essentielle. Pour un contrat, les règles impératives applicables restent un contrôle distinct.

LEÇON 12 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une entreprise exerce une activité touchée par une loi fédérale et par une règle provinciale. Le directeur demande d’ignorer toute règle provinciale au motif que le Parlement représente le Canada entier. Aucun texte n’est encore fourni. Une employée propose de vérifier les matières régies et de voir si les obligations peuvent coexister.

Travail à réaliser

Rédigez une réponse de 200 à 250 mots au directeur. Présentez l’ordre des vérifications et expliquez pourquoi il est impossible de résoudre le conflit à partir des seules étiquettes. Ajoutez un exemple abstrait de complémentarité, clairement désigné comme hypothèse pédagogique et non comme une décision judiciaire.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C12. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 12 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le caractère fédéral ne crée pas une supériorité universelle. Il faut identifier les textes, leur objet et leurs effets, puis les compétences constitutionnelles concernées. L’articulation de normes valides exige ensuite d’établir s’il existe un conflit pertinent et quelle conséquence en découle. L’énoncé ne permet pas de déclarer la règle provinciale écartée.

Un exemple abstrait peut montrer une obligation portant sur un aspect A et une autre portant sur un aspect B, compatibles dans l’hypothèse. Il ne prouve rien sur les textes réels à obtenir. Barème : contrôle des compétences 6 ; articulation conditionnelle 6 ; distinction des conséquences 4 ; exemple et clarté 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si la règle contestée est un règlement municipal, remplacez dans votre protocole l’examen de la compétence législative par l’identification des pouvoirs délégués, sans oublier la Constitution. La même discipline exige toujours de retrouver la source du pouvoir exercé.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 13 COMPRENDRE

13 Structure constitutionnelle

Objectif : Distinguer suprématie constitutionnelle principes et conventions.

La structure de l’État et la primauté constitutionnelle

La Constitution fixe notamment l’organisation de l’État, les compétences législatives et certaines garanties fondamentales. Les Lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 en constituent des textes essentiels. L’ordre constitutionnel comprend aussi d’autres textes, des principes et des conventions dont la nature et les effets doivent être distingués. [R4 ; R5 ; R9]

Le paragraphe 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 affirme la suprématie constitutionnelle et l’inopérance des dispositions incompatibles. Pour l’appliquer, il ne suffit pas de qualifier une loi d’injuste. Il faut identifier la règle constitutionnelle invoquée, démontrer le conflit et déterminer la conséquence juridique appropriée. [R5]

Le Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217, notamment aux paragraphes 49 à 54, explique le rôle de principes sous-jacents, dont le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, ainsi que le respect des minorités. Cette lecture montre que la Constitution forme un ensemble cohérent. Elle ne permet pas de substituer une préférence morale personnelle à ses dispositions. [R9]

Une convention constitutionnelle organise certains comportements institutionnels sans être assimilable en tout point à une règle susceptible d’exécution judiciaire. Pour un premier cours, l’important est de ne pas traiter tout usage politique comme un article de la Constitution ni tout principe non écrit comme une autorisation générale d’annuler les lois.

Approfondissement

Le raisonnement constitutionnel doit identifier l’acte contesté et la réparation recherchée. Une demande d’invalidité d’une disposition et une demande de réparation pour une violation de droits ne sont pas des formulations interchangeables. À ce stade, l’étudiant apprend à poser le problème ; il n’a pas à maîtriser tous les remèdes constitutionnels. L’important est d’éviter qu’un mot fort remplace une condition juridique.

LEÇON 13 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

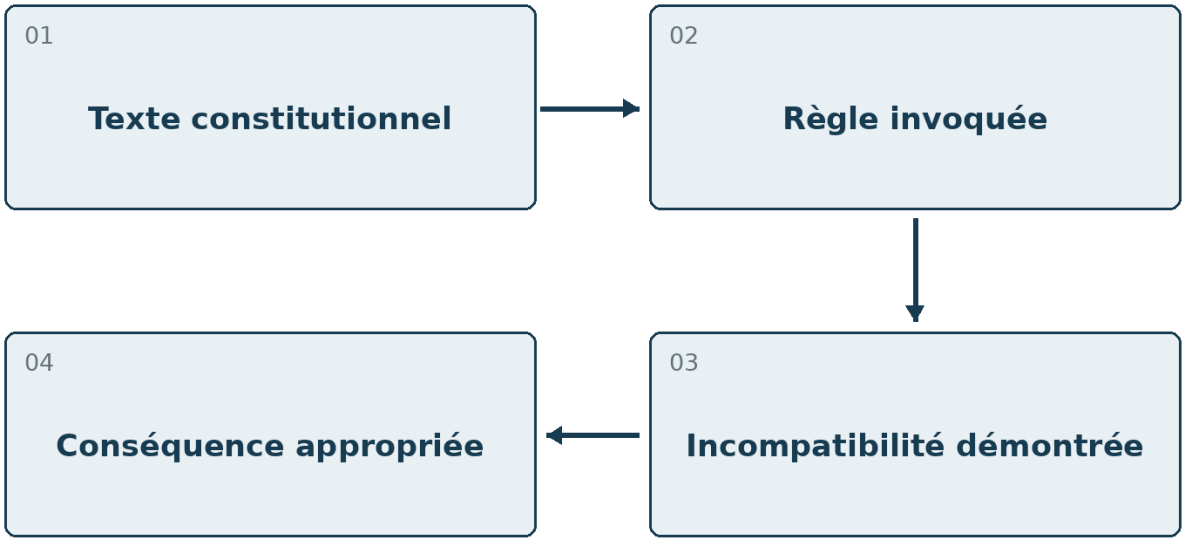


Figure 13 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le mot Constitution ne désigne pas uniquement une déclaration de valeurs. L’analyse doit retrouver le texte ou le principe invoqué, sa portée et son effet. Le paragraphe 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 fournit le point de départ de la suprématie constitutionnelle ; sa mise en œuvre demande une démonstration du conflit.

Les principes sous-jacents éclairent l’ensemble constitutionnel. Une convention possède une nature différente d’une règle susceptible d’exécution judiciaire. La planche ne permet pas de transformer chaque pratique politique en exigence juridiquement sanctionnée. Lisez les sources dans leur contexte institutionnel.

LEÇON 13 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un groupe étudiant conteste une règle publique en écrivant seulement : « Elle va contre la démocratie ; elle est donc inexistante. » Le dossier ne contient ni le texte contesté, ni l’autorité qui l’a adopté, ni la disposition constitutionnelle invoquée. Le groupe souhaite améliorer son argumentation avant une discussion universitaire.

Travail à réaliser

En 220 mots, indiquez ce qu’il faut ajouter pour transformer cette affirmation en problème constitutionnel analysable. Distinguez la description de la règle, l’argument d’incompatibilité et la critique politique. Mentionnez la fonction du paragraphe 52(1), sans annoncer que le recours réussirait.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C13. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 13 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut obtenir l’acte réel, identifier son auteur, préciser son champ et retrouver la norme constitutionnelle pertinente. L’incompatibilité doit être argumentée ; le désaccord politique n’en constitue pas la preuve. Le paragraphe 52(1) concerne la suprématie constitutionnelle et les dispositions incompatibles, mais n’autorise pas à ignorer la démonstration du conflit.

Une critique démocratique peut être développée séparément, avec des critères explicites. Le Renvoi relatif à la sécession du Québec aide à comprendre l’ensemble des principes, sans conférer à chaque préférence individuelle un pouvoir d’annulation. Barème : éléments manquants 6 ; fonction du texte 5 ; séparation des registres 5 ; conclusion conditionnelle 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si une pratique institutionnelle répétée est invoquée, demandez s’il s’agit d’une convention, d’une règle écrite ou d’un autre mécanisme. Votre recherche doit établir sa nature avant de lui attribuer une conséquence judiciaire.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 14 COMPRENDRE

14 Qualifier une compétence législative

Objectif : Relier objet et effets à une matière constitutionnelle.

Le partage des compétences

Les articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 répartissent de nombreuses matières. Le Parlement fédéral possède notamment la compétence sur le droit criminel, suivant le paragraphe 91(27), et sur la faillite et l’insolvabilité, suivant le paragraphe 91(21). Les provinces disposent notamment des compétences sur les institutions municipales, la propriété et les droits civils, ainsi que l’administration de la justice selon les paragraphes 92(8), 92(13) et 92(14). [R4]

Pour analyser une loi, on cherche d’abord sa matière véritable à partir de son objet et de ses effets, puis son rattachement constitutionnel. On ne se contente pas du titre du texte. Une loi présentée comme une mesure commerciale peut avoir d’autres effets importants ; la qualification doit être argumentée.

Exemple : l’ouverture d’un commerce peut mettre en jeu un contrat de location, des règles municipales d’usage du sol, des obligations fiscales et des normes fédérales dans une matière déterminée. Il n’existe pas nécessairement un seul législateur compétent pour tous les aspects d’une activité.

Approfondissement

Les expressions constitutionnelles doivent être comprises techniquement. La propriété et les droits civils, au paragraphe 92(13), ont une portée qui dépasse les seules libertés fondamentales. L’administration de la justice et le droit criminel correspondent également à des catégories qu’il faut distinguer. Un étudiant qui copie une liste sans analyser la matière de la mesure n’a pas encore fait le raisonnement de qualification.

LEÇON 14 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

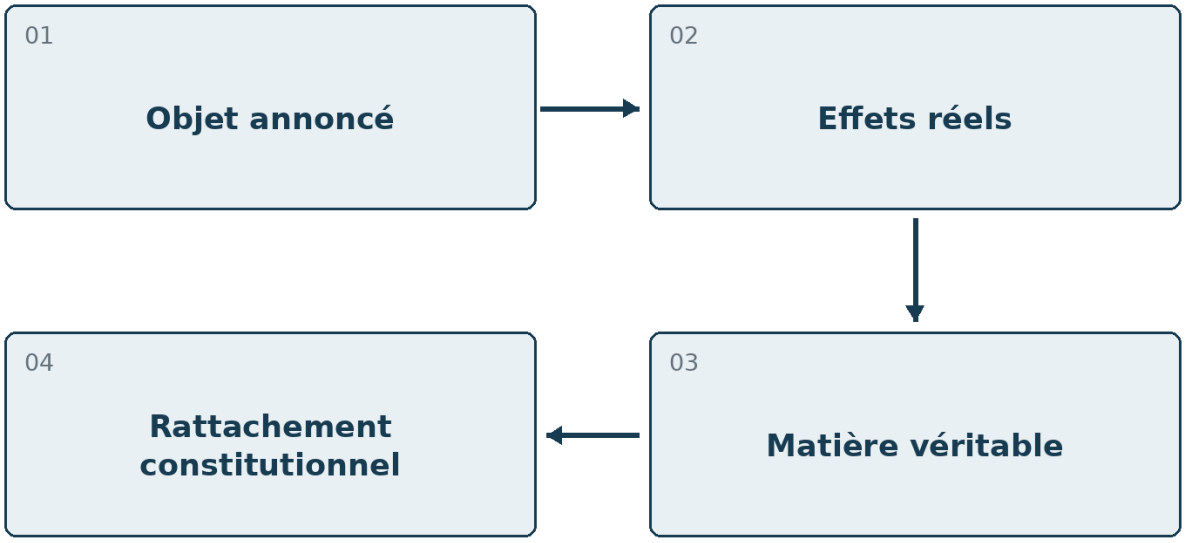


Figure 14 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le titre d’une loi constitue un indice, mais ne fixe pas seul sa qualification. Les effets juridiques et pratiques participent à l’analyse. Le rattachement aux articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 intervient après cette qualification, non avant.

La planche ne prétend pas résoudre tous les chevauchements. Elle montre pourquoi une activité économique unique peut être soumise à plusieurs ensembles de règles. Les compétences ne sont pas attribuées globalement à une personne ou à une entreprise : elles portent sur des matières constitutionnelles.

LEÇON 14 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une proposition de loi fictive intitulée « Organisation commerciale » impose une interdiction et une sanction dans un domaine déterminé. Un commentaire conclut que toute mesure intitulée commerciale relève nécessairement d’un seul ordre de gouvernement. Le dossier ne décrit pas précisément l’objectif de la prohibition ni l’ensemble de ses effets.

Travail à réaliser

Rédigez cinq questions permettant de compléter l’analyse, puis un paragraphe de 150 mots sur la matière véritable. Comparez le rôle du titre, de l’objet et des effets. Ne déduisez pas la compétence de la seule présence d’une sanction : expliquez pourquoi l’ensemble de la mesure doit être étudié.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C14. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 14 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le titre ne suffit pas. Les questions doivent porter sur le comportement réglementé, les personnes visées, l’objectif, les effets juridiques et les conséquences pratiques pertinentes. La qualification doit ensuite être reliée aux catégories constitutionnelles. La présence d’une sanction est un élément à examiner, non une réponse automatique à toutes les questions de compétence.

Une bonne réponse conserve l’incertitude liée à l’énoncé incomplet tout en proposant une méthode utilisable. Barème : questions pertinentes 8 ; matière véritable expliquée 6 ; mise à distance du titre et du raccourci pénal 4 ; clarté 2. Une conclusion définitive sans le contenu de la mesure n’est pas justifiée.

Réinvestir la méthode

Transfert. Appliquez le même protocole à une mesure concernant un service numérique. Le caractère récent de la technologie ne supprime pas les catégories constitutionnelles. Il demande de décrire correctement l’activité et ses effets avant de rechercher son rattachement.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 15 COMPRENDRE

15 Distinguer les deux chartes

Objectif : Identifier la charte et le champ pertinents avant de discuter une atteinte.

Deux chartes à ne pas confondre

La Charte canadienne des droits et libertés constitue la partie I de la Loi constitutionnelle de 1982. Son article 32 précise son application aux institutions législatives et gouvernementales fédérales et provinciales. Une mésentente exclusivement privée ne devient pas automatiquement une violation directement imputable à un particulier sous cette Charte, même si ses valeurs peuvent influencer le droit applicable. [R5]

L’article premier permet la justification de limites raisonnables établies par une règle de droit, dans les conditions qu’il prévoit et que la jurisprudence précise. L’article 33 autorise une dérogation expresse à certaines garanties seulement, sous conditions, pour une durée maximale de cinq ans renouvelable. Il ne suspend pas toute la Constitution. L’article 24 prévoit des réparations pour les violations de droits garantis dans son champ d’application. Ces mécanismes ont des objets différents. [R5]

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec, RLRQ, c. C-12, est une loi québécoise de nature quasi constitutionnelle. Elle intervient aussi dans de nombreuses relations privées relevant de son champ d’application. Son article 52 donne une primauté particulière aux articles 1 à 38, sous les réserves qu’il prévoit. Ce statut ne la place pas au-dessus de la Constitution canadienne. [R3]

Lorsqu’un propriétaire privé refuse de louer pour un motif allégué de discrimination, il faut identifier le régime de protection applicable et ses conditions. Il serait insuffisant d’écrire « la Charte protège tout le monde ». La compétence, le droit protégé, le motif, l’atteinte, les exceptions et le recours doivent être examinés.

Approfondissement

L’invocation d’un droit fondamental doit être précise. Une situation désagréable n’établit pas automatiquement une atteinte juridiquement reconnue. Inversement, le caractère privé d’une relation ne signifie pas qu’aucune protection fondamentale ne peut s’appliquer. La qualité du raisonnement tient à l’identification du régime, des personnes concernées et des faits qui satisfont ses conditions.

LEÇON 15 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

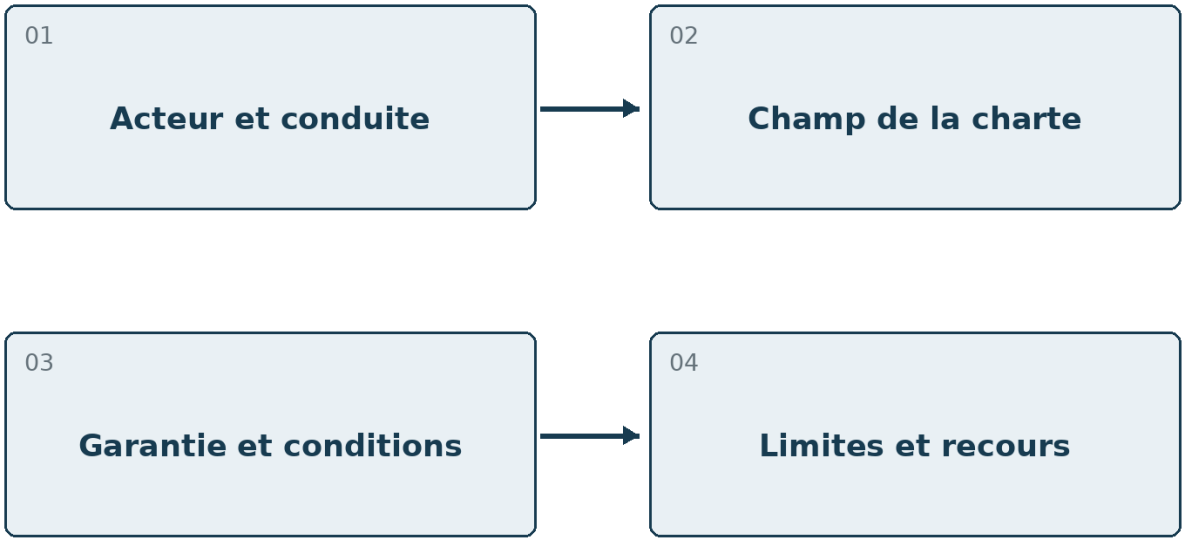


Figure 15 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La Charte canadienne et la Charte québécoise ne sont pas deux noms pour un même texte. L’article 32 de la première organise son champ d’application. La seconde peut intervenir dans des relations privées relevant de sa portée. Il faut ensuite préciser la garantie, les conditions et les exceptions pertinentes.

Distinguez également les mécanismes : article premier, article 24 et article 33 de la Charte canadienne n’accomplissent pas la même fonction. L’article 52 de la Charte québécoise ne doit pas être confondu avec celui de la Loi constitutionnelle de 1982. La carte organise ces questions ; elle ne préjuge pas du résultat.

LEÇON 15 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un propriétaire privé annonce qu’il refuse de louer à une personne pour un motif présenté comme discriminatoire. Une étudiante invoque uniquement la Charte canadienne, sans analyser l’acteur. Son collègue affirme que les rapports privés sont hors de tout droit fondamental. L’énoncé ne fournit ni le motif exact, ni les documents, ni les éventuelles exceptions pertinentes.

Travail à réaliser

Préparez une note de 250 mots. Corrigez les deux raccourcis, identifiez les faits à recueillir et indiquez les textes à consulter. Distinguez le droit invoqué, le motif et le lien avec le traitement contesté. Vous ne devez pas affirmer qu’un recours déterminé est acquis à partir de cet énoncé incomplet.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C15. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 15 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La Charte canadienne nécessite une analyse de son champ, notamment au regard de l’article 32 ; une relation exclusivement privée ne lui est pas automatiquement soumise directement. La Charte québécoise peut fournir un cadre pertinent en matière de discrimination dans les relations visées. Il faut connaître le motif allégué, la conduite, la preuve et les dispositions applicables, notamment les articles pertinents autour de l’article 10.

L’existence d’un propriétaire privé n’exclut donc pas toute protection, mais la qualification de discrimination doit être démontrée. Barème : distinction des chartes 7 ; faits nécessaires 5 ; structure de l’atteinte et du recours 5 ; conclusion prudente 3.

Réinvestir la méthode

Transfert. Remplacez le propriétaire par un organisme gouvernemental. La recherche sur la Charte canadienne change, mais il faut toujours identifier la conduite et la garantie. Reprenez votre note en marquant précisément la partie affectée par ce nouveau fait.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 16 COMPRENDRE

16 Versions et entrée en vigueur des lois

Objectif : Distinguer dépôt adoption sanction et entrée en vigueur.

De l’adoption à l’entrée en vigueur

Une loi est adoptée par le pouvoir législatif selon le processus applicable. Un projet de loi est un texte proposé ; il n’est pas, du seul fait de son dépôt, du droit en vigueur. La sanction et l’entrée en vigueur sont deux événements distincts. Certaines dispositions entrent en vigueur immédiatement, d’autres à une date fixée par le texte ou par un acte ultérieur.

Une version codifiée ou consolidée rassemble le texte avec ses modifications. Les lois annuelles permettent de retrouver les actes modificatifs. Dans une affaire ancienne, le juriste doit consulter la version applicable aux faits et les règles transitoires. Une page consultée en 2026 peut afficher une consolidation à jour à une date antérieure ; il faut lire cette indication.

Exemple : une disposition nouvelle s’applique à partir du 1er janvier d’une année donnée. Si le contrat litigieux est antérieur, on ne conclut ni à son exclusion ni à son application automatique. On examine le type d’effet discuté, la disposition d’entrée en vigueur et les règles transitoires pertinentes. La date des faits appartient donc au raisonnement juridique.

Approfondissement

Une recherche historique n’est pas un simple retour à l’année du contrat. Il peut être nécessaire d’examiner différents effets, plusieurs événements et les dispositions transitoires. La bonne méthode consiste à fixer la question temporelle : formation, exécution, événement dommageable ou démarche procédurale, par exemple. On recherche ensuite le régime applicable à cet effet précis au lieu de choisir mécaniquement la version la plus récente.

LEÇON 16 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

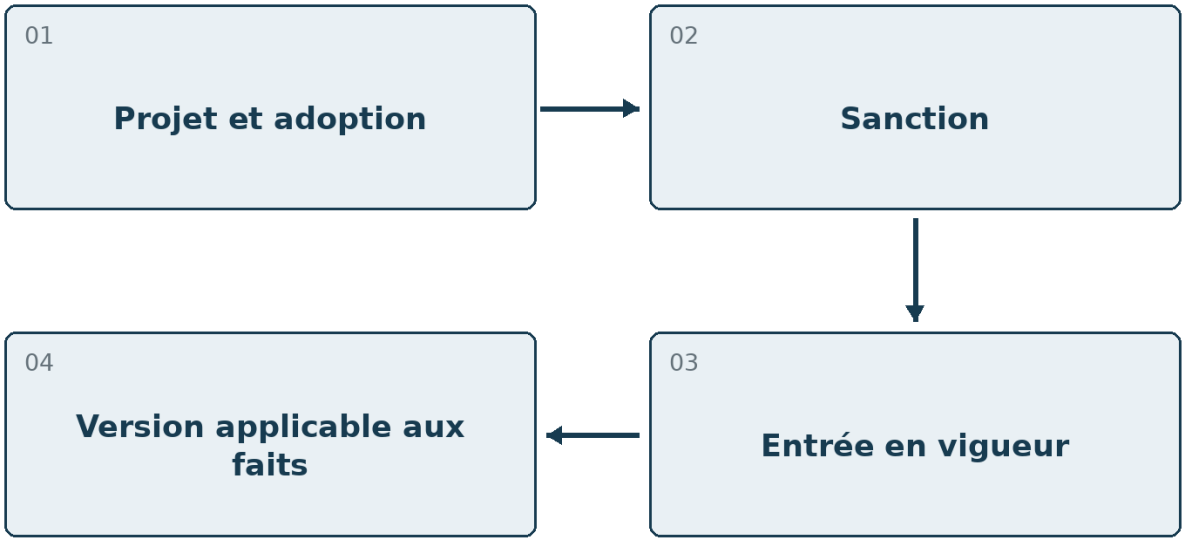


Figure 16 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le schéma décrit des repères qui peuvent être éloignés dans le temps. La sanction ne signifie pas que toutes les dispositions produisent immédiatement leurs effets. Certaines dates sont fixées par le texte, d’autres par un acte prévu. Une consolidation peut afficher des dispositions avec des indications particulières d’entrée en vigueur.

La dernière étape relie la loi au dossier. La date de consultation d’un site, la date de mise à jour du texte et la date des faits doivent être notées séparément. La frise n’énonce aucune règle transitoire universelle : celle-ci doit être recherchée pour la disposition étudiée.

LEÇON 16 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une loi pédagogique fictive est sanctionnée le 1er mars. Son article 12 doit entrer en vigueur le 1er juillet. Un événement survient le 15 avril. Le 2 août, une étudiante consulte le texte courant et applique immédiatement l’article 12, sans examiner les dispositions transitoires. Ces dates servent uniquement à l’exercice et ne décrivent aucune loi réelle.

Travail à réaliser

Construisez une frise comportant les quatre dates. Expliquez en 180 mots pourquoi la consultation du 2 août ne résout pas l’applicabilité au 15 avril. Indiquez les documents et indications temporelles à conserver dans le carnet de recherche. Votre réponse doit distinguer une certitude de l’énoncé et une question à vérifier.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C16. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 16 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

L’entrée en vigueur annoncée au 1er juillet est distincte de la sanction du 1er mars. L’article ne doit pas être appliqué comme règle déjà en vigueur le 15 avril sur la seule base de la version courante. Les effets éventuels sur la situation exigent l’examen du régime temporel et des dispositions transitoires. L’énoncé ne permet pas d’inventer une rétroactivité.

Le carnet doit garder le titre, la disposition, la version, les dates pertinentes, l’acte d’entrée en vigueur s’il existe et les règles transitoires consultées. Barème : frise exacte 6 ; raisonnement temporel 8 ; traçabilité 4 ; distinction certitude et recherche 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si le contrat a été formé en avril mais doit être exécuté en août, expliquez pourquoi la seule date de formation peut rester insuffisante. Formulez la question sur les effets discutés avant de chercher une solution.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 17 COMPRENDRE

17 Contrôler un pouvoir réglementaire

Objectif : Relier le règlement à son habilitation et à ses conditions de validité.

Le règlement et la loi habilitante

Un règlement contient des normes adoptées par une autorité exerçant un pouvoir délégué. La loi habilitante indique qui peut agir et sur quelles matières. Le gouvernement, un ministre ou une autre autorité peuvent recevoir de tels pouvoirs selon les textes applicables. Une municipalité exerce également ses pouvoirs réglementaires dans un cadre législatif.

Pour contrôler un règlement, demandez : l’autorité était-elle habilitée ? Le contenu entre-t-il dans la délégation ? Les formalités et l’entrée en vigueur ont-elles été respectées ? Le texte est-il compatible avec les normes supérieures ? Les lois d’interprétation et les règles propres à la publication complètent cette analyse. [R6 ; R16]

Exemple fictif : une municipalité veut réglementer les heures d’accès à un équipement public. Avant de conseiller un usager, il faut obtenir le règlement réel, sa version et les pouvoirs invoqués. Une publication sur un réseau social qui résume les heures ne remplace pas le texte, surtout si une sanction est contestée.

Approfondissement

Une délégation ne doit pas être lue seulement par mots-clés. Une disposition autorisant à organiser un service n’accorde pas nécessairement tout pouvoir imaginable concernant ce service. L’analyse doit rapprocher le contenu contesté et l’étendue réelle de l’habilitation. Cette opération apprend à distinguer le souhait d’une administration du pouvoir que le droit lui a attribué.

LEÇON 17 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

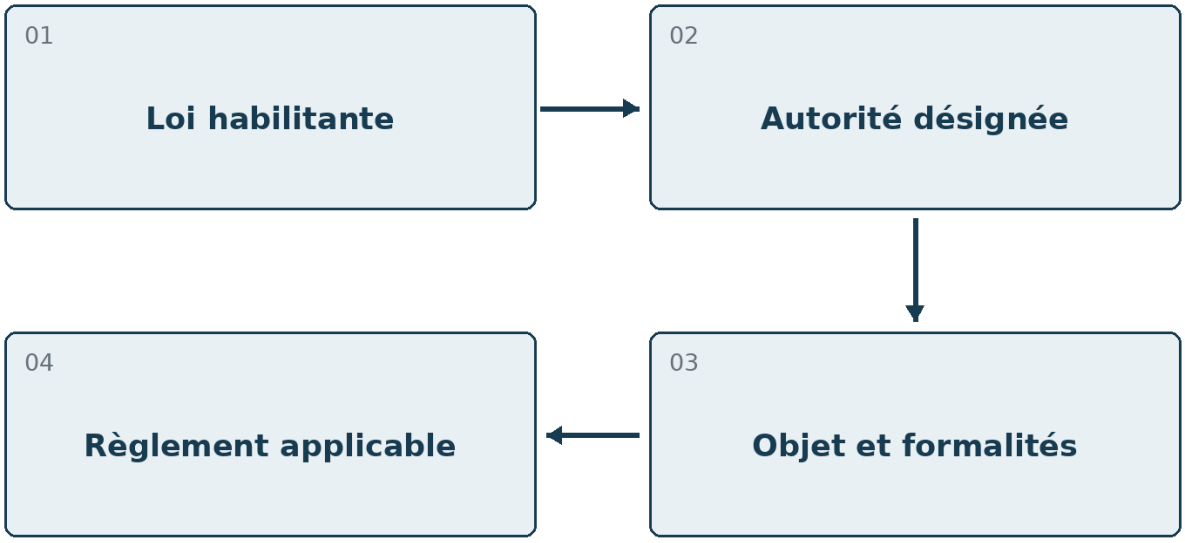


Figure 17 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Un règlement dépend d’un pouvoir attribué. Repérez l’autorité, la matière et les limites de cette attribution. Vérifiez ensuite les formalités et l’entrée en vigueur exigées. Une règle annoncée sur une page d’information peut être un résumé d’un règlement ; le résumé ne permet pas toujours d’en connaître les exceptions.

La planche n’affirme pas qu’une omission mineure entraîne nécessairement la même conséquence dans tous les régimes. Elle indique les contrôles à effectuer. Le diagnostic juridique dépend du texte, du vice allégué et des voies de contestation appropriées.

LEÇON 17 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une affiche près d’un équipement public annonce une interdiction et une amende. Le site municipal reprend seulement les horaires. Un usager conteste la mesure. Vous ne disposez ni du règlement complet, ni de sa date, ni de la disposition habilitante. Une connaissance affirme que toute affiche municipale suffit à créer une infraction.

Travail à réaliser

Rédigez une demande documentaire fictive de 120 mots destinée à préparer l’analyse, puis un protocole de quatre contrôles. Ne l’envoyez à aucune administration. Expliquez pourquoi obtenir le règlement ne suffit pas encore à prouver la validité de toutes ses dispositions.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C17. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 17 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut demander le texte complet, son identification, les modifications et dates pertinentes, ainsi que les bases législatives et documents d’entrée en vigueur utiles. Les contrôles portent sur l’autorité, le champ de la délégation, les formalités et la compatibilité avec les normes supérieures. L’affiche peut informer ; elle ne démontre pas seule l’existence et la validité d’une infraction.

Le règlement obtenu doit être lu avec son habilitation et les règles applicables. La réponse ne peut ni confirmer la sanction ni déclarer automatiquement la mesure nulle. Barème : demande précise 6 ; quatre contrôles 8 ; rôle limité de l’affiche 3 ; absence de conclusion prématurée 3.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si l’affiche reproduit fidèlement le règlement mais omet une exception, quel document gouverne l’analyse ? Expliquez la nécessité de lire le texte complet et de vérifier si les faits entrent dans l’exception. La fidélité partielle d’une communication n’est pas une garantie d’exhaustivité.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 18 COMPRENDRE

18 Texte contexte et objet

Objectif : Comparer deux lectures sans choisir uniquement celle qui plaît.

Interpréter par le texte, le contexte et l’objet

Lire une loi ne consiste pas à choisir un mot dans un dictionnaire puis à arrêter l’analyse. Il faut rapprocher le sens possible du texte, la place de la disposition, les définitions, les règles voisines et l’objectif législatif. Les différentes versions linguistiques officielles peuvent aussi éclairer la recherche dans les conditions propres au texte étudié.

Dans Rizzo & Rizzo Shoes Ltd. (Re), [1998] 1 R.C.S. 27, paragraphe 21, la Cour suprême expose l’approche moderne qui associe le texte à son contexte et à l’objet de la loi. L’affaire concernait des indemnités d’emploi dans un contexte de faillite. Son enseignement méthodologique est de ne pas isoler la lecture littérale de la structure et de la finalité du régime. [R7]

L’objet d’une loi ne permet cependant pas de lui faire dire n’importe quoi. Une interprétation doit pouvoir se justifier à partir des éléments juridiques pertinents. Si deux lectures sont possibles, exposez les arguments de chacune, puis expliquez celle qui s’intègre le mieux au texte et à l’ensemble du régime.

Approfondissement

Présenter deux interprétations ne signifie pas qu’elles se valent. Il faut préciser ce que chacune explique et ce qu’elle laisse sans réponse. Le débutant peut utiliser une feuille à deux colonnes, puis écrire un paragraphe de synthèse. La conclusion doit montrer pourquoi une lecture s’intègre mieux au régime, ou pourquoi une recherche complémentaire est indispensable.

LEÇON 18 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

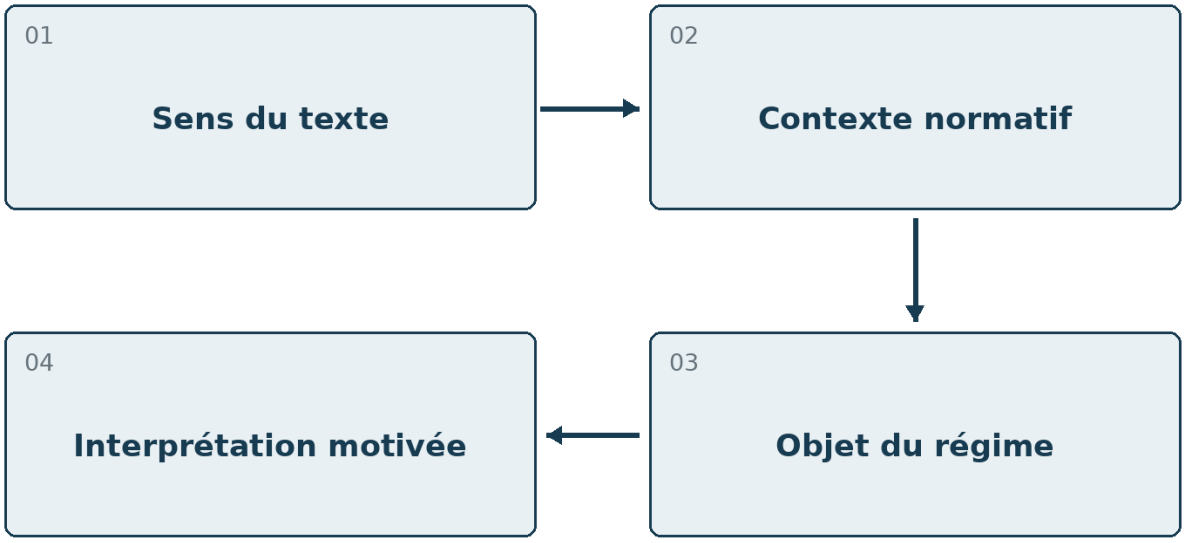


Figure 18 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Les trois premières dimensions s’éclairent mutuellement. Il ne s’agit pas de lire d’abord le dictionnaire puis d’abandonner les mots si le résultat déplaît. Le contexte comprend notamment les définitions, les dispositions voisines et l’économie du régime. L’objet aide à comprendre ce que le législateur organise.

La synthèse doit rendre compte des arguments. Une lecture attractive sur le plan politique n’est pas nécessairement juridiquement admissible. Rizzo & Rizzo Shoes est une référence méthodologique ; une analogie avec cette affaire doit rester attentive au texte et au contexte effectivement étudiés.

LEÇON 18 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un règlement pédagogique fictif réserve une salle aux « personnes inscrites à une activité ». Une activité comporte des participants en présence et à distance. Une responsable veut exclure les seconds de la réservation même lorsqu'ils viennent ponctuellement. Le texte complet, les définitions et l'objectif de la réservation ne sont pas encore connus. Cet exemple ne représente aucune règle d'établissement réelle.

Travail à réaliser

Proposez deux lectures possibles de la formule. Pour chacune, indiquez un argument textuel et une information contextuelle à vérifier. Rédigez 200 mots montrant comment l'objet peut éclairer le débat sans autoriser une réécriture libre. Évitez de conclure à une discrimination sans analyser un régime de droits.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu'il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C18. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 18 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Une lecture peut inclure toute personne inscrite, quel que soit son mode habituel de participation ; une autre peut s’appuyer sur une définition ou une finalité plus restreinte, si le texte complet l’établit. La réponse doit rechercher cette définition et l’organisation générale du règlement au lieu de les inventer. L’objet de disponibilité ou de sécurité, s’il est établi, doit être articulé aux mots employés.

La solution demeure ouverte dans l’énoncé. Une bonne analyse identifie ce qui permettrait de départager les lectures. Barème : lectures plausibles 6 ; arguments textuels 4 ; contexte et objet 6 ; limites de la conclusion 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Une définition expresse précise maintenant que tous les modes d’inscription sont inclus. Réévaluez les deux lectures. L’analyse contradictoire doit rester révisable : défendre une interprétation ne justifie pas de conserver un argument devenu incompatible avec le dossier.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 19 COMPRENDRE

19 Standards de conduite

Objectif : Argumenter sur la bonne foi sans remplacer le droit par un jugement moral.

Application guidée à un standard

L’article 7 C.c.Q. interdit notamment un exercice du droit orienté vers la nuisance ou excessif et déraisonnable, contraire à la bonne foi. Pour l’utiliser, identifiez d’abord le droit exercé. Décrivez ensuite les circonstances : finalité poursuivie, moyens employés, conséquences et justification. Recherchez les décisions réellement comparables. [R1]

Une personne possède un terrain et y accomplit un acte qui dérange son voisin. La propriété ne suffit pas à justifier tous les comportements ; le dérangement ne suffit pas davantage à établir un abus. Selon les faits, il faudra aussi examiner les règles particulières de voisinage. Le standard invite à une appréciation motivée et non à un jugement intuitif sur la personnalité du propriétaire.

Approfondissement

Un standard n’est pas une permission d’écrire « cela me paraît excessif » puis de conclure. Le raisonnement doit présenter les faits qui rendent l’exercice du droit critiquable au regard du texte. Une hypothèse sur l’intention doit être distinguée d’une intention établie. Les effets matériels, les échanges et les solutions raisonnablement disponibles peuvent aider à apprécier la conduite selon le régime applicable.

LEÇON 19 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

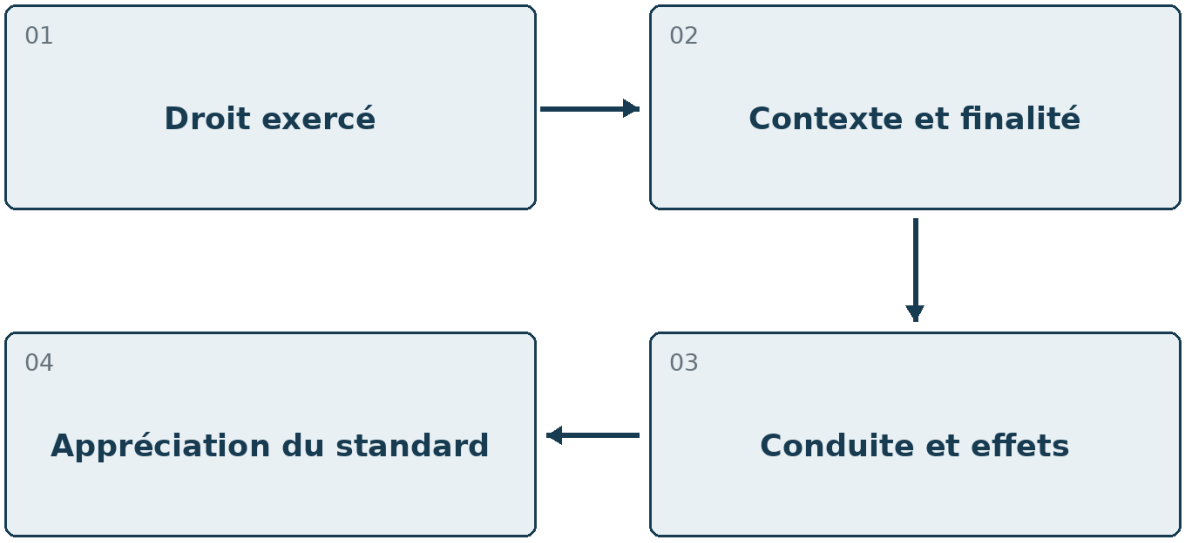


Figure 19 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Un standard comme la bonne foi demande une appréciation contextualisée. Identifiez d’abord le droit exercé. Décrivez ensuite les moyens, le but allégué, les effets et les justifications. Le désagrément ressenti par une autre personne peut compter sans suffire à prouver un abus.

La planche concerne la structure de l’analyse. Elle ne donne pas un seuil chiffré universel de comportement acceptable. Les articles 6, 7 et 1375 C.c.Q. doivent être lus selon leur objet respectif, avec les règles particulières et les décisions pertinentes.

LEÇON 19 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un propriétaire modifie l’usage d’une partie de son terrain. Le voisin affirme qu’il agit uniquement pour nuire ; le propriétaire invoque une utilité concrète. Le dossier contient une photographie et deux messages contradictoires, mais aucune mesure des effets ni chronologie complète. Un étudiant veut conclure à l’abus parce qu’il préfère la version du voisin.

Travail à réaliser

Rédigez une note de 220 mots distinguant le droit exercé, les faits à établir et les arguments des deux côtés. Signalez les règles particulières éventuellement à rechercher sans les inventer. Proposez trois questions factuelles susceptibles de modifier votre appréciation.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C19. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 19 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La propriété ne justifie pas tout exercice possible du droit. Cependant, la seule plainte ne démontre pas l’abus. Il faut préciser l’usage, les effets, l’objectif et les circonstances, puis appliquer les critères de l’article 7 et les règles particulières pertinentes, notamment si un problème de voisinage se pose. Une photographie renseigne sur un état visible, pas nécessairement sur l’intention.

Les questions utiles portent sur la chronologie, les conséquences mesurables et les raisons de l’aménagement. La conclusion doit dépendre de ces éléments. Barème : droit et standard 6 ; faits distingués des intentions alléguées 6 ; examen contradictoire 4 ; questions et clarté 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Un nouveau message contient une déclaration explicite de nuisance. Cette pièce renforce-t-elle un élément sans établir tous les autres ? Expliquez son rôle, son authenticité à vérifier et les points qui demeurent ouverts. Une pièce importante doit être intégrée au dossier, non isolée de tout contexte.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 20 COMPRENDRE

20 Naviguer dans le Code civil

Objectif : Choisir un livre et relier une règle générale à des règles complémentaires.

Une architecture pour raisonner

La disposition préliminaire explique que le Code civil régit les personnes, leurs rapports et les biens en harmonie avec les chartes qu’elle mentionne et les principes généraux du droit. Il établit le droit commun dans les matières auxquelles se rapportent sa lettre, son esprit ou son objet ; les autres lois peuvent le compléter ou y déroger. « Droit commun » signifie ici fondement général, non common law. [R1]

Les dix livres portent sur les personnes, la famille, les successions, les biens, les obligations, les priorités et hypothèques, la preuve, la prescription, la publicité des droits et le droit international privé. Cette structure aide à chercher. Une vente relève des obligations, mais son dossier peut aussi exiger de consulter les biens, la preuve et la prescription.

Un article est une unité numérotée du code. Un alinéa est une division de son texte, généralement visible par un retour de paragraphe ; un paragraphe numéroté constitue une autre subdivision possible. Citez la subdivision pertinente lorsqu’elle change la portée de votre argument. « Article 1457, alinéa 2 » est plus précis qu’un renvoi général à un chapitre.

Approfondissement

Une référence précise comporte le numéro d’article et, lorsque c’est utile, l’alinéa ou le paragraphe concerné. L’étudiant doit également distinguer le texte normatif des notes historiques. Les intitulés de livres et chapitres aident à comprendre le contexte ; ils ne remplacent pas la disposition applicable. Cette navigation s’apprend par des allers-retours entre table des matières et texte.

LEÇON 20 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

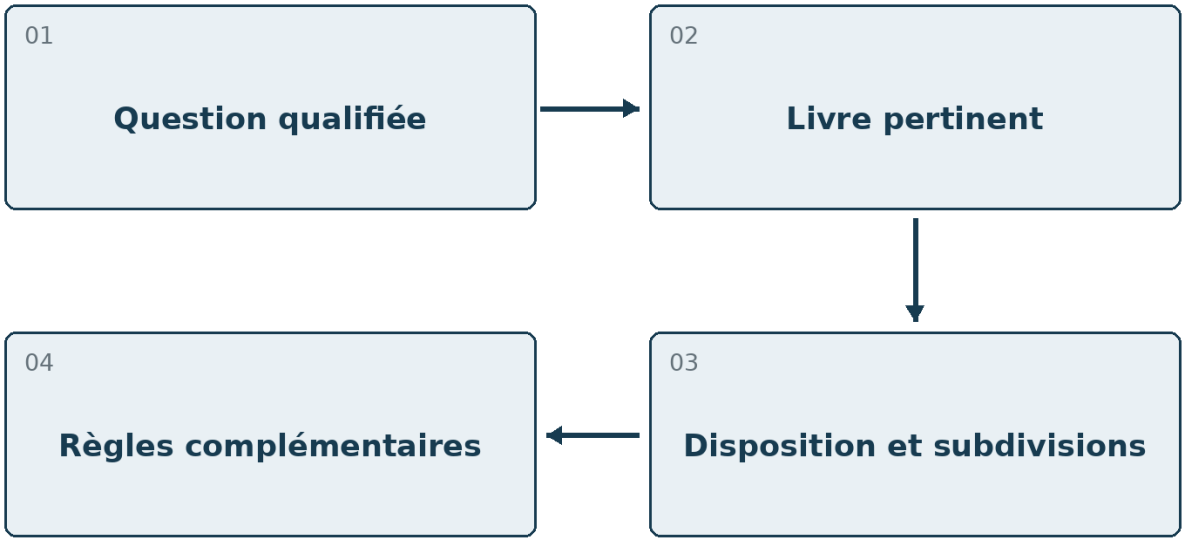


Figure 20 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le Code est une architecture. Son organisation permet de passer d’une question de contrat au livre Des obligations, puis de rechercher ailleurs les questions de preuve ou de prescription. Un article ne clôt donc pas nécessairement le dossier.

Le droit commun au sens de la disposition préliminaire ne signifie pas common law. La planche montre un parcours documentaire, non une hiérarchie entre les livres. Les autres lois peuvent compléter le Code ou y déroger dans leur champ. Une consultation efficace conserve le lien entre la question initiale et chaque disposition ajoutée.

LEÇON 20 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une étudiante cherche une règle sur un engagement de réparation d’ordinateur. Elle trouve un article du livre Des obligations et annonce que les livres De la preuve et De la prescription sont désormais inutiles. Son dossier contient pourtant un désaccord sur le paiement et une incertitude sur la date des faits.

Travail à réaliser

Construisez une carte de recherche en quatre branches : obligation, preuve, temps et éventuelles règles spéciales. Expliquez la fonction de chaque branche en 50 mots environ. Citez le titre du Code et un article déjà étudié sans prétendre résoudre une prescription dont le régime n’est pas fourni.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C20. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 20 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La première branche qualifie l’engagement et son inexécution éventuelle. La preuve examine les faits fondateurs et ceux qui peuvent modifier ou éteindre le droit, avec les articles 2803 et 2804 comme repères. La branche temporelle relève les dates et appelle l’étude des délais pertinents. Les lois spéciales doivent être recherchées selon la nature de la relation.

La bonne réponse ne choisit aucun délai au hasard. Elle montre que le Code forme un ensemble et qu’une loi particulière peut être nécessaire. Barème : quatre branches motivées 12 ; précision des références 4 ; traitement honnête de l’incertitude 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le problème devient une succession au lieu d’un contrat. Quelle branche principale change et quelles fonctions de recherche subsistent ? Le vocabulaire du dossier se transforme, mais l’attention à la preuve, au temps et aux règles particulières demeure.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 21 COMPRENDRE

21 Choisir le régime de responsabilité

Objectif : Justifier le point de départ contractuel ou extracontractuel.

Responsabilité contractuelle et extracontractuelle

L’article 1458 C.c.Q. traite du respect des engagements contractuels et de la réparation du préjudice causé au cocontractant par leur inexécution. Il interdit de contourner le régime contractuel applicable afin de choisir des règles plus avantageuses. L’article 1457 énonce le cadre général de la responsabilité extracontractuelle et annonce d’autres hypothèses de responsabilité. [R1]

Supposons qu’un réparateur endommage un ordinateur qui lui a été confié par contrat. On commence par identifier les parties au contrat, la prestation promise et le manquement reproché. Si un visiteur sans lien contractuel renverse ensuite un autre appareil, le régime de l’article 1457 peut être pertinent. Le simple fait matériel « ordinateur cassé » ne détermine donc pas à lui seul le régime.

Il faut aussi rechercher les règles spéciales : vente, service, consommation ou autre matière. Ce chapitre enseigne le point de départ de l’analyse, pas l’ensemble des conditions de chaque recours. La qualification initiale permet précisément de trouver les règles complémentaires, plutôt que de s’arrêter trop tôt à un article général.

Approfondissement

La qualification doit relier le dommage à l’engagement. Il ne suffit pas que deux personnes aient déjà signé n’importe quel contrat à un autre sujet. Identifiez la prestation, les parties et le lien du manquement allégué avec cette relation. Cette précision empêche de transformer tout accident entre connaissances en inexécution contractuelle.

LEÇON 21 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

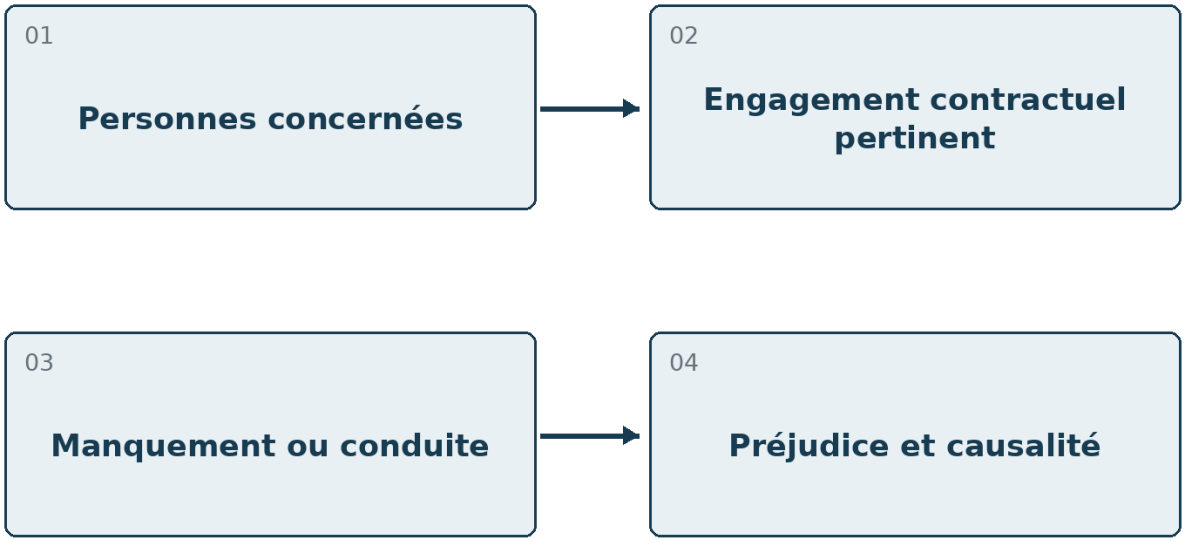


Figure 21 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Commencez par les personnes et la relation juridique. L’existence d’un contrat pertinent oriente vers l’article 1458 et les règles qui complètent le régime. En son absence, l’article 1457 peut fournir un point de départ, sous réserve des autres régimes.

Le schéma ne permet pas de choisir le régime qui promet le meilleur résultat. Le dommage matériel peut être identique alors que l’obligation préalable change. L’article 1458 impose de respecter le régime contractuel applicable ; la seule présence du mot faute ne fait pas disparaître cette exigence.

LEÇON 21 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Dans le dossier A, un atelier reçoit un ordinateur pour le réparer et l’endommage durant l’intervention. Dans le dossier B, un visiteur d’une salle d’étude heurte sans contrat pertinent l’appareil d’une autre personne. Les coûts de remise en état sont identiques. Une réponse automatique propose l’article 1457 dans les deux dossiers parce que les deux écrans sont cassés.

Travail à réaliser

Rédigez deux analyses initiales de 120 mots, puis une comparaison de 60 mots. Identifiez la relation, le point de départ juridique et les faits à établir. Signalez une recherche de règles particulières pour l’atelier. N’annoncez pas la responsabilité à partir de la seule identité du coût.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C21. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 21 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le dossier A exige de déterminer le contrat, la prestation promise, le manquement et son lien avec le préjudice ; l’article 1458 constitue le point de départ. Le dossier B oriente vers l’article 1457 pour la responsabilité personnelle envisagée, avec l’examen de la conduite, du préjudice et de la causalité. Les règles particulières et les preuves restent nécessaires dans les deux cas.

Le coût renseigne sur le préjudice allégué, pas sur la source de l’obligation. Barème : qualification de A 5 ; qualification de B 5 ; conditions et preuve 6 ; comparaison 4. Une réponse qui tente de contourner le régime contractuel par simple préférence doit être reprise.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le réparateur a endommagé l’appareil d’un tiers qui n’est pas son cocontractant. Identifiez la relation à analyser pour cette nouvelle personne. Le régime ne se déduit pas uniquement du lieu de l’accident ou de la profession du défendeur.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 22 COMPRENDRE

22 Distinguer réparation et sanction punitive

Objectif : Relier chaque somme demandée à un fondement et à une preuve.

Réparer et punir sont deux questions différentes

La responsabilité civile vise principalement la réparation du préjudice dans les conditions du régime applicable. Des dommages-intérêts punitifs répondent à une autre fonction. L’article 1621 C.c.Q. en encadre l’évaluation lorsque la loi prévoit leur attribution ; il ne crée pas un droit général à punir tout comportement fautif. Le juriste doit donc identifier la disposition qui autorise ces dommages et démontrer ses conditions avant de discuter le montant. [R1]

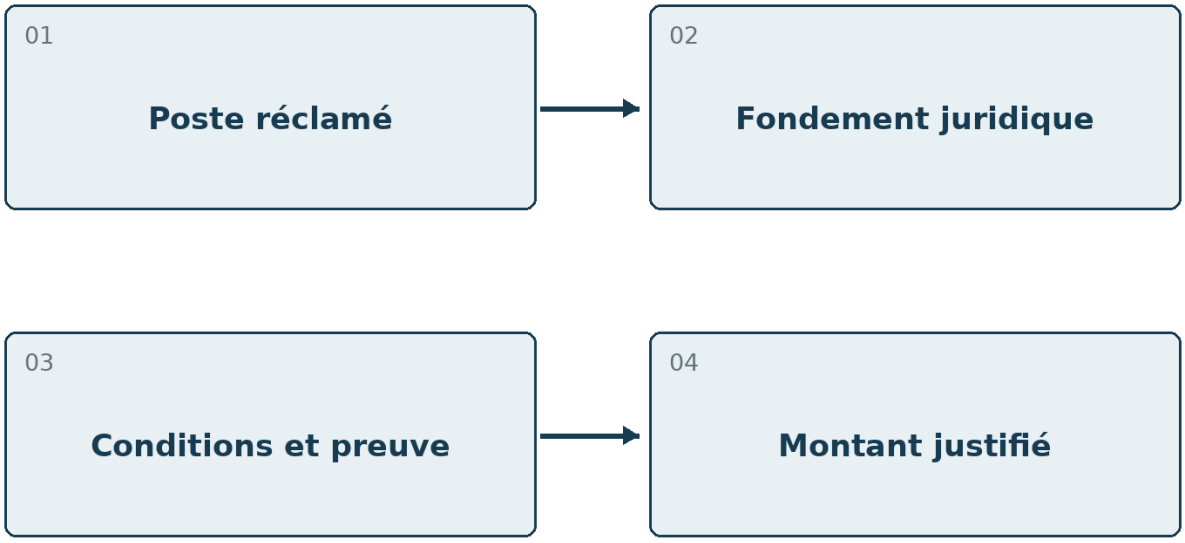
Une demande de remboursement d’une réparation doit être rattachée à une perte prouvée. Une demande supplémentaire présentée « pour donner une leçon » exige un fondement distinct. Même lorsque des dommages punitifs sont légalement possibles, leur somme n’est pas choisie au hasard : l’article 1621 vise une valeur suffisante pour leur fonction préventive et invite à considérer les circonstances pertinentes.

Approfondissement

Une demande peut être partiellement fondée. Le rejet d’un poste punitif ne signifie pas nécessairement que la réparation matérielle doit échouer. Inversement, une preuve de dépense ne justifie pas tout montant ajouté sous une autre étiquette. Le travail du juriste consiste à séparer les postes, vérifier les bases et prévenir une double indemnisation.

LEÇON 22 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement



Comparer les relations décrites dans le guide

Figure 22 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Chaque poste de demande exige une analyse distincte. Réparer un préjudice matériel, réparer un préjudice moral et demander des dommages punitifs ne sont pas des expressions interchangeables. L’article 1621 C.c.Q. encadre les dommages punitifs lorsque la loi en prévoit l’attribution ; il n’autorise pas à punir automatiquement toute faute.

Le schéma n’établit pas un tarif. Les chiffres d’un dossier pédagogique servent à distinguer les fonctions et les preuves. Le montant souhaité par une partie ne démontre ni l’existence du droit ni la valeur du préjudice.

LEÇON 22 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un ordinateur a subi un dommage dont la réparation nécessaire est évaluée à 480 $. La propriétaire demande aussi 2 000 $ « parce qu’elle est contrariée » et 5 000 $ « pour punir ». Le dossier ne décrit pas les conséquences personnelles ni un texte particulier autorisant des dommages punitifs. Pour l’exercice, la responsabilité de principe reste à démontrer.

Travail à réaliser

Rédigez une note de 250 mots présentant les trois postes. Pour chacun, indiquez la preuve ou la source manquante. Expliquez pourquoi un préjudice moral ne doit être ni accordé automatiquement ni déclaré impossible par principe. Concluez sans additionner les sommes comme si elles étaient acquises.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C22. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 22 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Les 480 $ peuvent correspondre à une réparation matérielle si la nécessité, le montant et le lien avec le dommage imputable sont établis. Les 2 000 $ demandent une démonstration du préjudice moral et des conditions de sa réparation ; la contrariété affirmée ne suffit pas à fixer automatiquement cette somme. Les 5 000 $ exigent un fondement légal autorisant des dommages punitifs et la satisfaction de ses conditions avant l’analyse de leur évaluation.

L’article 1621 ne remplit pas seul cette première fonction. Barème : séparation des postes 6 ; preuve matérielle et morale 6 ; fondement punitif 5 ; conclusion nuancée 3. Aucun tarif fictif ne doit être ajouté.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si une loi spéciale autorise des dommages punitifs dans une hypothèse déterminée, reprenez l’analyse à partir de ses conditions. L’existence d’une autorisation possible ne signifie pas que toute demande chiffrée doit être accueillie.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 23 COMPRENDRE

23 Preuve civile

Objectif : Distinguer fardeau admissibilité et force probante.

La preuve comme passage des allégations aux faits retenus

L’article 2803 C.c.Q. attribue à celui qui veut faire valoir un droit le fardeau de prouver les faits soutenant sa prétention. Celui qui soutient qu’un droit est nul, modifié ou éteint doit prouver les faits qui fondent cette affirmation. L’article 2804 précise le degré de preuve civil ordinaire : l’existence du fait doit être plus probable que son inexistence, sauf exigence légale supérieure. [R1]

Si A réclame le remboursement d’un prêt, A doit notamment établir les faits qui font naître sa créance. Si B soutient avoir remboursé, B doit établir ce paiement. Le juge examine les éléments admissibles : écrit, preuve de transfert, témoignages ou autres éléments selon les règles applicables. Le nombre de documents ne remplace pas leur valeur probante.

La prépondérance n’est pas un calcul scolaire où trois témoins battent deux témoins. Il faut évaluer la cohérence, la fiabilité et la force de la preuve. Un demandeur peut avoir raison dans les faits mais échouer à établir un élément essentiel. Cela explique l’importance de conserver les documents dès la naissance d’un différend.

Approfondissement

La formulation du fait influence la recherche de preuve. « Il est malhonnête » est une appréciation générale ; « le virement annoncé le 30 mai a été reçu » est une proposition factuelle contrôlable. Une bonne grille répartit les faits entre naissance du droit, modification et extinction alléguée. Cette organisation rend plus visible le rôle de l’article 2803.

LEÇON 23 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

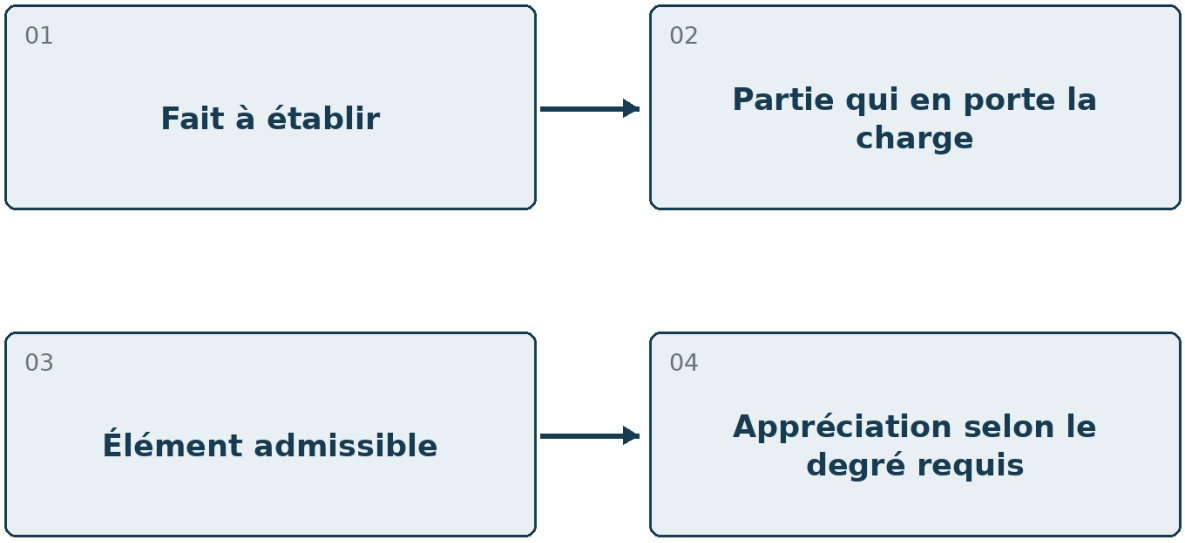


Figure 23 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le fardeau répond à la question de savoir qui doit établir un fait. L’admissibilité concerne les éléments pouvant être reçus selon les règles applicables. La force probante concerne leur capacité à convaincre. Le degré ordinaire de preuve civile prévu à l’article 2804 doit être distingué de ces deux dernières questions.

La planche ne transforme pas la prépondérance en vote entre documents ou témoins. Une pièce pertinente peut demeurer insuffisante, et l’absence d’un type de document ne permet pas toujours d’exclure toute autre preuve. Le régime précis doit être vérifié.

LEÇON 23 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Emma remet 900 $ à Noé. Un message annonce un remboursement le 1er juin. Emma fournit le transfert initial. Noé reconnaît le prêt, mais soutient avoir remboursé en espèces le 30 mai. Il ne possède pas de reçu. Emma nie le paiement. Un étudiant conclut que l’absence de reçu prouve nécessairement l’absence de remboursement.

Travail à réaliser

En 220 mots, attribuez la charge relative au prêt et au paiement allégué. Expliquez le rôle de la prépondérance et les limites du raisonnement fondé sur le seul reçu. Proposez deux vérifications factuelles sans inventer de témoin ni affirmer l’admissibilité de tout élément imaginable.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C23. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 23 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Emma doit établir les faits fondant son droit, en tenant compte notamment des admissions et des pièces. Noé allègue un paiement éteignant l’obligation : il doit établir les faits qui soutiennent cette extinction. L’absence de reçu peut affaiblir ou compliquer sa démonstration, mais ne permet pas de décider abstraitement qu’aucun autre élément ne pourrait être reçu et convaincant.

Il faut préciser le lieu, les circonstances et les traces disponibles, puis examiner les règles d’admissibilité et la force de l’ensemble. Barème : répartition de la charge 8 ; degré de preuve 4 ; absence de raccourci sur le reçu 4 ; vérifications pertinentes 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Emma ne dispose plus du message, mais Noé admet toujours le prêt. Expliquez pourquoi le dossier doit être réévalué à partir de tous les éléments. Le nombre de documents perdus ne mesure pas mécaniquement la probabilité juridique d’un fait.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 24 COMPRENDRE

24 Lire les motifs et le dispositif

Objectif : Distinguer la solution le raisonnement décisif et une observation accessoire.

Lire une décision comme un raisonnement

La jurisprudence est l’ensemble des décisions des tribunaux et les solutions qui s’en dégagent. Une décision contient généralement un contexte, des faits retenus, des questions, des règles, une analyse et un dispositif. Le dispositif indique ce que le tribunal ordonne ou décide. Les motifs permettent de comprendre pourquoi.

La ratio decidendi correspond à la proposition juridique nécessaire à la solution, compte tenu des faits pertinents. Un obiter dictum est une observation qui n’est pas nécessaire au résultat. Cette distinction demande une lecture attentive : une phrase générale et frappante n’est pas nécessairement la règle décisive.

Une décision peut comporter des motifs majoritaires, concordants ou dissidents. Une dissidence est précieuse pour comprendre un débat, mais elle ne devient pas la solution retenue par la majorité. Pour citer correctement, identifiez la formation qui soutient la proposition invoquée.

Approfondissement

Le résumé éditorial facilite l’orientation, mais les motifs doivent être consultés pour soutenir une analyse technique. Une phrase spectaculaire peut porter sur une hypothèse qui n’a pas été déterminante. L’étudiant doit reconstruire le lien entre problème, règle et résultat au lieu de constituer une collection de citations séduisantes.

LEÇON 24 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

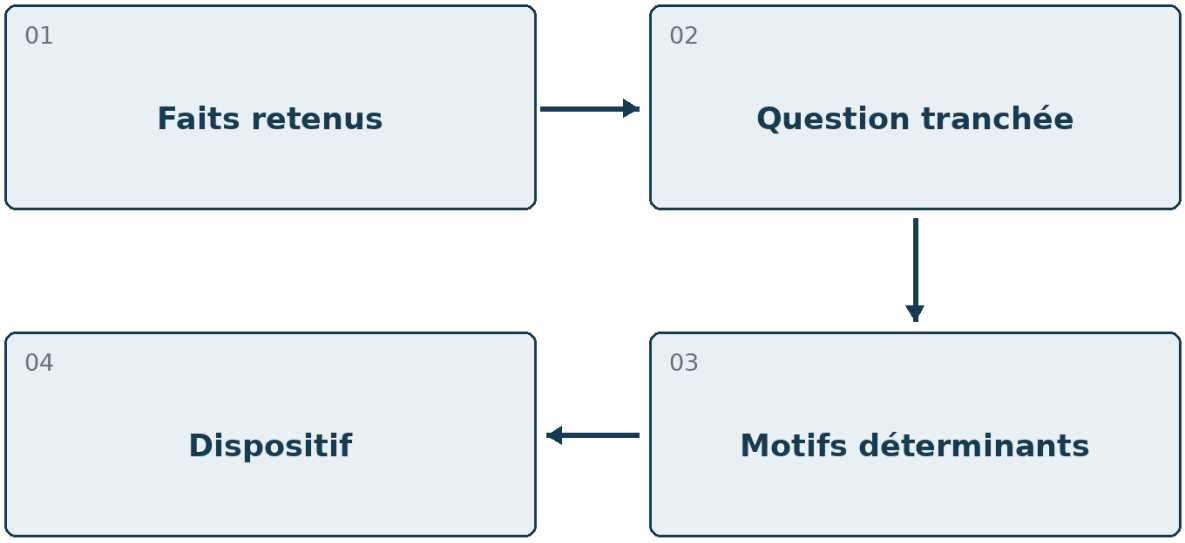


Figure 24 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Commencez par les faits retenus, qui peuvent différer des allégations. Relevez ensuite la question effectivement tranchée. La ratio decidendi relie le raisonnement nécessaire à la solution ; un obiter peut être instructif sans avoir la même fonction. Le dispositif indique le résultat juridique ordonné ou décidé.

La planche n’offre pas un algorithme infaillible pour isoler la ratio. Une décision peut comporter plusieurs questions et plusieurs opinions. Il faut identifier les motifs majoritaires, concordants ou dissidents avant d’attribuer une proposition à la solution de la Cour.

LEÇON 24 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Document fictif. Une décision pédagogique retient qu’un contrat a été inexécuté et ordonne le remboursement d’une prestation payée. Elle ajoute que, dans d’autres circonstances non établies, un dommage complémentaire aurait pu être discuté. Un étudiant transforme cette observation en règle selon laquelle toute inexécution donne automatiquement droit à ce dommage. Ce document est une simulation, sans tribunal réel ni référence neutre.

Travail à réaliser

Rédigez une fiche de décision de 200 mots avec quatre rubriques correspondant au schéma. Identifiez ce qui est tranché et ce qui reste hypothétique. Expliquez pourquoi la décision simulée ne peut être citée comme une autorité réelle. Utilisez ensuite la grille vierge des annexes pour une décision authentique lors de la recherche accompagnée.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C24. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 24 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La solution fournie porte sur le remboursement fondé sur l’inexécution retenue. L’observation sur un autre dommage est conditionnelle et ne démontre pas une attribution automatique. La fiche doit distinguer ce qui soutient le dispositif et ce qui évoque une autre hypothèse. Elle doit aussi conserver la nature fictive du document.

Pour une décision réelle, il faut compléter la juridiction, la référence, la date, les passages et la composition des opinions. Barème : faits et question 4 ; motifs déterminants 6 ; dispositif et observation 6 ; statut de la simulation 4. Inventer un numéro de décision pour rendre la fiche crédible constituerait une erreur majeure.

Réinvestir la méthode

Transfert. Une dissidence propose une solution différente. Expliquez son intérêt intellectuel et la raison pour laquelle elle ne doit pas être présentée comme le dispositif majoritaire. Ajoutez une colonne « opinion citée » à votre fiche si nécessaire.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 25 COMPRENDRE

25 Utiliser un précédent avec discernement

Objectif : Expliquer une analogie ou une distinction juridiquement pertinente.

Autorité du précédent et portée réelle

Dans une même hiérarchie judiciaire, les tribunaux inférieurs doivent respecter les principes de droit établis par les tribunaux supérieurs lorsque ceux-ci s’appliquent. La jurisprudence de la Cour suprême joue ainsi un rôle essentiel au Québec comme ailleurs au Canada. La tradition civiliste ne dispense pas du respect de cette autorité. Les exceptions au respect du précédent sont encadrées ; le seul désaccord du juge inférieur ne suffit pas.

Le raisonnement par analogie consiste à montrer que les faits pertinents et la question juridique sont suffisamment proches. La distinction consiste à expliquer pourquoi une différence juridiquement importante empêche d’appliquer la même solution. On ne distingue pas une affaire parce que les personnes ont des noms différents ; on la distingue parce qu’une condition ou un contexte décisif change.

Une décision rendue dans une autre province peut être instructive sans permettre de transposer le droit privé de cette province au Québec. Il faut vérifier si elle interprète un texte commun, un principe national ou une règle locale différente. La juridiction, la date, le texte applicable et le traitement ultérieur comptent autant que le résultat.

Approfondissement

L’actualité d’un précédent exige aussi une recherche de traitement ultérieur. Une décision peut être infirmée, distinguée ou demeurer pertinente sur un point limité. Le résultat d’un outil de citateur est un signal à examiner : il faut lire le passage qui traite la proposition utilisée. Pour une première recherche, notez précisément ce qui a été vérifié et ce qui reste à contrôler.

LEÇON 25 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

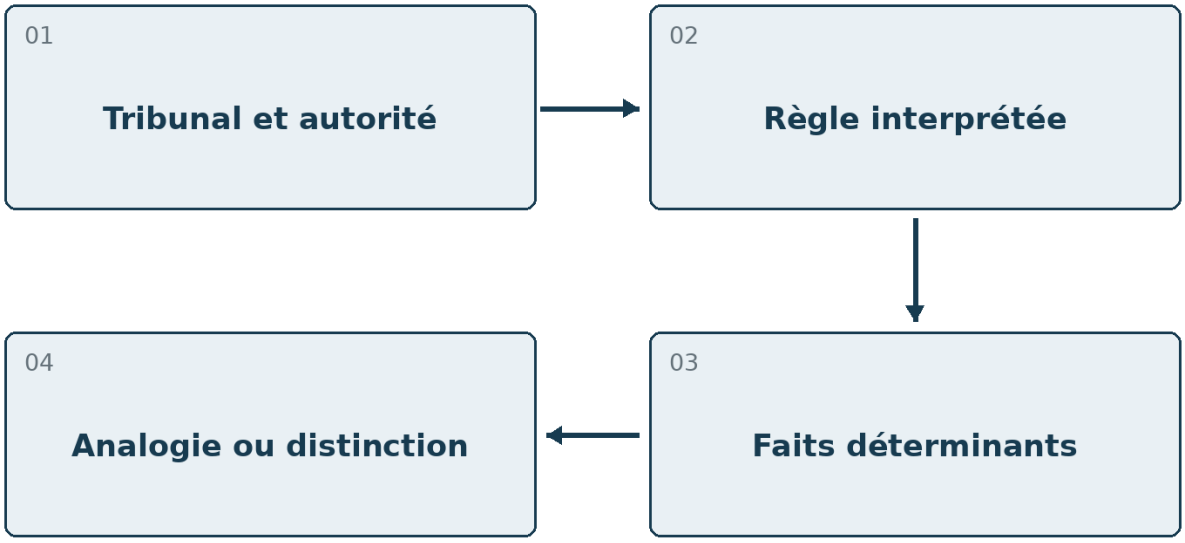


Figure 25 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une ressemblance narrative ne suffit pas. Vérifiez le niveau du tribunal, le texte interprété, les faits qui ont compté et la proposition nécessaire à la solution. L’autorité du précédent s’apprécie dans son cadre juridique. Une décision d’une autre province peut être pertinente sur un texte commun sans transposer toutes les règles locales de droit privé.

La carte se termine par une alternative argumentée. L’analogie montre une correspondance importante ; la distinction montre une différence qui affecte l’application de la règle. Changer les noms des parties ne constitue pas une distinction juridique.

LEÇON 25 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Deux dossiers concernent un écran cassé. Dans le premier, le dommage survient pendant une réparation contractuelle ; dans le second, il résulte du geste d’un visiteur sans contrat pertinent. Un étudiant affirme que la même solution s’impose parce que l’objet et le montant sont identiques. Il ajoute qu’une décision très ancienne peut être utilisée sans autre contrôle si elle apparaît en premier dans la recherche.

Travail à réaliser

Rédigez 250 mots expliquant la différence juridiquement pertinente et les contrôles d’autorité. Distinguez le rapprochement des faits et la comparaison des régimes. Proposez une phrase d’analogie limitée et une phrase de distinction, sans inventer un jugement réel.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C25. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 25 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le lien contractuel peut changer le point de départ de la responsabilité. L’identité du bien et du coût ne suffit pas à imposer la même règle. Une analogie limitée peut concerner les types de preuve du dommage matériel ; une distinction peut concerner la source de l’obligation et le régime applicable. Il faut connaître le tribunal, les motifs, la version du texte et le traitement ultérieur.

L’ancienneté n’est pas un motif automatique d’exclusion, mais la première position dans les résultats ne démontre pas l’actualité. Barème : distinction matérielle 6 ; contrôles d’autorité 6 ; analogie et distinction formulées 6 ; statut fictif préservé 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. La décision trouvée interprète une disposition fédérale commune aux deux dossiers. Expliquez pourquoi sa provenance provinciale ne suffit pas à l’écarter. Il faut revenir à la proposition précise et à l’autorité du tribunal.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 26 COMPRENDRE

26 Lire la doctrine et citer honnêtement

Objectif : Utiliser un commentaire sans lui attribuer la force d une loi.

La doctrine et l’honnêteté intellectuelle

La doctrine comprend notamment les traités, monographies, articles et commentaires rédigés par des juristes. Elle organise la matière, propose des interprétations et formule des critiques. Elle peut orienter la recherche vers une règle ou une controverse que le débutant n’avait pas repérée. Elle n’a pas, par sa seule publication, l’autorité d’une loi ou d’un précédent contraignant.

Évaluez un commentaire par la compétence de son auteur, la qualité des références, la date, le territoire et la solidité des arguments. Un ouvrage ancien peut rester excellent sur une notion tout en étant dépassé sur un article modifié. Une publication officielle de recherche peut être doctrinale ; son hébergement gouvernemental ne transforme pas chaque opinion en position obligatoire.

Citer consiste à permettre au lecteur de vérifier. Il faut donner le véritable titre d’une décision, sa référence, le tribunal et le passage utile. Pour une citation littérale, reproduisez fidèlement les mots et utilisez des guillemets. Pour une reformulation, conservez le sens et signalez la source. Une référence trouvée dans un outil automatisé reste une piste tant que le texte réel n’a pas été consulté.

Approfondissement

Une paraphrase reste attribuée à sa source. Modifier quelques mots ne dispense pas de citer l’idée utilisée. Une citation littérale exige une reproduction fidèle et des guillemets. Si vous ne disposez que d’une référence rapportée par un auteur, recherchez le texte original ; ne présentez pas sa lecture comme un travail déjà accompli. L’intégrité documentaire permet au lecteur de refaire votre cheminement.

LEÇON 26 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

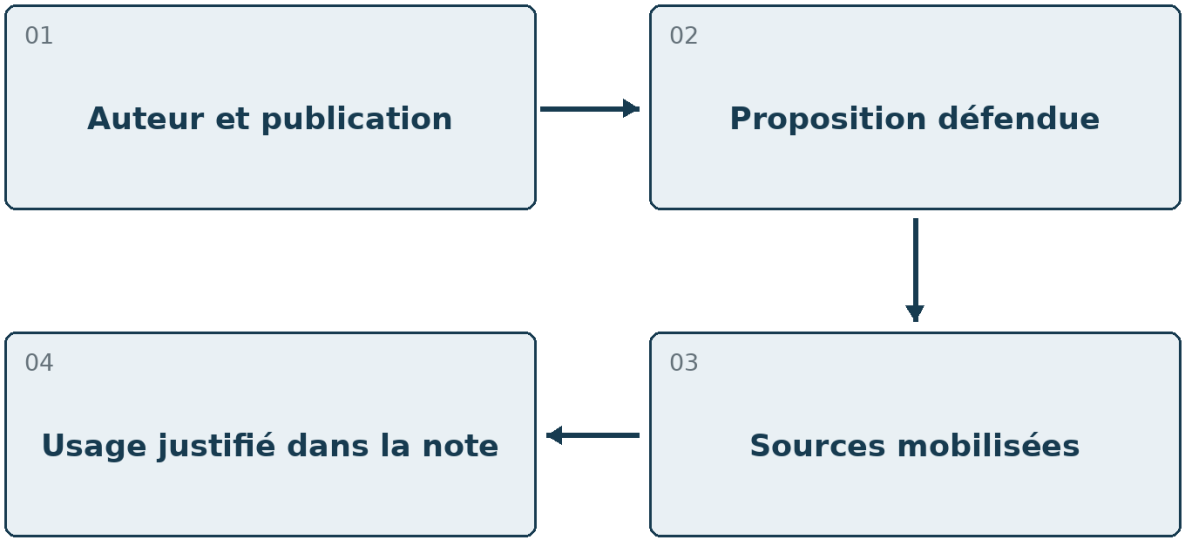


Figure 26 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La doctrine peut organiser un domaine et exposer une controverse. Relevez l’auteur, la date, l’objet et les références. Distinguez la description du droit et la proposition de réforme. Une publication hébergée par une institution publique peut contenir une analyse doctrinale sans devenir une norme obligatoire.

La dernière étape consiste à expliquer votre usage : comprendre, repérer une autorité, soutenir une interprétation ou présenter une critique. La planche ne classe pas les auteurs selon leur notoriété ; elle demande d’évaluer leurs arguments et la pertinence de leur travail pour la question.

LEÇON 26 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une étudiante trouve un article doctrinal de plusieurs années antérieur à une modification législative. Il contient une argumentation claire. Elle le copie presque mot pour mot, retire le nom de l’auteur et présente sa recommandation de réforme comme le droit actuellement applicable. Son brouillon ne comporte aucune référence précise.

Travail à réaliser

Réécrivez le protocole de travail en cinq étapes. Expliquez en 200 mots les trois problèmes distincts : attribution, actualité et statut de la proposition. Proposez une formulation permettant d’utiliser loyalement une idée ancienne tout en signalant la vérification du droit en vigueur.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C26. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 26 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut identifier l’auteur et le passage, déterminer s’il décrit ou recommande, retrouver les sources primaires, vérifier les modifications et rédiger une paraphrase correctement attribuée. L’ancienneté n’interdit pas tout usage ; elle impose un contrôle adapté à la proposition. Une réforme souhaitée par l’auteur n’est pas automatiquement entrée en vigueur.

Une formulation loyale distingue l’analyse de l’auteur et l’état des textes consultés. Le raisonnement ne peut être réparé par l’ajout d’un simple lien si le statut de la proposition reste faux. Barème : protocole 6 ; trois problèmes expliqués 9 ; formulation et traçabilité 5.

Réinvestir la méthode

Transfert. Un outil numérique propose une citation complète mais aucun texte accessible. Inscrivez-la comme piste non vérifiée. N’intégrez pas une proposition prétendument tirée de cette source dans la démonstration tant que son contenu n’a pas été contrôlé.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 27 COMPRENDRE

27 Choisir une voie juridictionnelle

Objectif : Distinguer première instance appel et contrôle judiciaire.

Les fonctions des tribunaux

Les tribunaux tranchent des différends selon le droit et la preuve dans le cadre de leur compétence. L'indépendance protège la décision contre les pressions indues ; l'impartialité concerne l'absence de parti pris. La contradiction permet aux parties de connaître les éléments déterminants et d'y répondre. Au Québec, l'article 17 C.p.c. affirme ce principe dans les affaires contentieuses. [R2]

La première instance est normalement le lieu principal de constitution de la preuve et de jugement initial. L'appel est un recours prévu par la loi ; il ne correspond pas automatiquement à un nouveau procès complet. Le contrôle judiciaire examine l'exercice de pouvoirs par une autorité selon le régime applicable. Appel et contrôle judiciaire ne sont donc pas interchangeables.

Ce tableau est une carte d'orientation, pas un guide de dépôt. Le choix du tribunal demande de vérifier la matière, le territoire, le montant lorsqu'il est pertinent, les personnes et le recours. Les seuils et les procédures peuvent évoluer. Une compétence spécialisée peut primer un classement fondé seulement sur la somme réclamée. [R2 ; R11 ; R12]

L'existence d'un tribunal administratif ne signifie pas que ses décisions échappent à tout contrôle. Les mécanismes de révision, d'appel lorsqu'il en existe et de contrôle judiciaire doivent être examinés séparément. De même, la Cour fédérale n'est pas une cour d'appel générale des tribunaux québécois.

Approfondissement

Une stratégie procédurale doit relier la conclusion recherchée au pouvoir de l'autorité. Demander une indemnité, contester une décision et obtenir une mesure urgente ne sont pas nécessairement accomplis par le même moyen. Dans ce module, le but est d'apprendre à identifier les contrôles ; les seuils et délais non vérifiés ne doivent jamais être remplacés par des souvenirs approximatifs.

LEÇON 27 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

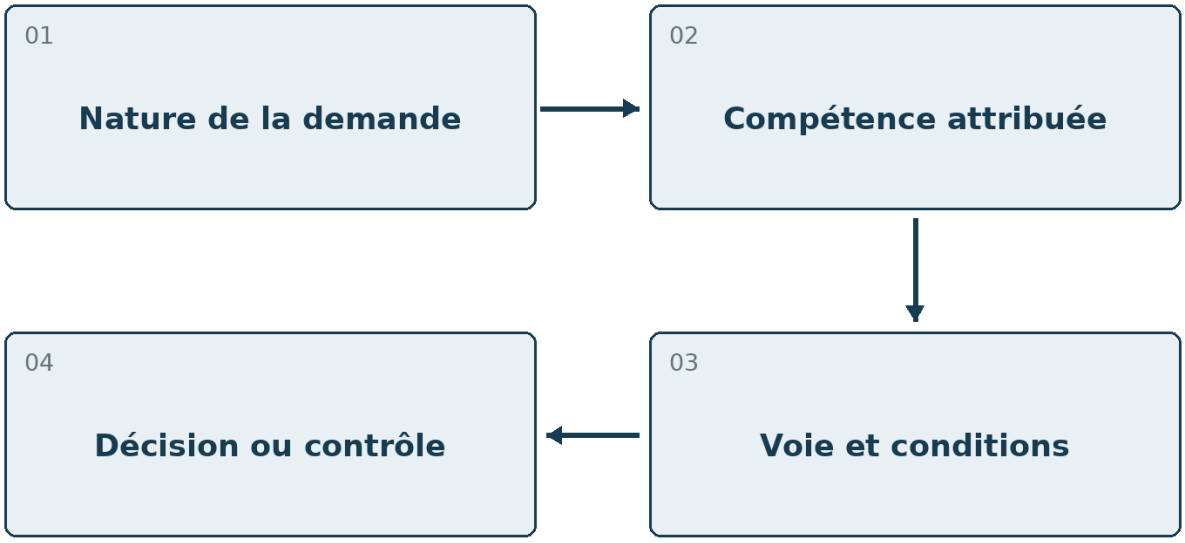


Figure 27 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Le choix commence par le type de demande et les règles de compétence. La première instance, l’appel et le contrôle judiciaire remplissent des fonctions différentes. L’existence d’un désaccord ne crée pas automatiquement un droit à un nouvel examen complet de la preuve.

La carte ne constitue pas un guide de dépôt. Il faut vérifier la matière, le territoire, les personnes, les montants lorsqu’ils comptent, les délais et les voies disponibles. Une compétence spécialisée peut déplacer le point de départ. Les cours fédérales ne constituent pas une voie générale d’appel des tribunaux québécois.

LEÇON 27 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une personne reçoit une décision administrative défavorable. Elle souhaite « faire appel à la Cour fédérale » uniquement parce qu’elle estime la décision injuste. Vous ne connaissez ni la loi de l’organisme, ni l’objet de la décision, ni sa date exacte. Un étudiant propose de déposer immédiatement le même dossier devant plusieurs tribunaux.

Travail à réaliser

Préparez une fiche d’orientation de 250 mots. Identifiez les documents nécessaires, les voies à distinguer et l’importance des délais. Expliquez pourquoi le dépôt multiple improvisé ne constitue pas une méthode de recherche. Ne choisissez pas une juridiction sans fondement dans la loi applicable.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C27. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 27 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut la décision intégrale, sa notification, la loi constitutive et les dispositions sur révision, appel ou contrôle. Ces voies ont des conditions et fonctions différentes. La Cour fédérale exerce des compétences attribuées ; elle n’est pas compétente du seul fait d’un mécontentement à l’égard d’une décision. Les dates doivent être relevées rapidement afin de rechercher les délais pertinents.

Multiplier les dépôts sans vérifier la compétence peut créer coûts et difficultés. Une fiche utile formule les vérifications et la prochaine recherche ciblée. Barème : documents 5 ; distinction des voies 7 ; compétence et délais 5 ; orientation proportionnée 3.

Réinvestir la méthode

Transfert. La loi prévoit une révision interne. Son existence règle-t-elle toutes les conditions d’un éventuel recours ultérieur ? Recherchez l’articulation des mécanismes au lieu d’assimiler révision et appel.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 28 COMPRENDRE

28 Comprendre les rôles professionnels

Objectif : Distinguer information conseil représentation et décision.

Qui fait quoi

L’avocat conseille, analyse les risques, rédige, négocie et représente dans les limites de son mandat et des règles professionnelles. Son rôle ne commence pas seulement au procès. Le notaire est un conseiller juridique et un officier public, notamment pour recevoir des actes authentiques ; son devoir d’impartialité dans cette fonction est essentiel. [R13 ; R14]

Le juge tranche avec indépendance et impartialité. Le greffier assure des fonctions liées au dossier et au fonctionnement du tribunal ; il ne devient pas le conseiller stratégique d’une partie. L’huissier accomplit notamment la signification et des actes d’exécution dans le cadre légal. Le médiateur aide les parties à chercher une entente sans leur imposer, en cette qualité, un jugement. [R13]

Les procureurs de la poursuite et les avocats de la défense exercent des fonctions distinctes dans le processus criminel. La personne victime n’est pas assimilable à un client privé dirigeant la poursuite publique. Les obligations professionnelles, la confidentialité, le secret professionnel et les conflits d’intérêts structurent la pratique, même lorsque le client souhaite une action plus agressive.

Un diplôme, une formation générale ou la lecture d’un manuel ne confère pas, à lui seul, le droit d’exercer une profession réglementée. Le futur juriste doit vérifier les conditions d’admission et les actes réservés auprès de l’ordre professionnel concerné. Cette exigence protège le public et précise les responsabilités.

Approfondissement

Le secret professionnel, la confidentialité et les conflits d’intérêts ne sont pas de simples règles de courtoisie. Ils organisent la confiance et la responsabilité dans les contextes où ils s’appliquent. Un étudiant doit donc distinguer une simulation pédagogique d’un mandat réel. Le manuel prépare à reconnaître des problèmes ; il ne donne pas d’autorisation professionnelle. [R14 ; R19]

LEÇON 28 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

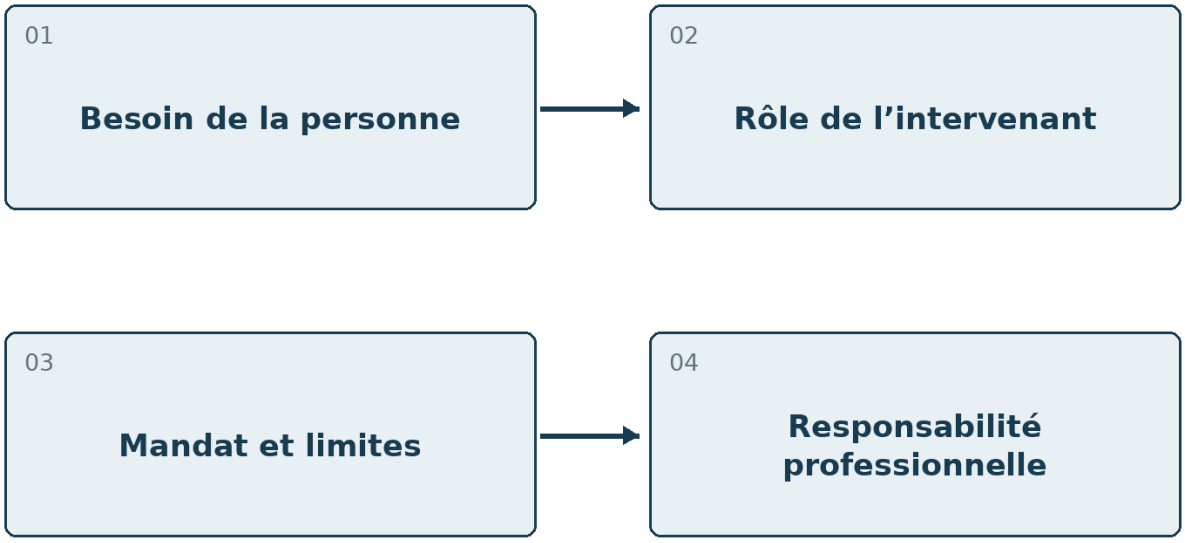


Figure 28 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

L’intervenant doit être choisi selon le besoin. Le juge tranche ; le greffier exerce les fonctions de son cadre ; l’avocat conseille et représente dans les limites de son mandat et des règles ; le notaire remplit notamment une fonction d’officier public lorsqu’il reçoit des actes authentiques. Le médiateur n’impose pas un jugement en cette qualité.

Cette carte ne dresse pas une liste exhaustive des actes réservés. Elle montre pourquoi une formation, une bonne intention ou une connaissance personnelle ne confèrent pas automatiquement le droit d’exercer une profession réglementée. Les conditions exactes doivent être vérifiées auprès des autorités compétentes.

LEÇON 28 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Après quelques leçons, un étudiant offre publiquement de représenter des voisins dans leurs litiges et présente son inscription au cours comme une autorisation. Il demande aussi au greffier de choisir pour lui la meilleure stratégie. Dans un exercice distinct, il souhaite jouer le rôle d’un représentant lors d’une simulation interne.

Travail à réaliser

Rédigez une réponse de 220 mots distinguant les deux usages de la formation. Expliquez le rôle limité du greffier et proposez une orientation vers un intervenant habilité pour le dossier réel. N’énumérez pas des exceptions professionnelles sans source ni vérification.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C28. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 28 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

L’inscription à un cours ne démontre pas le droit d’accomplir des actes réservés. Il faut vérifier le cadre professionnel et les autorisations appropriées. Le greffier n’est pas le conseiller stratégique d’une partie. Une simulation interne permet de s’entraîner sur un dossier fictif, à condition de conserver clairement ce statut et de ne pas la présenter comme un service juridique offert au public.

L’orientation doit dépendre du besoin réel et du mandat de l’intervenant. Barème : formation et autorisation distinguées 7 ; greffier 4 ; simulation encadrée 5 ; orientation prudente 4. L’objectif n’est pas d’empêcher l’apprentissage, mais de distinguer ses effets des pouvoirs professionnels.

Réinvestir la méthode

Transfert. Un étudiant possède déjà une qualification dans un autre pays. Cela ne permet pas de présumer automatiquement l’étendue de ses droits d’exercice au Québec. La recherche doit porter sur la reconnaissance, le permis et les conditions propres à sa situation.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 29 COMPRENDRE

29 Accès effectif à la justice

Objectif : Mettre en relation droit recours coûts et obstacles concrets.

Un droit doit pouvoir être exercé

L’accès à la justice comprend la compréhension des droits, la prévention des différends, l’obtention d’un accompagnement approprié et l’accès à un mécanisme de règlement efficace. Les coûts, les délais, la langue, la situation de handicap, l’éloignement et l’exclusion numérique peuvent empêcher l’exercice concret d’un droit.

Dans Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, notamment aux paragraphes 27 à 30, la Cour suprême souligne le lien entre accessibilité et procédures proportionnées. L’affaire porte sur le jugement sommaire ontarien. Son enseignement général sur l’accès à la justice est pertinent, mais les dispositions ontariennes ne deviennent pas pour autant la procédure québécoise. [R8]

Au Québec, l’article 18 C.p.c. impose la proportionnalité aux parties et aux juges. Le temps, le coût, la complexité et la finalité de la demande doivent être mis en rapport. Une mesure très coûteuse n’est pas automatiquement justifiée par le désir de multiplier les preuves ; inversement, la simplicité ne doit pas priver une partie d’une possibilité réelle de présenter son dossier. [R2]

Approfondissement

La valeur monétaire ne résume pas toujours l’enjeu. Une petite réclamation peut toucher une ressource indispensable ou une question qui se répète. À l’inverse, une démarche très coûteuse peut ajouter peu d’information utile. Le juriste doit expliquer ce rapport au lieu de confondre efficacité et abandon des droits.

LEÇON 29 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

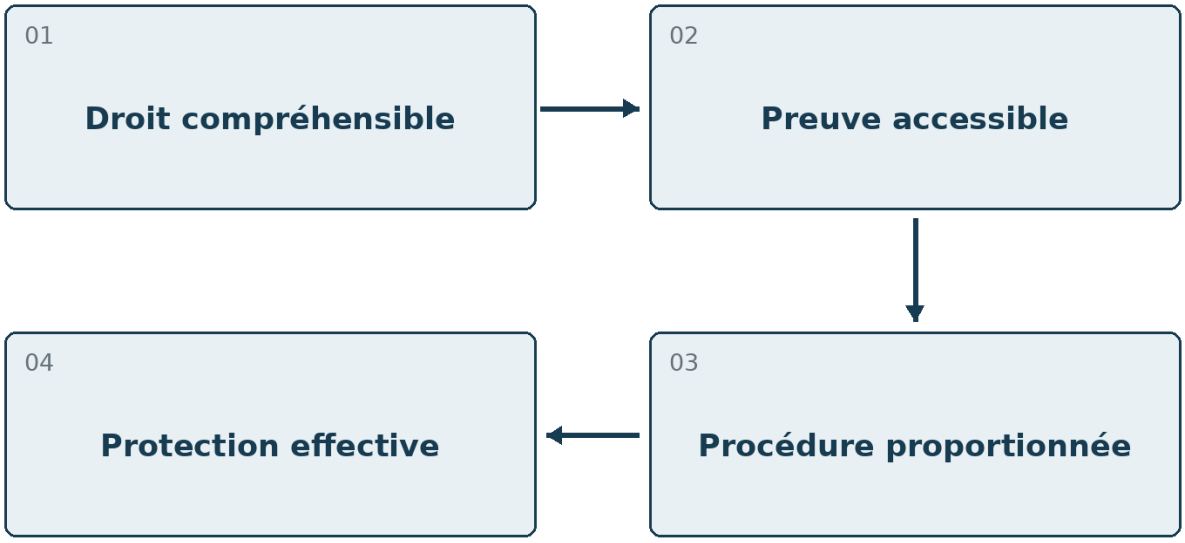


Figure 29 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

L’accès à la justice commence avant le procès. Une personne peut avoir besoin de comprendre une obligation, conserver une preuve ou identifier un accompagnement. Les coûts, délais, difficultés linguistiques et obstacles numériques peuvent affecter l’exercice concret d’un droit.

La proportionnalité n’équivaut pas à choisir systématiquement l’option la moins coûteuse. Il faut mettre en rapport les moyens et les enjeux, tout en préservant une possibilité réelle de présenter le dossier. Hryniak traite d’un contexte ontarien ; l’article 18 C.p.c. fournit un repère québécois à lire dans son régime.

LEÇON 29 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une étudiante réclame 650 $ pour une prestation non exécutée. Elle possède le contrat et une preuve de paiement. Elle envisage une expertise de 4 000 $ avant toute autre démarche. Une amie lui conseille d’abandonner parce que la somme est petite ; un autre propose de multiplier les mesures pour impressionner l’adversaire.

Travail à réaliser

Présentez une stratégie de cinq étapes en 250 mots. Reliez chaque étape à une incertitude ou à un objectif. Discutez l’expertise sans la déclarer toujours inutile. Ajoutez une adaptation pour une personne qui dispose d’une connexion limitée et ne peut téléverser de gros fichiers.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C29. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 29 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut conserver les documents, préciser le manquement, vérifier le régime et les délais, envisager une communication documentée et examiner les voies de règlement ou de recours. L’expertise doit répondre à une question technique pertinente dont l’utilité est mise en rapport avec les enjeux. Ni le coût seul ni l’effet d’intimidation ne constitue une justification suffisante.

Une transmission de documents légers et organisée, par un canal autorisé, peut limiter l’obstacle numérique. Barème : étapes utiles 8 ; analyse de l’expertise 5 ; considération des enjeux 4 ; adaptation réaliste 3. Une réponse réussie explique pourquoi chaque moyen est choisi.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le même problème affecte régulièrement plusieurs personnes. Quels nouveaux enjeux apparaissent, sans conclure automatiquement à une procédure collective ? Identifiez la répétition, les preuves communes éventuelles et les mécanismes à rechercher.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 30 COMPRENDRE

30 Comparer les modes de règlement

Objectif : Choisir un processus en fonction du besoin et de ses conditions.

Prévenir, négocier et obtenir de l’aide

L’article 1 C.p.c. demande de considérer les modes privés de prévention et de règlement avant de s’adresser aux tribunaux. Cela ne signifie pas que toute personne doit accepter n’importe quelle entente. La négociation recherche un accord ; la médiation facilite cette recherche ; l’arbitrage confie une décision à un arbitre dans un cadre qui doit être juridiquement permis. Des règles particulières peuvent imposer certaines étapes dans certains recours. [R2]

Le choix d’un mode de règlement dépend du besoin réel : obtenir une réparation, préserver une relation, protéger rapidement un droit ou faire trancher une question. Une forte inégalité, une urgence ou une situation de violence peut rendre certaines démarches inappropriées ou nécessiter des protections particulières. L’efficacité ne se mesure pas seulement à la rapidité d’une signature.

Les ressources comprennent les services gouvernementaux d’information, les organismes d’information juridique, les cliniques dans les limites de leur mandat, les professionnels et le régime d’aide juridique. L’admissibilité à l’aide juridique dépend notamment de la situation financière et de la couverture du service demandé ; elle doit être évaluée par le service compétent. [R17]

Approfondissement

Le choix du mode doit aussi tenir compte du résultat nécessaire. Une personne peut vouloir récupérer un document, obtenir une somme, préserver une relation ou faire trancher une question. Un accord rapide mais inexécutable ou incompris peut mal répondre à ce besoin. Avant de choisir, formulez l’objectif en termes concrets et examinez les conditions de participation.

LEÇON 30 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

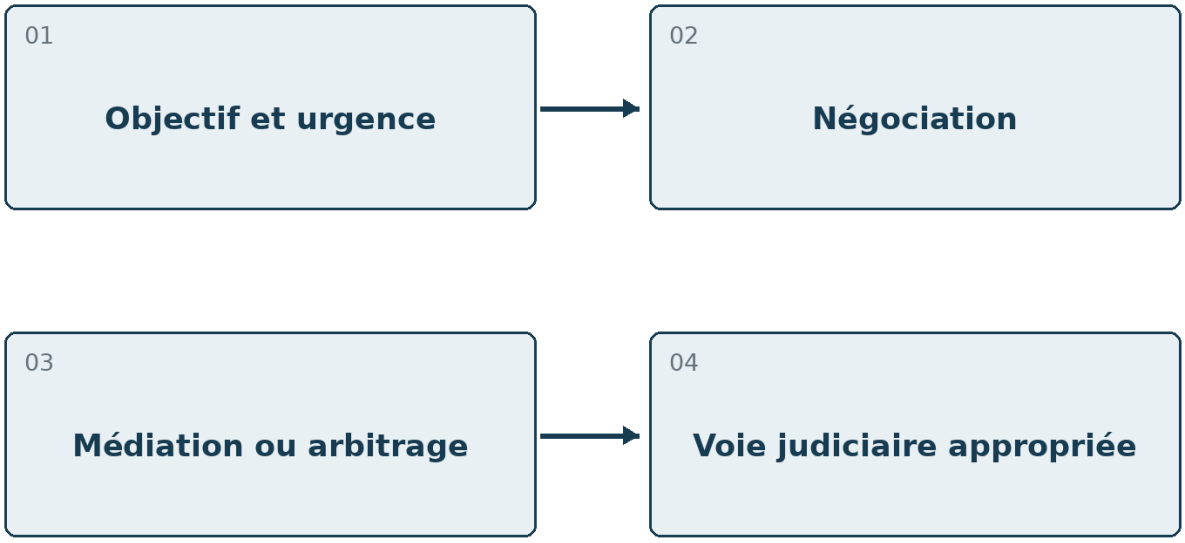


Figure 30 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Les étapes centrales représentent des options, non des passages obligatoires identiques pour tout dossier. La négociation recherche un accord ; la médiation facilite la recherche avec un tiers ; l’arbitrage confie une décision à un arbitre dans un cadre juridiquement permis. Les règles particulières peuvent modifier les démarches requises.

L’article 1 C.p.c. demande de considérer les modes privés avant de s’adresser aux tribunaux. Il ne faut pas en déduire que toute personne doit accepter n’importe quelle entente. L’urgence, l’inégalité et la sécurité peuvent influencer l’adéquation du processus.

LEÇON 30 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Deux partenaires d’un projet étudiant contestent la répartition d’une dépense. Ils souhaitent continuer à travailler ensemble. L’un propose une médiation ; l’autre pense que le médiateur pourra imposer immédiatement le paiement. Aucun accord d’arbitrage n’est fourni et aucun risque urgent n’est mentionné.

Travail à réaliser

Rédigez 200 mots comparant négociation, médiation et arbitrage. Corrigez la confusion sur le pouvoir du médiateur. Proposez une préparation en quatre points pour une discussion, sans envoyer de message réel aux personnes et sans présenter une simulation comme une procédure institutionnelle.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C30. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 30 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La négociation repose sur la recherche d’un accord entre parties. Le médiateur facilite cette recherche, sans imposer en cette qualité une décision de paiement. L’arbitrage implique un pouvoir de décision dans un cadre qu’il faut vérifier ; il ne naît pas de l’emploi imprécis du mot médiation.

La préparation peut réunir une chronologie, les pièces de dépense, les positions et intérêts, puis plusieurs solutions possibles. Le maintien de la relation est un objectif pertinent, sans supprimer les droits ou les limites applicables. Barème : trois modes distingués 9 ; pouvoir du tiers 4 ; préparation 5 ; limites 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. Ajoutez une urgence menaçant de faire perdre un droit. Expliquez pourquoi la recherche d’une solution amiable ne doit pas faire oublier les délais et les mesures de protection éventuellement nécessaires. Il faut vérifier le régime plutôt que présumer une suspension automatique.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 31 COMPRENDRE

31 Organiser un dossier numérique confidentiel

Objectif : Construire un dossier consultable et distinguer original copie et annotation.

Le dossier accessible à distance

Un étudiant à distance doit pouvoir retrouver les documents sans dépendre de sa mémoire. Créez un classement par dates, donnez aux pièces des noms intelligibles et conservez les originaux. Une chronologie d’une page peut révéler un délai oublié. Un inventaire séparant faits admis, faits contestés et documents disponibles prépare une consultation plus efficace.

Ne transmettez pas inutilement des renseignements personnels dans un outil public. Pour travailler sur un cas réel en groupe, anonymisez ce qui peut l’être et respectez la confidentialité applicable. Les outils numériques peuvent aider à organiser et à lire ; ils ne remplacent ni la vérification des sources ni la responsabilité de l’auteur de l’analyse.

Approfondissement

Un nom de fichier clair contient une date, un type de document et un repère de version. Une annotation doit rester reconnaissable comme votre commentaire. Évitez d’insérer une conclusion dans le nom d’une pièce, par exemple « preuve certaine du mensonge ». Préférez une description neutre. Un classement fiable aide aussi à travailler sans connexion et à préparer une remise de faible volume.

LEÇON 31 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

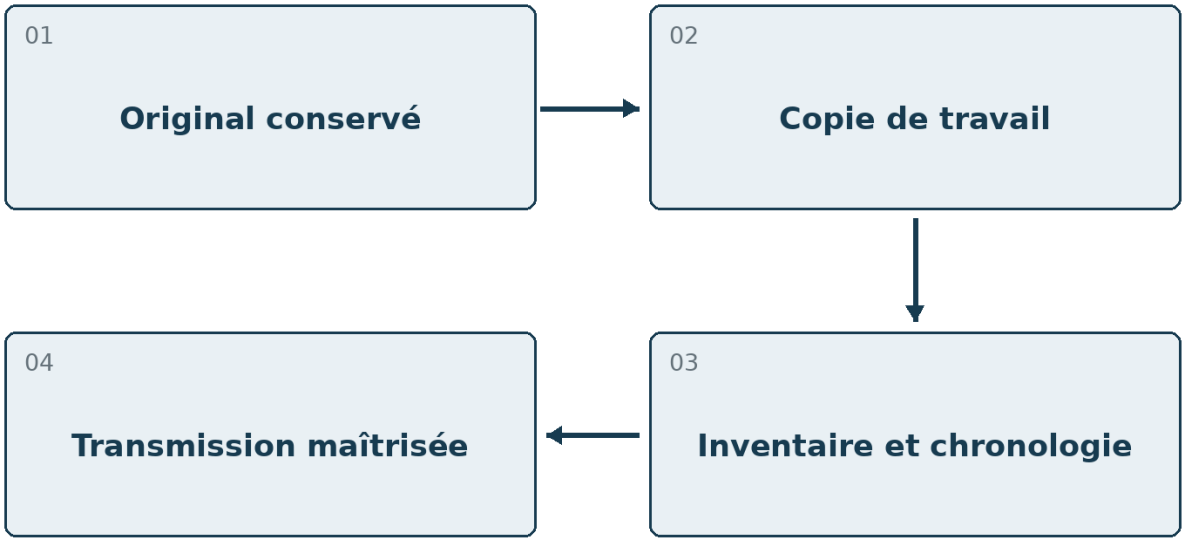


Figure 31 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Conservez les originaux dans un emplacement stable. Les copies de travail permettent d’annoter sans modifier silencieusement les pièces reçues. Un inventaire identifie chaque document et sa provenance ; une chronologie relie les événements. Les deux outils ne sont pas interchangeables.

La transmission doit respecter le cadre de confidentialité applicable et limiter les renseignements inutiles. La planche propose une organisation pédagogique, pas une certification de sécurité informatique. Les cas du manuel sont fictifs : il n’est pas nécessaire de collecter des dossiers réels pour accomplir les exercices.

LEÇON 31 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un groupe reçoit trois captures d’écran et un courriel exporté pour un cas pédagogique. Un membre recadre les images, remplace les originaux et ajoute dans le texte des commentaires sans les distinguer. Un autre veut publier le dossier dans un forum ouvert pour demander une correction. Les personnes de l’exercice sont fictives, mais les fichiers contiennent des annotations identifiant les étudiants du groupe.

Travail à réaliser

Produisez un plan de classement et une procédure de correction en 220 mots. Distinguez données du cas et données des étudiants. Expliquez comment préserver la provenance, limiter les informations diffusées et permettre au professeur de retrouver la version remise. Ne prétendez pas que supprimer un nom garantit toujours une anonymisation complète.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C31. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 31 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Il faut conserver les fichiers reçus, créer des copies annotées distinctes et tenir un inventaire de provenance. Le recadrage doit être documenté sans effacer l’original utile. Les commentaires personnels doivent être séparés du contenu des pièces. Les annotations qui identifient les étudiants ne deviennent pas librement diffusables parce que le cas est fictif.

La remise utilise le canal pédagogique autorisé et la version clairement nommée. Une réduction des identifiants doit tenir compte du contexte de réidentification. Barème : conservation 5 ; séparation des annotations 5 ; confidentialité 5 ; organisation de la remise 5.

Réinvestir la méthode

Transfert. Un fichier contient deux versions contradictoires d’un message. N’effacez pas la version gênante pour simplifier le dossier. Documentez la provenance et l’incertitude, puis recherchez ce qui permettrait d’établir l’authenticité pertinente.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 32 COMPRENDRE

32 Rechercher dans Légis Québec

Objectif : Produire une fiche de disposition reproductible.

Chercher dans Légis Québec

Ouvrez Légis Québec et recherchez le titre exact « Code civil du Québec », chapitre CCQ-1991. Vérifiez que vous êtes dans le texte québécois, non dans un code français ni dans une ancienne version sélectionnée par un moteur de recherche. Relevez la date de mise à jour indiquée. Les versions HTML facilitent la navigation ; le PDF officiel permet de conserver un état documentaire.

Cherchez ensuite l’article 1457. Lisez les trois alinéas, puis l’article 1458. Repérez le livre Des obligations et les subdivisions qui entourent les dispositions. Ce mouvement de l’article vers le contexte est indispensable : une recherche qui s’arrête à une phrase extraite d’un résultat peut manquer la distinction entre responsabilité contractuelle et extracontractuelle.

Les notes placées sous une disposition permettent de retrouver son histoire législative. Elles ne doivent pas être confondues avec son texte normatif. Si le litige concerne une date antérieure, utilisez les versions historiques et vérifiez les dispositions transitoires. Une modification adoptée peut aussi ne pas être encore en vigueur.

Votre fiche devrait se lire ainsi : « Code civil du Québec, art. 1457, al. 1 et 2 ; responsabilité personnelle alléguée ; version consultée et date notées ; examen de l’art. 1458 nécessaire si contrat ». Cette fiche n’est pas encore une conclusion : elle indique le fondement à vérifier.

Approfondissement

La source officielle ne dispense pas de choisir la bonne version. Un moteur peut conduire vers une disposition historique. De même, un texte affiché peut comporter une note signalant une entrée en vigueur particulière. La fiche de recherche doit conserver ces informations et distinguer le texte de ses annotations éditoriales ou historiques.

LEÇON 32 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

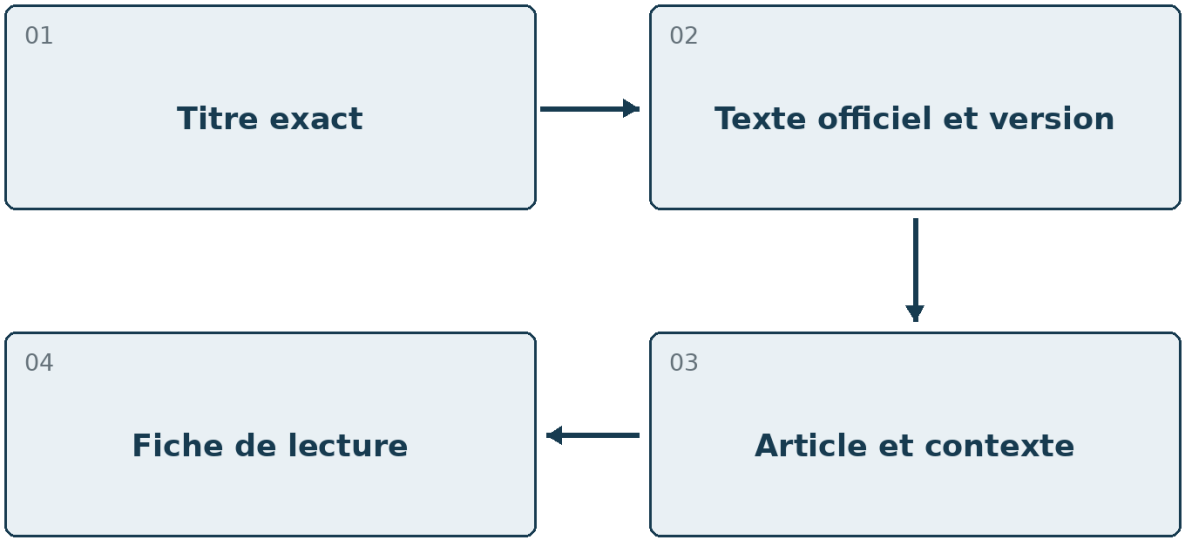


Figure 32 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La recherche commence par le titre exact et le chapitre. Vérifiez ensuite les indications de mise à jour et de version. Dans le texte, lisez les dispositions voisines et les renvois utiles. Une fiche doit montrer pourquoi le passage répond à votre question.

L’interface peut évoluer. Ce parcours repose sur des éléments documentaires stables plutôt que sur la position d’un bouton. Hors connexion, utilisez les reformulations du recueil pédagogique et indiquez que vous n’avez pas vérifié une version officielle en direct. Lors de la prochaine connexion, complétez ce contrôle.

LEÇON 32 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un étudiant trouve l’article 1457 dans un extrait de résultat de recherche. Il en copie une phrase et écrit « consulté sur Légis Québec », sans ouvrir le texte. Il ne sait pas si l’article 1458 modifie le point de départ de son cas de réparation contractuelle. La connexion est ensuite interrompue.

Travail à réaliser

Préparez une fiche avec les champs à compléter lors du retour en ligne. À partir du manuel, expliquez en 180 mots ce que l’on peut déjà analyser et ce qui demeure à vérifier. Indiquez pourquoi le statut « repéré » est plus exact que « consulté » pour le texte officiel dans cette situation.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C32. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 32 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le titre, le chapitre, l’article, la subdivision, la version, la date de consultation et le lien doivent pouvoir être complétés. Le résultat du moteur a été repéré, mais le texte officiel n’a pas été lu. Le manuel permet déjà d’identifier la distinction entre articles 1457 et 1458 et de poser la question du contrat ; il ne prouve pas une consultation actuelle de la loi.

Le retour en ligne doit vérifier le texte, son contexte et la version pertinente. Barème : fiche complète 8 ; distinction des statuts 4 ; analyse possible hors ligne 5 ; vérifications différées 3.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le lien direct ne fonctionne plus. Recherchez le titre sur le même site officiel et vérifiez le chapitre. Ne remplacez pas silencieusement la source par un code d’un autre pays ayant un titre voisin.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 33 COMPRENDRE

33 Rechercher une loi fédérale

Objectif : Identifier correctement recueil texte disposition et version.

Chercher dans le site des lois fédérales

Dans le site de Justice Canada consacré aux lois, ouvrez la Loi d’interprétation, L.R.C. (1985), ch. I-21. Repérez les articles 8.1 et 8.2, les indications de mise à jour et les liens de versions antérieures. Comparez au besoin les versions linguistiques officielles, sans supposer qu’une traduction ordinaire d’un mot reproduit son sens technique.

Une référence fédérale comprend le titre et la désignation du recueil, puis l’article pertinent. « L.R.C. (1985) » désigne les Lois révisées du Canada de 1985 ; cela ne signifie pas que le texte consulté n’a jamais été modifié depuis. De même, une référence québécoise au RLRQ désigne le Recueil des lois et des règlements du Québec.

Pour lire une disposition constitutionnelle, ouvrez le recueil des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982. Distinguez l’année de la loi et le numéro de l’article. L’article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982 et l’article 52 de la Charte québécoise sont deux textes différents. Une référence sans titre peut donc créer une ambiguïté importante.

Approfondissement

Une recherche documentaire doit noter le territoire de la question, même lorsqu’elle porte sur une loi fédérale. Le mécanisme de complémentarité peut demander le droit privé de la province pertinente. Le titre complet, la disposition et la proposition recherchée constituent donc une unité de travail plus utile qu’un dossier rempli de liens non commentés.

LEÇON 33 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

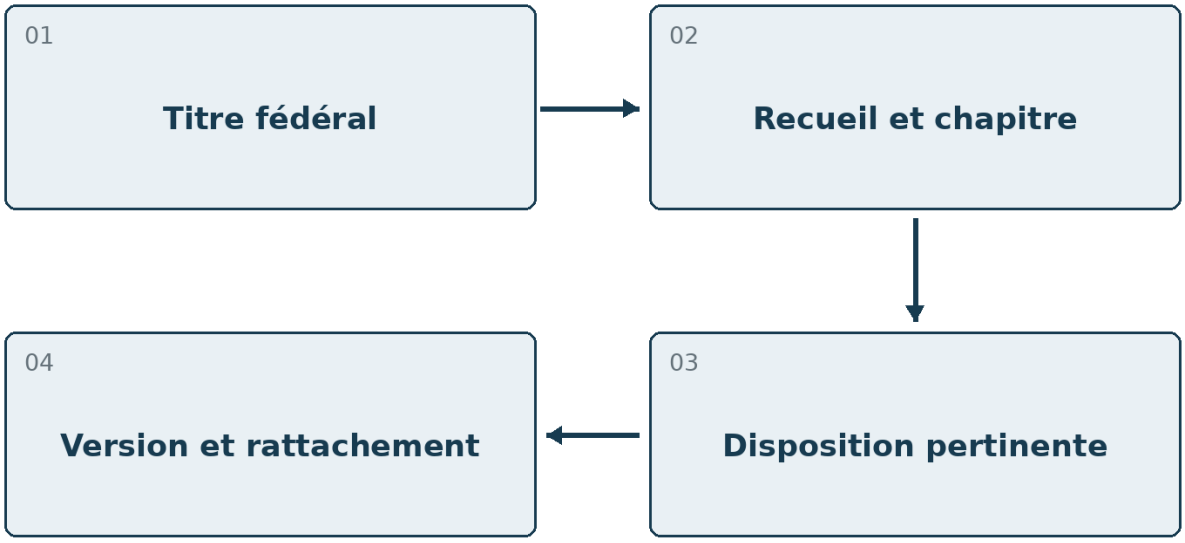


Figure 33 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La désignation L.R.C. (1985) ne signifie pas qu’un texte n’a pas changé depuis 1985. Il faut distinguer la référence du recueil et la version consultée. Pour les textes constitutionnels, précisez l’année de la loi et le numéro de la disposition.

Un numéro seul est insuffisant. L’article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982 et celui de la Charte québécoise accomplissent des fonctions différentes. La carte impose de reconstruire la référence avant de tirer une conclusion. Les versions linguistiques officielles peuvent éclairer une difficulté technique selon le cadre applicable.

LEÇON 33 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un devoir cite « article 52, loi canadienne » pour conclure à l’invalidité d’une règle. Dans un autre passage, il traite les articles 8.1 et 8.2 de la Loi d’interprétation fédérale comme des articles de la loi québécoise du même nom. Le lecteur ne peut pas reproduire la recherche.

Travail à réaliser

Corrigez les deux références en donnant les titres pertinents et les fonctions discutées. Rédigez ensuite une fiche de recherche fédérale de 150 mots expliquant le rôle des dates et des versions. N’inventez pas une date de mise à jour que vous n’avez pas lue.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C33. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 33 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La suprématie constitutionnelle renvoie au paragraphe 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982. Les articles 8.1 et 8.2 discutés concernent la Loi d’interprétation fédérale, L.R.C. (1985), ch. I-21. La loi québécoise de même nom est un autre texte. L’identité partielle des titres ne permet pas de transférer les numéros.

La fiche doit séparer référence bibliographique, version, date des faits et date de consultation. Barème : première référence 5 ; seconde référence 5 ; fonctions distinguées 5 ; fiche temporelle honnête 5. Une référence plausible mais non vérifiée ne doit pas être présentée comme certaine.

Réinvestir la méthode

Transfert. Deux versions linguistiques emploient des mots qui semblent différents. Expliquez pourquoi un dictionnaire général ne suffit pas à trancher la portée juridique. Il faut examiner les concepts et l’interprétation du texte bilingue concerné.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 34 COMPRENDRE

34 Retrouver et documenter une décision

Objectif : Vérifier identité contenu et usage d un arrêt.

Chercher et citer une décision

Pour la Cour suprême, utilisez le site officiel des décisions et recherchez le nom ou la référence neutre. « 2014 CSC 7 » identifie une décision de la Cour suprême rendue en 2014 ; « [2014] 1 R.C.S. 87 » renvoie à sa publication au Recueil des arrêts de la Cour suprême. Pour les décisions plus anciennes, la référence au recueil demeure un repère essentiel.

Ouvrez Hryniak c. Mauldin et notez la date, la juridiction d’origine et les paragraphes 27 à 30. Distinguez le résumé éditorial des motifs. Pour une analyse de la règle, citez les paragraphes des motifs. Recherchez ensuite les décisions qui citent l’arrêt et examinez si le passage reste pertinent au problème étudié.

Une base telle que CanLII peut compléter la recherche et permettre de suivre les citations ; elle ne dispense pas de vérifier le texte, son origine et son actualité. Dans ce module, les arrêts sont référencés à la collection officielle de la Cour suprême. N’inventez jamais un numéro de paragraphe manquant.

Approfondissement

Lorsqu’une décision porte sur une procédure d’une autre province, l’enseignement général doit être distingué du mécanisme local. Hryniak c. Mauldin constitue un bon exercice : l’accès à la justice et la proportionnalité peuvent éclairer la réflexion, sans importer automatiquement le jugement sommaire ontarien dans la procédure québécoise.

LEÇON 34 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

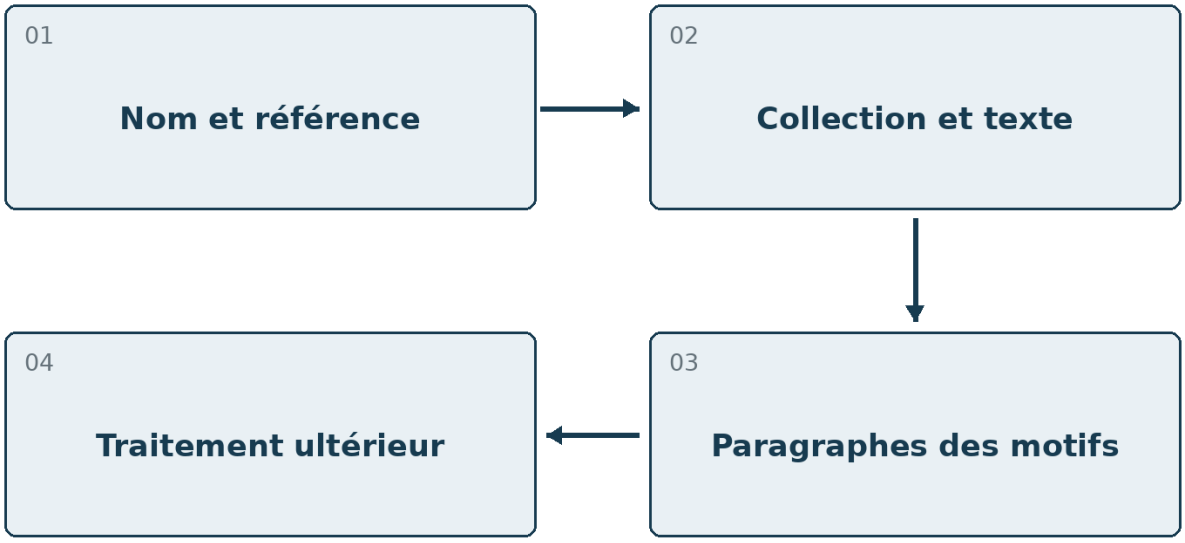


Figure 34 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une référence neutre, lorsqu’elle existe, identifie une décision ; la référence au recueil indique sa publication. Les deux ne sont pas interchangeables dans leur forme. Ouvrez le texte, relevez la juridiction, la date et la question. Les passages des motifs servent à soutenir la proposition précise.

La dernière étape vérifie l’usage ultérieur pertinent. Une base de données peut aider à repérer les décisions citantes, mais leur simple nombre ne détermine pas le sens du traitement. La planche décrit une méthode de recherche, non une preuve que tout traitement ultérieur a déjà été examiné.

LEÇON 34 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Un étudiant recherche Hryniak et trouve une autre décision dont le nom comprend le même patronyme. Il reprend ensuite un paragraphe du résumé, puis cite 2014 CSC 7 sans vérifier le titre complet. Il veut utiliser cet extrait pour décrire une procédure à Gatineau.

Travail à réaliser

Établissez un protocole de vérification de 200 mots. Distinguez concordance de l’identité, lecture des motifs et portée territoriale. Lors d’une séance connectée, réalisez la fiche de Hryniak c. Mauldin ; hors ligne, travaillez sur la fiche descriptive du recueil et marquez le contrôle du texte comme restant à faire.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C34. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 34 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le nom seul ne suffit pas. Il faut faire concorder Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, la date du 23 janvier 2014 et la référence [2014] 1 R.C.S. 87. Le résumé ne remplace pas les motifs pour attribuer une proposition à la Cour. La procédure d’origine ontarienne doit rester identifiée ; le choix d’une voie québécoise demande le Code de procédure civile pertinent.

Un travail hors ligne doit signaler la différence entre étude d’une fiche et consultation de l’arrêt. Barème : identité 6 ; motifs 5 ; portée 5 ; transparence documentaire 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Le titre et la référence concordent mais le paragraphe cité ne contient pas la proposition annoncée. La citation reste défectueuse. Corrigez la relation entre proposition et passage au lieu de vous satisfaire d’une décision qui existe réellement.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 35 COMPRENDRE

35 Recherche suffisante et incertitudes

Objectif : Arrêter une phase de recherche en explicitant les incertitudes restantes.

Arrêter la recherche au bon moment

Le débutant peut accumuler des textes sans répondre à la question. Arrêtez une première phase lorsque vous avez identifié le régime, les conditions essentielles, une autorité pertinente et les faits manquants. Reprenez ensuite la recherche pour résoudre une difficulté précise. Cette progression est plus efficace qu’une lecture indéfinie de résultats.

Avant de conclure, contrôlez quatre points : le texte est-il le bon ; la version correspond-elle au problème ; une exception ou une loi spéciale a-t-elle été oubliée ; la jurisprudence invoquée porte-t-elle réellement sur la proposition avancée ? Une incertitude identifiée doit être écrite, non dissimulée derrière une affirmation catégorique.

Approfondissement

Un journal de recherche garde aussi les recherches infructueuses lorsqu’elles éclairent la méthode. Notez les mots-clés, les filtres, les résultats pertinents et la raison d’un changement de stratégie. Évitez de confondre absence de résultat et absence de règle. Un terme mal qualifié peut rendre invisible une source essentielle.

LEÇON 35 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

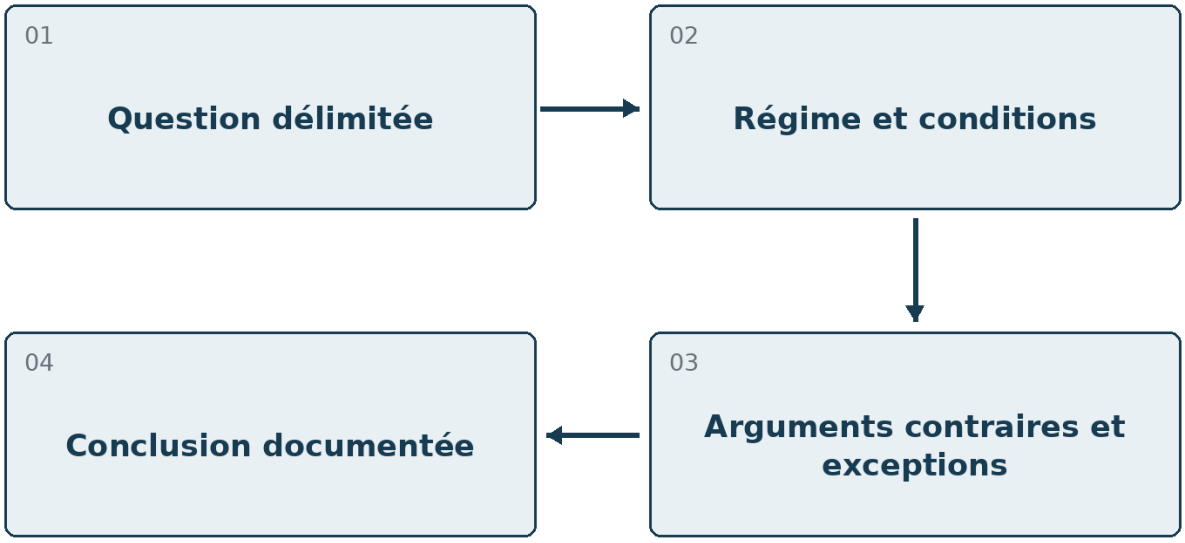


Figure 35 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La recherche n’est pas mesurée seulement au nombre de sources. Elle doit couvrir les conditions du problème, les objections pertinentes et les règles particulières susceptibles de changer la conclusion. Une première phase peut s’arrêter lorsqu’elle permet de formuler une réponse provisoire et une liste précise de points ouverts.

La carte ne donne pas un nombre magique de décisions à lire. La profondeur dépend de la question, des enjeux et des divergences trouvées. L’étudiant doit pouvoir expliquer pourquoi chaque source a été conservée et quel travail supplémentaire serait utile.

LEÇON 35 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Pour une question simple de distinction entre deux régimes, un étudiant rassemble trente liens mais ne rédige aucune application. Il reprend les mêmes recherches chaque soir. Il n’a pas relevé les faits contestés ni identifié l’éventuelle loi spéciale. Sa note finale contient une bibliographie longue et une conclusion d’une ligne.

Travail à réaliser

Rédigez un plan de reprise en 220 mots. Définissez trois critères de suffisance adaptés à ce devoir, une question de recherche ciblée et un format de journal. Expliquez comment réallouer du temps à l’application et à l’examen de l’objection principale.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C35. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 35 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La reprise commence par une question précise et la qualification des faits. Les critères peuvent être l’identification du régime et de ses conditions, la vérification des exceptions plausibles et la correspondance des sources avec les propositions utilisées. La recherche ciblée doit résoudre une difficulté identifiée, non reproduire une liste générale.

Le journal note requête, date, résultat et décision de lecture. Il faut ensuite rédiger l’application condition par condition. Barème : critères justifiés 6 ; question ciblée 4 ; journal 4 ; réorganisation vers l’application 6. Une bibliographie longue ne compense pas l’absence de démonstration.

Réinvestir la méthode

Transfert. Deux autorités pertinentes semblent diverger. Votre critère de suffisance doit intégrer cette difficulté : identifier les contextes, le niveau d’autorité et la proposition exacte avant de conclure que la recherche est terminée.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 36 COMPRENDRE

36 Construire un raisonnement juridique

Objectif : Utiliser FQRAC pour rendre visibles les étapes de l analyse.

La démarche FQRAC

La méthode proposée distingue les Faits pertinents, la Question juridique, les Règles, l'Application et la Conclusion. L'acronyme FQRAC est un outil pédagogique, non une formule imposée par la loi. Sa fonction est de rendre le raisonnement contrôlable. Dans un dossier comportant plusieurs questions, répétez l'analyse pour chacune.

Les faits doivent être triés : établis, allégués, contestés et inconnus. La question doit relier une personne, une prétention et un fondement juridique. Les règles doivent comporter leurs conditions, leurs sources et leurs limites. L'application relie chaque condition aux faits et répond aux arguments contraires. La conclusion donne une réponse motivée avec le degré de certitude approprié.

Le syllogisme juridique fournit une structure utile : une règle générale, des faits qualifiés, une conséquence. Mais les étapes de qualification et d'interprétation demandent souvent un travail argumentatif. Une bonne réponse ne consiste donc pas à placer deux phrases avant un « donc » ; elle montre pourquoi les faits entrent dans les catégories de la règle.

Le cas fil conducteur de Gatineau

Cas fictif. Le 12 septembre, dans une salle d'étude de Gatineau, Marc, adulte, recule sans regarder en déplaçant une chaise et heurte la table voisine. L'ordinateur de Lina tombe. Une étudiante, Sara, dit avoir vu la scène. Un technicien constate une fissure liée à un choc et facture 480 $ pour une réparation nécessaire. Lina affirme que l'appareil fonctionnait auparavant. Marc affirme que le fil de l'ordinateur traversait le passage et qu'il a trébuché. Lina le nie. Aucun contrat ne lie Lina et Marc relativement à cet appareil. On suppose, pour l'exercice, qu'aucun régime spécial d'indemnisation ne s'applique.

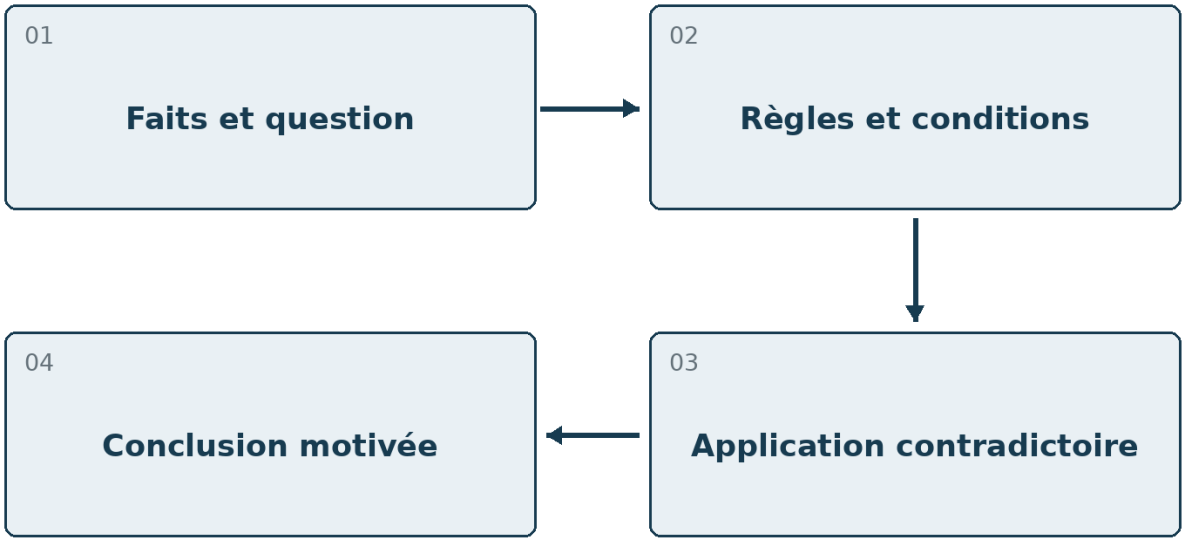
Lina réclame les 480 $ et soutient qu'elle devrait également obtenir 2 000 $ parce qu'elle est très contrariée. Marc répond qu'aucun règlement écrit ne lui interdisait de déplacer une chaise. L'exercice porte sur les bases de la responsabilité personnelle, sans résoudre toutes les questions possibles de responsabilité d'un tiers.

Approfondissement

Le syllogisme aide à organiser la démonstration, mais la qualification et l'interprétation demandent souvent plusieurs arguments. « Il y a un dommage, donc il faut payer » laisse de côté le régime et ses conditions. Une meilleure réponse indique quel fait satisfait quelle condition, examine l'objection et ajuste la certitude de la conclusion.

LEÇON 36 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement



Parcours de raisonnement à lire avec ses limites

Figure 36 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La méthode FQRAC signifie faits, question, règles, application et conclusion. Le schéma regroupe les deux premières étapes pour montrer leur relation : un fait ne devient pertinent qu’au regard d’une question. Les règles sont ensuite appliquées aux faits retenus ou aux hypothèses explicites.

FQRAC est un outil pédagogique, non une formule légale. Plusieurs questions exigent plusieurs analyses. Une réponse peut suivre une forme rédactionnelle souple à condition de conserver les liens. La présence des cinq lettres ne prouve pas la qualité du raisonnement.

LEÇON 36 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif complémentaire. Dans le dossier Lina, un brouillon commence par « Marc doit payer parce que Lina a besoin de son ordinateur pour étudier ». Il cite ensuite l’article 1457 sans expliquer la conduite, la causalité ni le rôle du fil contesté. Le besoin de l’appareil est réel dans le récit, mais la responsabilité doit encore être analysée.

Travail à réaliser

Transformez le brouillon en plan FQRAC de 250 mots. Distinguez le besoin pratique et les conditions juridiques. Formulez une question précise, puis une objection sérieuse. Utilisez les faits fournis dans le cas du cours sans ajouter une photographie, un aveu ou un témoin absent.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C36. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 36 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La question porte sur la réparation du préjudice matériel imputable à la conduite de Marc dans le régime envisagé. Les règles de départ sont l’article 1457 et celles relatives à la charge et au degré de preuve. L’application doit examiner le mouvement, le choc, le dommage et la contestation sur le fil. Le besoin d’étudier explique un enjeu, mais ne remplace pas la faute ou la causalité.

La conclusion reste conditionnée par la preuve et les règles complémentaires pertinentes. Barème : faits et question 5 ; règles 4 ; application et objection 8 ; conclusion 3. Une sympathie pour Lina ne constitue pas une preuve.

Réinvestir la méthode

Transfert. Si Marc devient le réparateur engagé par contrat, identifiez d’abord l’étape à reprendre : la qualification et les règles. Les faits matériels peuvent rester proches alors que le cadre change. Une méthode utile rend cette révision visible.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 37 COMPRENDRE

37 Trier les faits et formuler la question

Objectif : Séparer fait établi allégation et information manquante.

Faits pertinents et preuves à chercher

La présence de Marc, son mouvement, le contact avec la table, la chute et l’état de l’appareil sont pertinents. La profession des parents des étudiants, par exemple, ne l’est pas pour établir cette faute. Le fil dans le passage est contesté et pourrait modifier l’analyse de la conduite ou du partage de responsabilité. Ne le transformez pas en fait établi parce qu’une partie le mentionne.

Il faut obtenir le témoignage précis de Sara, la facture, le diagnostic, d’éventuelles photographies et les informations sur l’état antérieur de l’appareil. Une facture prouve une dépense et contribue à établir le dommage ; elle ne démontre pas seule la manière dont la chute s’est produite. La chronologie relie les éléments, mais chaque lien doit être examiné.

Question et règles

Question : Lina peut-elle obtenir de Marc la réparation du préjudice matériel causé à son ordinateur sur le fondement de la responsabilité extracontractuelle ?

Les articles 1457, 2803 et 2804 C.c.Q. fournissent le cadre de départ : faute personnelle pertinente, préjudice, causalité, charge de la preuve et prépondérance. L’absence de contrat justifie de ne pas commencer par le régime de l’article 1458. Si une faute de Lina avait contribué au dommage, l’article 1478 C.c.Q. deviendrait pertinent pour le partage. [R1]

Approfondissement

La pertinence dépend du problème. La couleur d’un vêtement peut être inutile dans une discussion sur le montant d’une réparation, mais importante si elle aide à identifier la personne présente. Ne supprimez pas un détail seulement parce qu’il semble anecdotique ; expliquez son rapport avec la condition étudiée. Cette discipline réduit aussi les dossiers numériques inutilement volumineux.

LEÇON 37 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

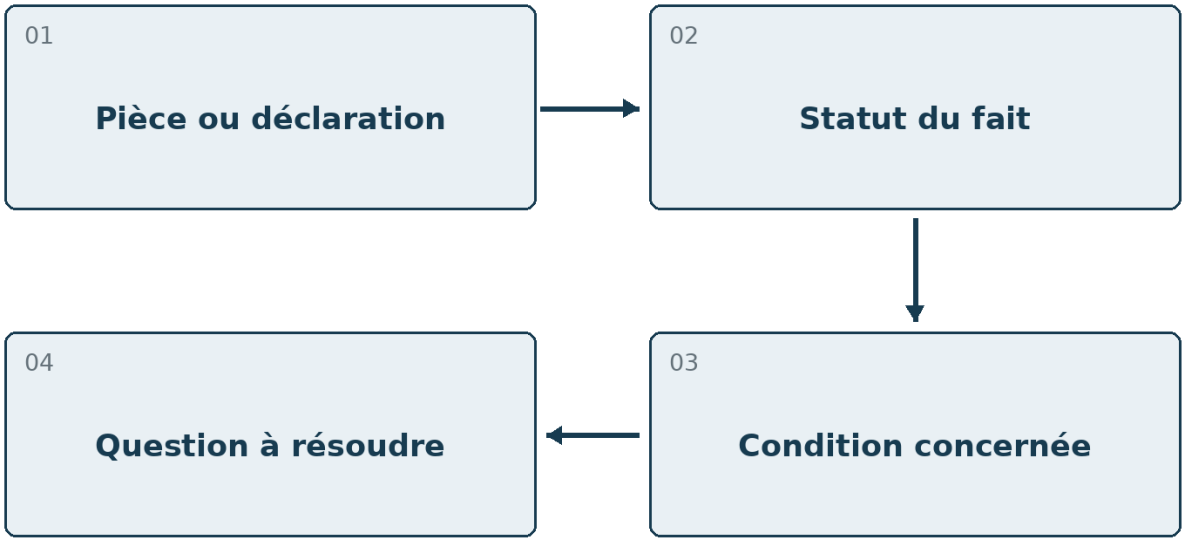


Figure 37 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une allégation est ce qu’une personne affirme ; un fait retenu résulte d’une appréciation dans le cadre de l’exercice ou du litige. Le passage de l’un à l’autre exige une justification. Une pièce peut renseigner une condition sans établir toute la responsabilité.

La question juridique doit relier une personne, une prétention et un fondement. « Qui a raison ? » reste trop large pour guider une recherche. La planche organise le tri ; elle ne transforme pas votre propre conviction en fait démontré.

LEÇON 37 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Pièces fictives du dossier Lina. P1 : déclaration de Sara, « J’ai vu Marc reculer et la table bouger ; je n’ai pas regardé le sol ». P2 : facture de réparation de 480 $. P3 : message de Marc affirmant avoir trébuché sur un fil. P4 : message de Lina niant la présence du fil dans le passage. Aucun de ces documents n’est un jugement ni une constatation judiciaire.

Travail à réaliser

Construisez un inventaire de quatre pièces. Pour chacune, indiquez le fait soutenu, ce qu’elle ne prouve pas et la condition concernée. Formulez ensuite deux questions de clarification à Sara, sans suggérer la réponse. Rédigez une question juridique principale en une seule phrase.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C37. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 37 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

P1 soutient le mouvement et le contact avec la table, mais ne résout pas la présence du fil puisque Sara ne regardait pas le sol. P2 documente une réparation et son coût, sans démontrer seule l’origine de la chute. P3 et P4 révèlent un fait contesté ; leur contradiction ne permet pas de retenir automatiquement l’une des versions.

Les questions à Sara peuvent porter sur sa position et sur ce qu’elle a réellement observé avant et après le mouvement. Elles ne doivent pas présupposer le fil. Barème : inventaire critique 10 ; questions non suggestives 4 ; question juridique 4 ; statut des faits 2.

Réinvestir la méthode

Transfert. Sara précise qu’elle est arrivée après la chute. Identifiez les parties de son récit à réévaluer. Une clarification peut diminuer la portée d’une pièce ; elle ne doit pas être cachée parce qu’elle fragilise la conclusion initiale.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 38 COMPRENDRE

38 Application des conditions aux faits

Objectif : Construire une application qui répond à une objection pertinente.

Application condition par condition

Faute. Déplacer une chaise n’est pas fautif en soi. Reculer sans précaution près d’un appareil posé sur une table peut cependant constituer un écart à la conduite prudente dans les circonstances. L’argument « aucun règlement écrit ne l’interdisait » est insuffisant : l’article 1457 ne limite pas la conduite exigible aux interdictions expressément affichées. La configuration des lieux et la possibilité d’éviter le choc restent importantes.

Préjudice. La réparation nécessaire de 480 $ représente un poste matériel identifiable si les documents et le témoignage établissent son lien avec l’événement. Il faut éviter une double indemnisation ou l’inclusion d’une amélioration étrangère au dommage. Le seul montant demandé ne prouve pas la perte.

Causalité. Le témoignage de Sara, la proximité temporelle et le diagnostic peuvent soutenir que le choc a causé la fissure. Marc pourrait invoquer une défectuosité antérieure. Le juriste doit apprécier cet argument à partir d’éléments concrets ; il n’a pas à traiter toute hypothèse imaginaire comme aussi probable que la version étayée.

Argument du fil. Si la présence et le rôle causal d’un fil placé imprudemment par Lina sont établis, un partage peut devoir être examiné. Une allégation de Marc n’établit pas automatiquement une faute de Lina et ne supprime pas nécessairement toute responsabilité de Marc. Il faut relier la conduite de chaque personne au dommage.

Les 2 000 $ supplémentaires. Un préjudice moral peut être indemnisable dans les conditions légales, mais le mécontentement et un chiffre choisi ne suffisent pas à le démontrer. La nature, la réalité et le lien causal du préjudice allégué doivent être prouvés. Cette somme ne doit pas être accordée comme punition automatique.

Approfondissement

Un paragraphe utile commence par la condition discutée, précise le fait, explique son importance et traite l’objection. Une succession de résumés de pièces ne suffit pas. Le lecteur doit comprendre pourquoi le témoignage, la facture ou l’état antérieur modifie la probabilité d’une conclusion. Les mots « donc » et « clairement » ne compensent pas un lien absent.

LEÇON 38 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

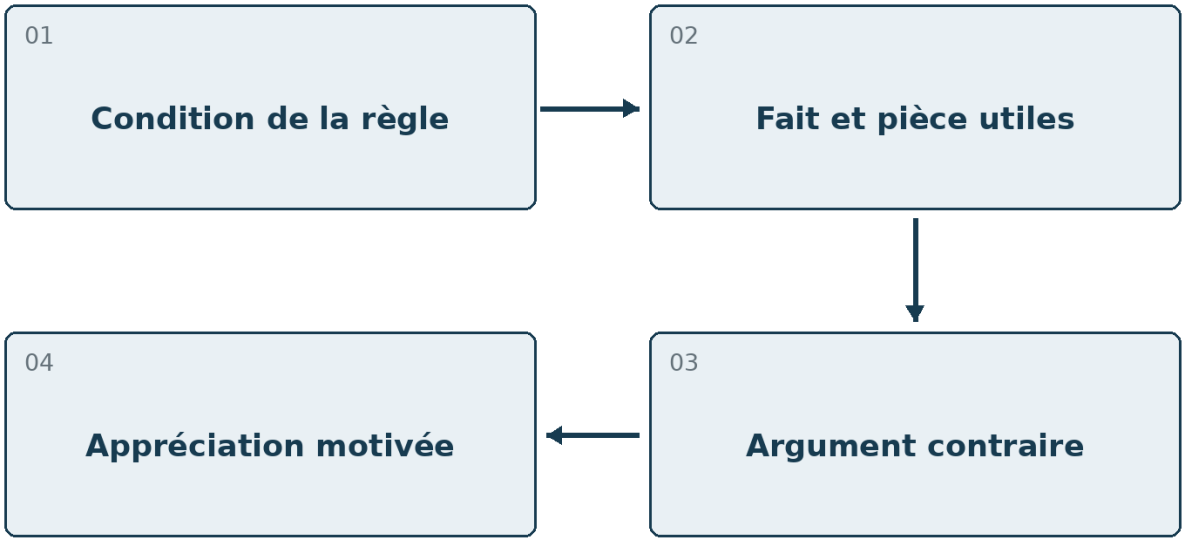


Figure 38 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Chaque ligne d’application doit relier une condition et un fait. La preuve associée soutient ce lien, avec ses limites. L’objection oblige à tester l’explication plutôt qu’à seulement la répéter. La réponse ne doit pas traiter toute hypothèse imaginaire comme également probable : recherchez un appui dans le dossier.

La planche peut être répétée pour faute, préjudice et causalité dans le cadre personnel étudié. Elle ne remplace pas le choix préalable du régime. Une application détaillée au mauvais fondement reste défectueuse.

LEÇON 38 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif complémentaire. Marc affirme que la fissure existait avant la chute. Lina indique que l’écran fonctionnait, mais la première photographie disponible a été prise après l’événement. Le technicien parle d’une fissure compatible avec un choc sans dater exactement ce choc. Pour l’exercice, aucune autre pièce n’est fournie.

Travail à réaliser

Rédigez un paragraphe de 180 mots sur la causalité, puis une liste de trois vérifications proportionnées. Distinguez fonctionnement antérieur, état physique antérieur et compatibilité technique. Terminez par une conclusion provisoire qui précise l’incertitude au lieu de simplement écrire « tout est possible ».

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C38. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 38 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Un appareil fonctionnel peut présenter certaines fragilités ; le fonctionnement et l’absence de fissure ne sont pas exactement la même proposition. La compatibilité avec un choc soutient une explication, mais ne date pas automatiquement l’événement causal. La proximité temporelle, les observations et l’état antérieur doivent être rapprochés.

Les vérifications peuvent porter sur les observations avant la chute, la portée exacte du diagnostic et les documents déjà disponibles. Il faut éviter une expertise disproportionnée sans question précise. Barème : distinction des faits 6 ; lien causal discuté 6 ; vérifications 4 ; conclusion informative 4. Reconnaître l’incertitude ne dispense pas de peser les éléments existants.

Réinvestir la méthode

Transfert. Une vidéo antérieure montre clairement l’écran intact quelques minutes avant le choc. Expliquez ce que cette pièce renforce et ce qu’elle ne démontre pas seule sur la faute. L’analyse progresse condition par condition.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 39 COMPRENDRE

39 Rédiger une conclusion utile

Objectif : Répondre à la question en indiquant les réserves qui changent réellement la solution.

Conclusion modèle

Sur les faits retenus à ce stade, Lina dispose d’un fondement sérieux pour réclamer le coût nécessaire de réparation si elle établit, par prépondérance, que l’imprudence de Marc a causé la chute et la fissure. La conclusion dépend notamment de la preuve sur le fil, l’état antérieur et la nécessité de la réparation. La demande supplémentaire de 2 000 $ exige une démonstration distincte ; elle ne découle pas automatiquement de la chute. Il faut enfin vérifier la voie de recours, les délais et l’opportunité d’un règlement proportionné.

Cette conclusion est préférable à « Marc a cassé, donc il paie ». Elle répond à la question, rattache le résultat aux conditions et identifie les incertitudes qui pourraient changer la solution.

Rédiger une réponse universitaire

Un paragraphe d’application peut commencer par la condition discutée, indiquer le fait utile, expliquer le lien et traiter l’objection. Évitez de recopier plusieurs articles avant une conclusion non démontrée. Le lecteur doit comprendre pourquoi chaque source a été choisie.

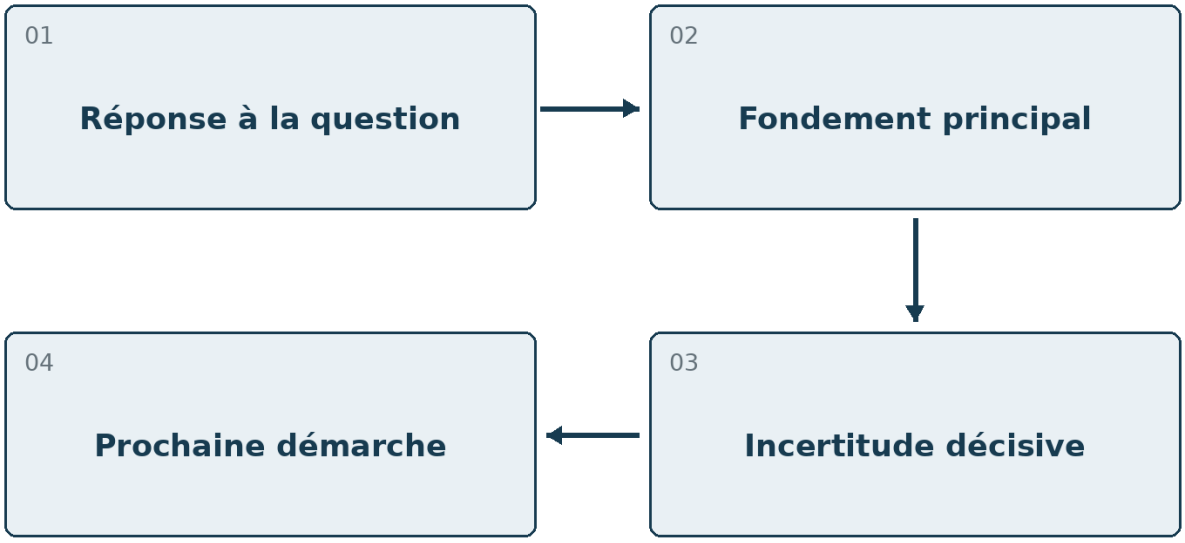
Une réponse honnête distingue « le document indique », « la partie affirme » et « le tribunal pourrait retenir ». Elle utilise « probablement » ou « sous réserve de » lorsqu’une incertitude précise le justifie. Multiplier les réserves vagues ne remplace pas une conclusion. Une source exacte ne compense pas davantage une application absente.

Approfondissement

Une bonne conclusion distingue le poste matériel des autres demandes et annonce un degré de confiance compatible avec la preuve. Elle évite les formulations péremptoires comme « victoire certaine » et les non-réponses comme « cela dépend de tout ». Le style juridique précis consiste à dire de quoi la réponse dépend et pourquoi.

LEÇON 39 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement



Parcours de raisonnement à lire avec ses limites

Figure 39 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La conclusion résume le résultat de l’application. Elle ne doit pas introduire un fondement inédit qui n’a jamais été discuté. Une réserve utile indique le fait ou la règle qui pourrait changer la réponse. Les réserves vagues répétées rendent la note moins claire sans la rendre plus exacte.

La prochaine démarche doit répondre à l’incertitude ou au besoin. Elle peut être une vérification documentaire, une recherche ciblée ou l’examen d’un processus proportionné. La carte ne transforme pas une conclusion pédagogique en garantie de succès dans un dossier réel.

LEÇON 39 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Une note sur Lina se termine par « Marc paiera 2 480 $, aucun doute ». Pourtant, l’analyse n’a discuté que les 480 $ de réparation et a laissé ouverte la présence du fil. Une autre version écrit « on ne peut absolument rien dire », malgré plusieurs éléments soutenant le choc et la réparation.

Travail à réaliser

Rédigez une conclusion de 140 à 180 mots. Répondez sur le poste matériel, distinguez les 2 000 $ supplémentaires et identifiez deux réserves déterminantes. Ajoutez une prochaine démarche proportionnée. Relisez ensuite chaque phrase pour vérifier qu’elle découle de l’analyse précédente.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C39. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 39 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La demande matérielle peut être sérieusement soutenue si la conduite imputable, la causalité et le coût nécessaire sont établis. Le rôle causal éventuel du fil doit être examiné sans transformer l’allégation en fait. Les 2 000 $ ne découlent pas automatiquement du dommage matériel et demandent une démonstration propre. Une conclusion motivée peut recommander de clarifier les observations et le diagnostic puis de vérifier la voie et les délais.

Elle évite à la fois la certitude fabriquée et le silence analytique. Barème : réponse matérielle 5 ; distinction des postes 5 ; réserves précises 6 ; prochaine démarche 4.

Réinvestir la méthode

Transfert. Réduisez votre conclusion à quatre phrases destinées à une personne sans formation juridique. Conservez le fondement, le résultat probable et les réserves essentielles. Simplifier le langage ne doit pas supprimer la logique.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 40 COMPRENDRE

40 Préparer une note de recherche

Objectif : Assembler une réponse autonome qui permet de retrouver les sources.

Approfondissement

Une note de premier cycle peut comporter un objet, une réponse brève, les faits pertinents, l’analyse et les vérifications restantes. Le destinataire doit comprendre immédiatement la question traitée. Les citations complètes et les subdivisions utiles permettent de reproduire la recherche. Une annexe peut contenir la chronologie et l’inventaire des pièces, tandis que le corps du texte explique leur importance.

La révision commence par les liens logiques : chaque conclusion intermédiaire a-t-elle une règle et un fait ? Elle continue par les sources : le passage cité existe-t-il et soutient-il réellement la proposition ? Elle se termine par la clarté : un lecteur peut-il distinguer fait, hypothèse et recommandation ?

LEÇON 40 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

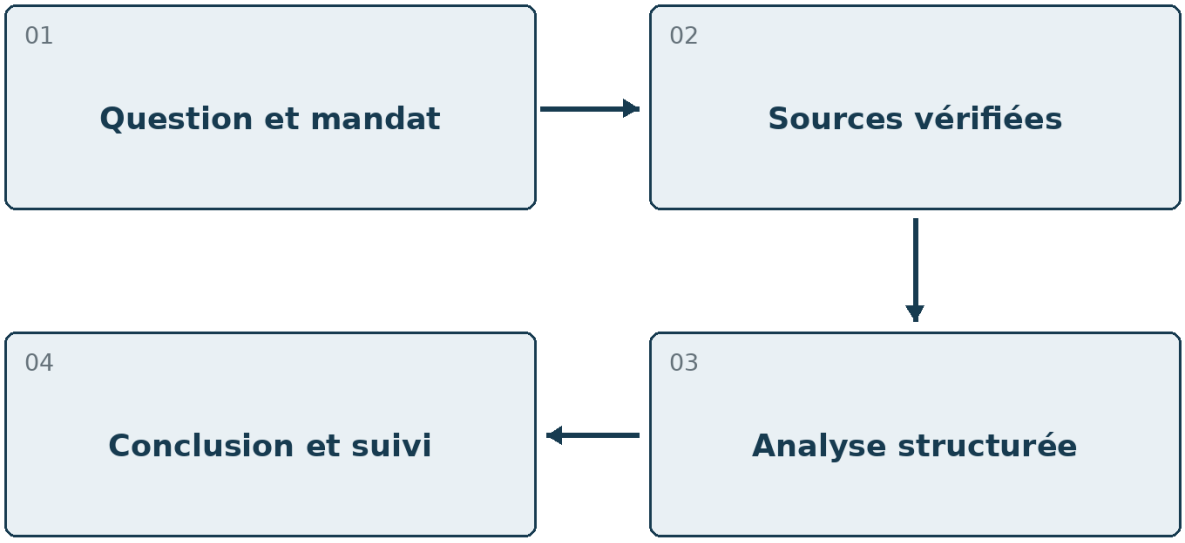


Figure 40 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

La note de recherche doit pouvoir être lue sans explication orale de son auteur. Son ouverture précise la question, les faits déterminants et les limites du travail. Le développement distingue les règles et leur application. Les références identifient les passages qui soutiennent les propositions.

La carte montre une architecture de communication. Elle ne fixe pas une longueur universelle. Une note plus longue peut être moins utile si elle répète les faits, accumule des citations ou cache sa conclusion. Le carnet de recherche conserve les détails du processus qui n’ont pas tous à entrer dans la note.

LEÇON 40 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Cas fictif. Vous devez remettre une note de 800 à 1 000 mots sur Samir et Réparation Nord, dossier repris dans l’évaluation générale. Le professeur souhaite une réponse sur le régime initial, les pièces, les postes de demande et les recherches complémentaires. La note ne constitue pas un avis destiné à une personne réelle ni un acte à déposer devant un tribunal.

Travail à réaliser

Préparez un plan détaillé de 300 mots et une première réponse brève de 100 mots. Associez à chaque partie une source et une pièce, lorsque cela est pertinent. Utilisez le modèle de note des annexes. Ajoutez un journal de trois décisions de recherche expliquant pourquoi vous avez retenu ou écarté une piste.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C40. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 40 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Le plan doit identifier la relation contractuelle et l’article 1458 comme point de départ, puis la preuve de l’état initial, de la chute et du coût. Les demandes matérielle et punitive sont traitées séparément. La réponse brève annonce une demande matérielle sérieusement étayée sous les conditions discutées, sans créer automatiquement un fondement punitif. Les règles particulières, délais et voies restent à vérifier selon l’objectif de l’exercice.

Le journal montre des choix reliés à des questions, non un simple historique de clics. Barème : architecture 5 ; articulation sources et pièces 7 ; réponse brève 5 ; journal 3. Les références doivent être réelles ou explicitement désignées comme documents pédagogiques.

Réinvestir la méthode

Transfert. Donnez votre plan à un pair sans la note. Demandez-lui quelle question vous traitez et quelles incertitudes subsistent. Si ses réponses ne correspondent pas à votre intention, corrigez les titres et les transitions avant d’ajouter du texte.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 41 COMPRENDRE

41 Défendre une analyse à distance

Objectif : Exposer un raisonnement et répondre à une objection sans réciter le manuel.

Approfondissement

Préparez une feuille de repères contenant la question, trois articulations et les références utiles. Évitez de rédiger un texte à réciter mot pour mot. Lorsqu'une objection arrive, reformulez-la pour montrer que vous l'avez comprise, puis indiquez si elle change un fait, la qualification ou une condition. Si une réponse vous manque, identifiez la recherche nécessaire au lieu d'inventer une autorité.

L'écoute est observable : une réponse pertinente traite la question posée. Répéter la conclusion initiale avec plus d'assurance ne constitue pas une défense. La trace écrite finale doit montrer ce que l'échange vous a conduit à maintenir, nuancer ou corriger.

LEÇON 41 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

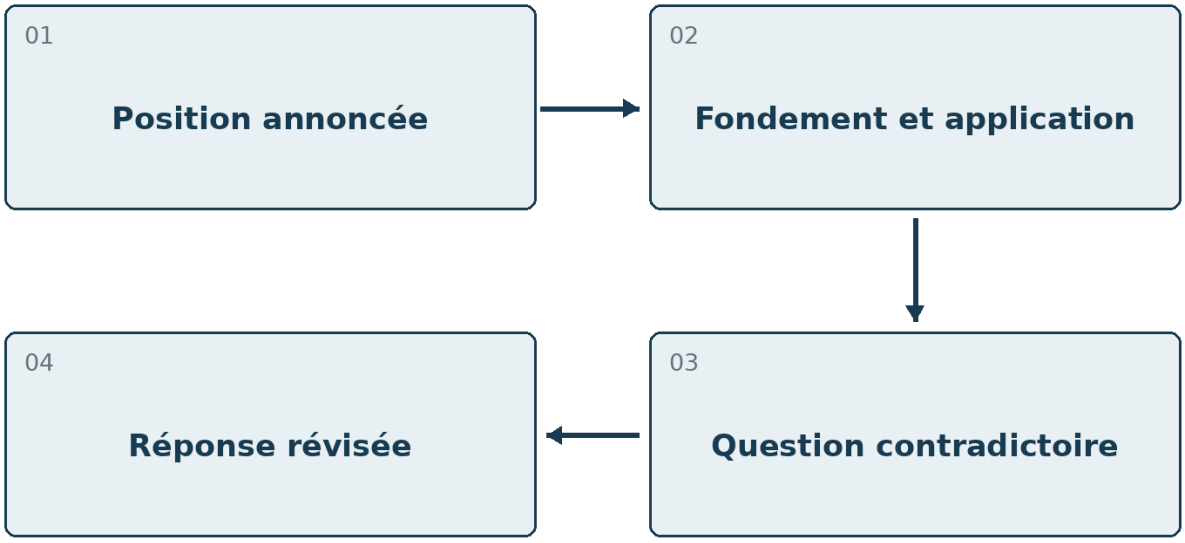


Figure 41 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Une présentation orale à distance rend visible la compréhension. L’étudiant doit pouvoir expliquer une source, relier un fait à une condition et modifier sa réponse lorsqu’un fait change. La qualité ne dépend pas d’effets de vidéo ou d’une connexion rapide.

La planche représente un échange pédagogique, non une audience réelle. La contradiction doit rester respectueuse et porter sur le raisonnement. Une solution audio ou textuelle équivalente peut être organisée lorsque le cadre pédagogique le permet. Les modalités définitives doivent être annoncées avant l’évaluation.

LEÇON 41 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Simulation. Vous disposez de quatre minutes pour expliquer le dossier Lina, puis de trois minutes de questions. Le professeur modifie un fait : Marc a été engagé par contrat pour déplacer et installer l’appareil. Un pair demande si les 2 000 $ sont maintenant automatiques. Un autre demande quelle pièce prouve la causalité. Les faits changés doivent être annoncés comme une variante.

Travail à réaliser

Préparez une présentation de quatre minutes, une feuille de références et une note de reprise de 150 mots. Si la connexion ne permet pas l’échange, utilisez un enregistrement léger puis deux questions écrites selon les modalités convenues. Ne simulez pas la participation d’un interlocuteur qui n’a pas réellement répondu.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C41. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 41 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

La variante contractuelle oblige à revoir le régime initial et les engagements pertinents ; elle ne crée pas automatiquement tous les postes de préjudice. La causalité doit être reliée aux éléments du dossier, sans déclarer qu’une facture suffit toujours. Une bonne réponse distingue la variante des faits initiaux et annonce clairement ce qui change.

La note de reprise explique une correction réelle. Barème : présentation structurée 5 ; exactitude et sources 5 ; traitement des objections 6 ; reprise réfléchie 4. Les difficultés techniques documentées doivent être traitées par le dispositif pédagogique annoncé, non confondues avec une absence de compréhension.

Réinvestir la méthode

Transfert. Entraînez-vous sans écran en expliquant la même réponse en deux minutes. Si vous ne pouvez plus dire pourquoi un article est pertinent sans le lire intégralement, revenez à sa structure et à son application.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

LEÇON 42 COMPRENDRE

42 Démontrer les acquis du module

Objectif : Construire un portfolio qui montre autonomie progrès et limites.

Approfondissement

Choisissez des pièces qui couvrent plusieurs compétences : lecture d’un article, fiche d’arrêt, inventaire de preuve, note FQRAC et défense orale ou équivalent accessible. Une introduction explique ce que chaque pièce démontre. Les faiblesses restantes doivent être précises : confusion de régime, source insuffisamment vérifiée ou difficulté à répondre à une objection, par exemple.

L’autoévaluation n’est pas une autojustification. Elle demande d’identifier des indices observables de progrès et un prochain exercice adapté. Un étudiant autonome sait reconnaître une limite et organiser sa reprise. La grille de fin de module soutient cette décision sans transformer la note globale en garantie de maîtrise de chaque compétence.

LEÇON 42 SCHÉMA ET LECTURE GUIDÉE

Observer la structure du raisonnement

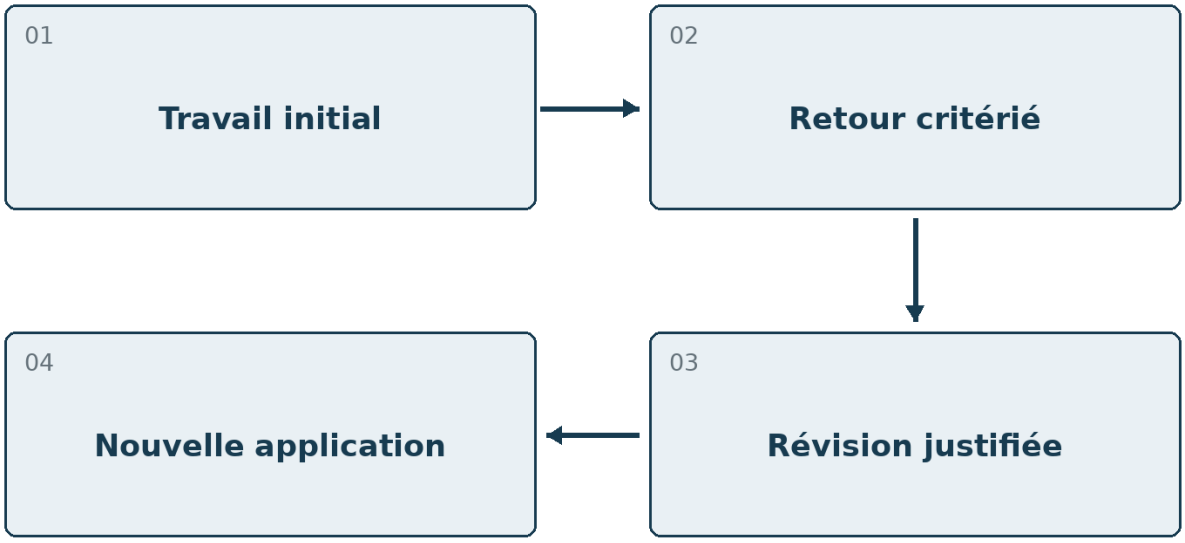


Figure 42 • Schéma pédagogique original

Lecture guidée

Un portfolio ne réunit pas seulement les meilleurs textes. Il montre une progression documentée. Pour chaque pièce retenue, conservez la version initiale, le retour, la version révisée et une explication de ce qui a changé. Une nouvelle application permet de vérifier que la correction a été comprise.

La carte distingue correction locale et transfert. Corriger le numéro d’un article est utile ; expliquer pourquoi il convient dans un nouveau dossier montre un apprentissage plus profond. Le portfolio est un outil d’évaluation pédagogique et ne constitue pas une certification professionnelle.

LEÇON 42 CAS ET PRODUCTION

Mettre les notions au travail

Situation pédagogique

Situation pédagogique. Vous terminez les 42 leçons. Vos premières réponses confondaient loi et commentaire ; votre note récente distingue les sources mais laisse encore peu de place à l’argument contraire. Vous disposez des versions remises et de deux retours écrits. Le travail final doit montrer à la fois l’amélioration acquise et le point à poursuivre.

Travail à réaliser

Assemblez cinq pièces commentées et une synthèse de 400 à 500 mots. Associez chaque pièce à une compétence de la matrice initiale. Pour deux pièces, ajoutez une variante de cas démontrant le transfert. Utilisez uniquement vos traces réelles ; n’inventez pas de retour professoral ou de recherche officielle effectuée.

Préparer une réponse autonome

Avant de rédiger, relevez les données expressément fournies et celles qui manquent. Inscrivez les notions du cours qui permettent de traiter la question. Si une recherche est nécessaire, identifiez le texte ou le document recherché et ce qu’il doit résoudre. Le travail hors ligne reste possible à partir des explications fournies ; toute consultation officielle différée doit être signalée.

Trace à conserver

Enregistrez une première version avec le repère C42. Notez le temps de travail indicatif, une difficulté rencontrée et une question précise pour le tuteur ou un pair. Pour une production graphique, ajoutez une légende textuelle. Pour une production orale, conservez les références et un plan. Répondez avant de poursuivre vers la correction.

LEÇON 42 CORRECTION ET TRANSFERT

Vérifier et améliorer la réponse

Un portfolio réussi rend les versions et les critères lisibles. Il explique comment l’usage des sources s’est amélioré, puis montre une application où l’argument contraire est mieux traité. Les variantes ne doivent pas seulement changer les noms : elles modifient un fait juridiquement pertinent. La synthèse reconnaît ce qui reste fragile et propose une reprise ciblée.

Barème : couverture des compétences 5 ; traces de progression 5 ; transfert démontré 6 ; autoévaluation et intégrité 4. La beauté graphique ne remplace pas les preuves d’apprentissage. Les dossiers corrigés publiés dans le manuel restent des modèles de travail, non des productions personnelles à présenter comme originales.

Réinvestir la méthode

Transfert final. Avant un nouveau module, choisissez une situation quotidienne et formulez seulement les faits utiles, une question juridique, une première source et une incertitude. Si vous pouvez expliquer le lien entre ces éléments, vous possédez une base de méthode réutilisable.

Bilan personnel

Comparez votre première version et la correction. Identifiez une réussite et une modification nécessaire. Justifiez la modification en nommant la condition, le fait ou la source concernée. Une réponse différente du modèle peut être correcte si elle respecte le cadre et explique son raisonnement.

Revenir au début de la leçon

Guide des grilles de correction

Une grille doit rendre observable la compétence. Elle ne sert pas seulement à répartir des points. Pour une réponse de 20 points, les critères particuliers de chaque leçon priment. La grille transversale ci-dessous permet d’harmoniser le retour lorsque plusieurs productions sont comparées.

Exactitude juridique sur 6. Niveau maîtrisé, 5 à 6 : notions correctement distinguées, conditions présentes et limites pertinentes. Niveau partiel, 3 à 4 : cadre global correct mais une imprécision affecte une étape. Niveau fragile, 1 à 2 : confusion importante ou conditions essentielles absentes. Zéro : aucun cadre exploitable. Le correcteur explique quelle confusion détermine son appréciation.

Sources et vérifiabilité sur 4. Quatre points : titres, dispositions ou passages pertinents, statut et version correctement identifiés. Deux à trois : source pertinente mais référence ou actualisation incomplète. Un : références générales impossibles à relier précisément aux propositions. Zéro : source absente, fictive présentée comme réelle ou proposition sans autorité lorsqu’elle en exige une. Une erreur matérielle corrigible doit être distinguée d’une référence fabriquée.

Application et objection sur 6. Cinq à six : chaque condition est reliée aux faits et l’objection sérieuse est traitée. Trois à quatre : application réelle mais un lien ou une objection manque. Un à deux : récit ou citation sans démonstration. Zéro : absence d’application. La longueur ne donne pas automatiquement des points supplémentaires.

Clarté et intégrité du dossier sur 4. Quatre : question explicite, conclusion cohérente, faits et hypothèses distingués, rédaction lisible. Deux à trois : ensemble compréhensible avec transitions ou réserves imprécises. Un : réponse difficile à suivre. Zéro : production inexploitable. La qualité de langue s’apprécie dans la mesure où elle affecte la compréhension, selon les modalités annoncées.

Pour une reprise, l’étudiant relève deux critères faibles et fournit une nouvelle application. Le correcteur vérifie le changement dans le raisonnement, pas seulement une correction typographique. La décision sur remplacement de note, seconde tentative ou réussite appartient au cadre pédagogique adopté. Cette grille n’institue aucun seuil officiel de passage.

Fiche de lecture législative

La fiche suivante sert à toute disposition étudiée. Elle peut être reproduite dans un document séparé. Renseignez le titre exact, le chapitre ou recueil, la disposition et ses subdivisions, le territoire, la version, l’entrée en vigueur pertinente, la date de consultation et le lien. Inscrivez la question du dossier avant de copier le passage : cela permet de distinguer lecture utile et accumulation.

Identifiez ensuite le sujet de la règle, la conduite ou le pouvoir, les conditions, la conséquence et les exceptions. Si le texte renvoie à une autre disposition, notez-la et expliquez ce qu’elle doit préciser. Une règle attributive de compétence ou de définition ne s’analyse pas nécessairement comme une interdiction.

Ajoutez le contexte : livre, titre, chapitre, dispositions voisines et éventuelle loi spéciale. Résumez la règle en vos propres mots. Votre reformulation doit conserver les conditions qui limitent sa portée. Marquez expressément les questions non résolues, par exemple la nature impérative ou la version applicable à des faits anciens.

Exemple pédagogique. Pour l’article 1458 C.c.Q., la question peut porter sur le dommage causé à un appareil confié par contrat. Le point de départ concerne les engagements contractuels, leur inexécution et le préjudice causal au cocontractant. La fiche doit aussi relever la nécessité de respecter le régime contractuel applicable. Elle ne règle pas à elle seule toutes les obligations du réparateur ni les lois spéciales pertinentes.

Contrôle de qualité. Une autre personne doit pouvoir retrouver votre source et comprendre la proposition que vous en tirez. Si la fiche se contente d’un lien vers un site, elle est incomplète. Si elle contient une conclusion sur le dossier sans application, elle dépasse son rôle. La fiche fournit les matériaux d’une analyse ; la note argumentée les met en relation avec les faits.

Version hors ligne. Utilisez les explications du manuel, marquez « reformulation pédagogique » et réservez les champs de consultation officielle pour une séance connectée. Ne recopiez pas la date figurant dans une autre fiche comme si vous aviez vous-même effectué la vérification.

Fiche de lecture jurisprudentielle

Commencez par l’identité : nom complet, référence neutre lorsqu’elle existe, référence au recueil, tribunal et date. Ajoutez la juridiction d’origine lorsqu’elle importe pour la portée du régime. Relevez ensuite les faits retenus, la procédure antérieure utile, la question juridique, les règles, les motifs déterminants et le dispositif.

Pour les opinions, précisez la majorité, les motifs concordants et la dissidence s’il y en a. N’attribuez pas à « la Cour » une proposition uniquement soutenue dans une opinion minoritaire. Une observation générale doit être replacée dans la question tranchée afin de distinguer ratio et obiter avec la prudence nécessaire.

La fiche doit contenir une proposition de droit formulée en une ou deux phrases et le passage qui la soutient. Expliquez ensuite son usage dans votre dossier : même texte, contexte comparable, analogie limitée ou distinction. La portée est souvent plus étroite qu’un résumé de quelques lignes ne le laisse croire.

Ajoutez un contrôle d’actualité. Indiquez les recherches de décisions citantes et les résultats réellement lus. « Aucun traitement défavorable repéré dans cette recherche » est plus exact que « cette décision est définitivement incontestable ». Les limites de votre recherche doivent être proportionnées à l’exercice et identifiées.

Exemple pédagogique. Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, concerne le contexte ontarien du jugement sommaire. La réflexion sur l’accès à la justice et la proportionnalité est utile, mais le choix d’une procédure à Gatineau exige les textes québécois. La fiche doit conserver cette distinction entre enseignement général et mécanisme local.

Une fiche de jurisprudence ne reproduit pas tout l’arrêt. Elle sélectionne les éléments nécessaires à un usage déterminé. Conservez cependant le texte original pour revenir aux passages omis. Une citation détachée de ses réserves peut changer le sens de la décision même si les mots reproduits sont exacts.

Chronologie et inventaire des preuves

La chronologie comporte un événement par entrée avec date certaine, date approximative ou intervalle explicitement indiqué. Ajoutez l’auteur de l’information et le document associé. Une date supposée ne doit pas prendre l’apparence d’une date établie. Si deux versions divergent, conservez la divergence et formulez la vérification utile.

L’inventaire comporte un identifiant de pièce, sa description neutre, sa provenance, son statut d’original ou de copie, les faits qu’elle soutient et ses limites. Une pièce peut soutenir plusieurs faits ; un fait peut exiger plusieurs pièces. Le classement doit rendre cette relation lisible sans conclure prématurément à la crédibilité.

Dans le dossier Lina, une facture documente une intervention et un coût. Le témoignage de Sara renseigne ce qu’elle a observé. Les messages opposés sur le fil révèlent un différend factuel. L’inventaire doit donc séparer ce qui est documenté, ce qui est affirmé et ce qui demeure à clarifier. Il ne doit pas baptiser une pièce « preuve définitive de la responsabilité ».

Pour chaque condition, ajoutez une question de preuve. Qui conduisait ? Quelle prestation était promise ? Quel était l’état antérieur ? Le coût correspond-il à la remise en état nécessaire ? Cette formulation évite de chercher des documents sans savoir ce qu’ils doivent démontrer.

Les annotations appartiennent à une couche de travail distincte. Si vous recadrez une capture pour faciliter la lecture, gardez la version complète et indiquez le recadrage. Si vous transcrivez un message, conservez la distinction entre transcription et original. Ces pratiques n’établissent pas à elles seules l’admissibilité judiciaire ; elles soutiennent la traçabilité pédagogique.

Avant la remise, vérifiez que toutes les pièces mentionnées existent dans le dossier, que leur numérotation est stable et que les renseignements personnels inutiles ont été retirés du document destiné au groupe. Une suppression pour protéger la confidentialité doit rester distinguée d’une altération dissimulée du contenu pertinent.

Modèle de note juridique universitaire

Objet. Formulez une question précise comprenant la personne concernée, la prétention et le régime de départ. Évitez les titres trop vastes comme « Les droits » ou les conclusions annoncées avant toute analyse. Indiquez le cadre pédagogique et les hypothèses fournies par le sujet.

Réponse brève. Donnez en un paragraphe le résultat principal, sa raison et les réserves décisives. Rédigez cette partie après l’analyse même si elle apparaît au début. Elle doit permettre au lecteur de comprendre l’orientation sans lire immédiatement tous les détails.

Faits pertinents. Présentez la chronologie utile, les faits admis, contestés et inconnus. Renvoyez à l’inventaire pour les pièces. Ne répétez pas tout le récit et ne transformez pas une allégation en fait démontré. La sélection des faits doit correspondre aux conditions juridiques discutées.

Analyse. Pour chaque question, présentez la règle avec ses conditions et sa source, puis appliquez-la aux faits. Examinez l’objection sérieuse. Si une règle spéciale pourrait changer le cadre, identifiez la recherche nécessaire. Évitez une longue compilation de dispositions suivie d’une conclusion qui ne montre aucun lien.

Conclusion et suivi. Répondez à la question et distinguez les postes ou recours. Précisez ce qui reste à vérifier et pourquoi. Une prochaine démarche doit être proportionnée au besoin et aux enjeux. Ne garantissez pas le succès d’un recours à partir d’un dossier pédagogique incomplet.

Références et annexes. Donnez les titres, dispositions et passages utiles. Les annexes peuvent contenir fiches, chronologie et inventaire. Chaque annexe citée doit être présente. Une source simplement repérée reste une piste ; elle ne figure pas comme autorité effectivement consultée.

Révision finale. Lisez uniquement les premières phrases de vos paragraphes : elles doivent former un raisonnement suivi. Vérifiez ensuite chaque « donc ». Le texte qui précède établit-il vraiment la conséquence ? Relisez enfin la conclusion en comparant chacune de ses réserves avec une incertitude déjà expliquée. Cette vérification est plus utile que l’ajout d’un vocabulaire solennel.

Organiser une simulation contradictoire

La simulation s’appuie sur un cas fictif connu des participants. Elle répartit des rôles pédagogiques : présentation de la demande, réponse, observation et animation. Ces rôles ne reproduisent pas une habilitation professionnelle et ne doivent pas être utilisés pour intervenir dans une affaire réelle.

Avant la séance, chaque participant prépare une question, une liste de faits et deux références pertinentes. L’animateur annonce la durée, les documents autorisés et les critères. L’observateur utilise une grille simple : proposition, fondement, application, objection, réponse. Il ne note pas le seul aplomb de la personne qui parle.

Pendant l’échange, le premier intervenant expose sa position en quatre minutes. Le second reformule ce qu’il conteste puis développe l’objection. L’animateur peut modifier un fait juridiquement pertinent : présence d’un contrat, changement de version, pièce manquante. Les participants doivent expliquer l’effet de cette modification sur leur raisonnement.

La discussion ne cherche pas une victoire rhétorique. Une personne peut gagner en qualité en reconnaissant une erreur et en corrigeant sa qualification. Inventer une source, interrompre ou déplacer la question ne démontre pas la maîtrise. La réponse « je dois vérifier ce point précis » est acceptable lorsqu’elle s’accompagne d’une méthode et ne remplace pas toute l’analyse.

À distance, privilégiez un dossier léger et une feuille de références commune. Le canal de secours peut être un enregistrement bref ou un échange écrit en deux tours si les modalités le permettent. Le substitut doit conserver la compétence évaluée : comprendre une objection et y répondre. Une simple lecture enregistrée sans contradiction ne démontre pas la même chose.

Après la séance, chaque participant remet une reprise de 150 à 200 mots : position initiale, objection reçue, réponse, changement et source à vérifier. L’observateur fournit un exemple précis de lien réussi et un exemple à améliorer. Aucun participant ne doit inventer une interaction qui n’a pas eu lieu pour compléter sa fiche.

Recueil pédagogique des règles de départ

Les notices suivantes sont des reformulations destinées à l’étude hors ligne. Elles ne reproduisent pas officiellement les textes et ne remplacent pas une consultation de leur version applicable. Elles permettent d’accomplir les cas introductifs dans les hypothèses annoncées, puis de préparer une recherche connectée.

Code civil du Québec, article 9. La distinction de départ oppose les règles supplétives, auxquelles il peut être dérogé dans les conditions permises, et celles qui intéressent l’ordre public. La question pratique consiste à identifier la règle précise avant d’affirmer qu’une clause peut l’écarter. Une signature ne tranche pas toute question de validité.

Articles 6, 7 et 1375. La bonne foi encadre l’exercice des droits civils et les obligations dans les situations prévues. L’abus d’un droit demande une analyse du droit exercé, des circonstances, des moyens et des effets au regard du texte. Le désagrément d’autrui ou la propriété d’un bien ne règle pas seul le problème.

Article 1434. Les conséquences d’un contrat ne se limitent pas nécessairement à ce que les parties ont expressément écrit. Sa nature, les usages, l’équité ou la loi peuvent compter selon le cadre juridique. Il ne s’agit pas d’un pouvoir général de réécrire librement toute convention jugée sévère.

Article 1457. Pour la responsabilité personnelle fondée sur une faute étudiée ici, il faut examiner la conduite exigible, le préjudice et la causalité, en tenant compte des conditions du texte. D’autres hypothèses de responsabilité demandent les dispositions qui leur sont propres. Ne transformez pas ce cadre en affirmation que toute responsabilité exige la même faute personnelle prouvée.

Article 1458. La relation contractuelle pertinente impose d’examiner les engagements et leur inexécution. Le régime ne se choisit pas uniquement selon l’avantage espéré. Les règles du contrat particulier et les lois spéciales peuvent compléter l’analyse.

Articles 2803 et 2804. Le fardeau porte sur les faits qui soutiennent la prétention, ainsi que ceux allégués pour la nullité, la modification ou l’extinction du droit. Le degré civil ordinaire est celui de la prépondérance, sous réserve d’une exigence légale supérieure. Admissibilité, force probante et charge doivent être distinguées.

Article 1621. L’évaluation des dommages punitifs suppose qu’une loi en prévoie l’attribution. Une faute ou une contrariété ne crée pas automatiquement un droit général de punir. Il faut d’abord identifier le fondement autorisant ces dommages et ses conditions, puis discuter le montant dans le cadre applicable.

Recueil pédagogique des sources publiques

Code de procédure civile, article 1. Considérer les modes privés de prévention et de règlement avant de s’adresser aux tribunaux ne signifie pas accepter toute entente. Les règles particulières et les besoins du dossier doivent être pris en compte. Article 17 : le principe de contradiction organise la possibilité de connaître et de discuter les éléments pertinents dans les affaires contentieuses. Article 18 : les moyens procéduraux doivent être proportionnés dans le cadre prévu. [R2]

Loi constitutionnelle de 1867, articles 91 et 92. La qualification d’une matière et son rattachement constitutionnel précèdent la conclusion sur la compétence. Une activité peut comporter plusieurs aspects. L’existence d’une loi fédérale n’écarte pas automatiquement toute norme provinciale. [R4]

Loi constitutionnelle de 1982, paragraphe 52(1). La suprématie constitutionnelle appelle une démonstration d’incompatibilité et l’identification de sa conséquence. Charte canadienne, article 32 : vérifier le champ d’application. Article premier : examiner la justification de limites dans les conditions prévues. Article 24 : distinguer les réparations de la question de validité d’un texte. Article 33 : la dérogation concerne certaines garanties sous des conditions précises, non toute la Constitution. [R5]

Charte québécoise. Son champ comprend des relations privées pertinentes ; sa nature quasi constitutionnelle ne la place pas au-dessus de la Constitution canadienne. L’article 52 établit une primauté particulière des articles 1 à 38 sous les réserves du texte. Une analyse de discrimination demande de déterminer le droit concerné, le motif et l’atteinte, ainsi que les conditions et exceptions du régime. [R3]

Loi d’interprétation fédérale, articles 8.1 et 8.2. Une notion de propriété ou de droits civils peut appeler la complémentarité du droit privé provincial, sauf règle contraire. Vérifiez les définitions et la province pertinente avant d’importer une notion. Cette loi et la Loi d’interprétation québécoise sont deux textes distincts. [R6 ; R16]

Ces notices servent à formuler des questions et préparer les exercices. Pour une recherche réelle ou une épreuve exigeant les textes, consulter les versions officielles. La comparaison d’un résumé et de la disposition intégrale constitue elle-même un exercice : relevez les conditions que la simplification risque de rendre moins visibles, puis précisez leur importance dans un cas.

Trois décisions pour apprendre la méthode

Rizzo & Rizzo Shoes Ltd. (Re), [1998] 1 R.C.S. 27. L’affaire concerne des indemnités liées à l’emploi dans un contexte de faillite. Le paragraphe 21 sert de repère pour l’approche moderne de l’interprétation : texte, contexte et objet doivent être rapprochés. Pour l’étude hors ligne, expliquez pourquoi une lecture isolée d’un mot est insuffisante. Pour la recherche connectée, lisez les motifs autour du passage et vérifiez comment ils conduisent à la solution. [R7]

Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, [2014] 1 R.C.S. 87. L’arrêt provient de l’Ontario et porte sur le jugement sommaire dans son contexte procédural. Les paragraphes 27 à 30 permettent d’étudier le lien entre justice accessible et moyens proportionnés. Le transfert au Québec porte d’abord sur la réflexion méthodologique ; il ne dispense pas de consulter le Code de procédure civile québécois pour choisir une voie. [R8]

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217. Les paragraphes 49 à 54 éclairent la lecture de la Constitution à partir de principes sous-jacents, dont le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, ainsi que le respect des minorités. Il faut lire ces principes ensemble et dans leur contexte, sans assimiler un désaccord moral à une invalidité automatique. [R9]

Ces fiches descriptives ne sont pas les décisions intégrales. Elles ne permettent pas d’affirmer qu’une recherche de traitement ultérieur a été effectuée. L’exercice connecté consiste à comparer la notice et les motifs, compléter l’identité de l’arrêt et relever la proposition précise utilisable dans votre dossier.

Travail comparatif. Rédigez 300 mots distinguant trois usages : interpréter une disposition, réfléchir à l’organisation d’une procédure et comprendre une structure constitutionnelle. Pour chaque arrêt, indiquez une mauvaise utilisation à éviter. Une réponse attendue explique que la pertinence dépend de la question posée, pas seulement de la célébrité de la décision.

Repère de correction. Rizzo ne donne pas un pouvoir de réécriture libre ; Hryniak ne transplante pas automatiquement une procédure ontarienne ; le Renvoi ne transforme pas toute valeur invoquée en pouvoir général d’annulation. Attribuez 6 points à l’identification des usages, 9 aux limites et 5 à la comparaison motivée. Total 20.

Guide pédagogique de reprise ciblée

Si vous confondez les catégories, revenez aux cours 6 à 10. Produisez trois petites situations et attribuez plusieurs catégories à chacune, en justifiant leur coexistence. La reprise est réussie si vous pouvez expliquer pourquoi public et privé ne se déduisent pas mécaniquement de l’identité des personnes et pourquoi langue et tradition ne se confondent pas.

Si vous confondez les sources, reprenez les cours 11 à 18 puis 32 à 35. Constituez une fiche pour une loi, une décision et un commentaire. Écrivez pour chaque document ce qu’il permet de soutenir et ce qu’il ne permet pas d’affirmer. La reprise doit corriger la relation entre proposition et source, pas seulement ajouter des liens.

Si vous mélangez les régimes de responsabilité, reprenez le cours 21 en changeant le lien entre les parties. Gardez le même dommage et modifiez uniquement la relation contractuelle pertinente. Expliquez pourquoi le point de départ change. Ajoutez ensuite une condition de preuve pour éviter de croire qu’une bonne qualification suffit à gagner.

Si vous racontez les faits sans appliquer la règle, travaillez les cours 36 à 39. Pour chaque condition, rédigez quatre phrases : règle, fait, lien, objection. Supprimez toute phrase qui ne joue aucun rôle et vérifiez que votre conclusion résulte des paragraphes précédents. Cette contrainte temporaire aide à construire une analyse plus fluide ensuite.

Si vous avez du mal à étudier seul, réduisez la taille de la séance. Une lecture de vingt minutes suivie d’une reformulation et d’une question précise peut être plus utile qu’une longue session passive. Utilisez le calendrier comme repère, signalez les obstacles et demandez un retour sur une production concrète. Le dispositif proposé doit être adapté aux modalités réellement disponibles.

Le passage à la leçon suivante n’interdit pas la reprise. Notez un rendez-vous de révision à une semaine puis à un mois. Utilisez une variante plutôt que de mémoriser le corrigé initial. La maîtrise se manifeste lorsque la méthode reste utile dans un cas différent et que vous savez expliquer ses limites.

Banque complémentaire de neuf exercices

Réalisez ces exercices sans consulter les corrigés. Pour les recherches, utilisez les liens des références ; si une interface change, recherchez le titre exact du document sur le même site officiel. Répondez dans votre carnet ou dans un document séparé en conservant les numéros.

Exercice 1 Classer des situations

Pour chaque situation, indiquez la distinction principale et justifiez en deux phrases. A : un client réclame la livraison promise par son vendeur. B : une entreprise conteste le refus d’un permis municipal. C : une personne cherche le délai pour répondre à une demande judiciaire. D : une entreprise québécoise demande la reconnaissance d’un jugement étranger. E : une personne affirme posséder une créance parce qu’un contrat valide lui donne droit au paiement. Plusieurs catégories peuvent se combiner.

Exercice 2 Corriger cinq affirmations

Indiquez vrai ou faux, puis corrigez : A, toute règle de droit prévoit une peine ; B, une règle supplétive est facultative même si les parties n’ont rien prévu ; C, le Code civil est la Constitution du Québec ; D, un juge québécois peut ignorer la Cour suprême parce que le Québec est civiliste ; E, une loi fédérale prime toujours une loi provinciale.

Exercice 3 Lire trois dispositions du Code civil

Consultez les articles 9, 1458 et 2803 C.c.Q. Pour chacun, indiquez son objet, une condition d’application et une erreur que sa lecture permet d’éviter. Notez la version consultée. Expliquez ensuite pourquoi l’article 1458 devrait être examiné avant de choisir le régime d’un ordinateur endommagé par le réparateur contractuellement chargé de le réparer.

Exercice 4 Mener une recherche fédérale

Consultez les articles 8.1 et 8.2 de la Loi d’interprétation fédérale. Une disposition fédérale emploie une notion de droit privé et ne semble pas la définir. Énoncez les vérifications à faire avant d’utiliser le Code civil. Votre réponse doit expliquer pourquoi le recours au droit provincial est important sans être automatique dans tous les cas.

Exercice 5 Faire une fiche de jurisprudence

Ouvrez Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7. Relevez le tribunal, la province d’origine, la référence au recueil et la date. Reformulez l’idée des paragraphes 27 à 30 en 80 à 120 mots. Identifiez ensuite une raison de consulter le Code de procédure civile québécois avant de proposer une procédure à Gatineau.

Exercice 6 Analyser un prêt entre particuliers

Cas fictif. Emma remet 900 $ à Noé. Un message de Noé indique « je te rembourse les 900 $ le 1er juin ». Emma produit le message et une preuve du transfert. Le 15 juin, elle réclame le remboursement. Noé reconnaît le prêt, mais soutient avoir remis 900 $ en espèces le 30 mai, sans reçu. Emma nie ce paiement. Qui doit établir les faits du prêt et ceux du remboursement ? L’absence de reçu permet-elle de conclure automatiquement que Noé n’a pas payé ? Répondez avec les articles 2803 et 2804, sans inventer une preuve.

Exercice 7 Comparer deux régimes

Cas fictif. Une entreprise reçoit un appareil en vertu d’un contrat de réparation et l’endommage pendant le travail. Dans une autre situation, un passant endommage le même type d’appareil sans aucun contrat avec son propriétaire. Expliquez en 150 à 200 mots pourquoi le dommage semblable ne conduit pas nécessairement au même régime de responsabilité. Indiquez les faits qu’il faut vérifier.

Exercice 8 Construire une stratégie proportionnée

Cas fictif. Une étudiante réclame 650 $ pour une prestation non exécutée. Elle possède le contrat, les échanges et une preuve du paiement. Elle souhaite commander immédiatement une expertise de 4 000 $. Proposez une démarche en cinq étapes intégrant la conservation de la preuve, la recherche, une communication écrite, les modes de règlement et l’examen du recours. Ne supposez pas que toute expertise est inutile.

Exercice 9 Reconnaître les limites d’une source

Un outil de génération de texte affirme, sans fournir de décision vérifiable : « Tout ordinateur cassé donne automatiquement droit à 2 000 $ de dommages moraux. » Expliquez pourquoi il faut rejeter cette information comme autorité tant qu’aucun fondement juridique réel n’est retrouvé. Décrivez trois contrôles et indiquez comment poursuivre l’analyse sans cette prétendue décision.

Évaluation générale sur 100 points

Cette épreuve publiée avec son corrigé est un entraînement intégrateur. Pour une évaluation certificative, préparer une variante inédite et appliquer les modalités adoptées par l’établissement.

Durée indicative : 120 minutes. Documents autorisés : chapitre et sources officielles. Total : 100 points. Rédigez vos réponses avant de consulter la section suivante. La qualité du raisonnement, la précision des sources et l’identification des incertitudes comptent davantage qu’une conclusion devinée.

Partie A Maîtrise des notions 20 points

A1 – En 100 mots environ, définissez le droit et expliquez pourquoi il ne se réduit pas aux sanctions pénales. Donnez un exemple de fonction habilitante. 5 points.

A2 – Distinguez droit objectif et droit subjectif au moyen d’une créance contractuelle. 5 points.

A3 – Expliquez le bijuridisme et la place du Code civil au Québec, sans assimiler droit civil, français et droit fédéral. 5 points.

A4 – Distinguez une question de droit substantiel d’une question procédurale dans une demande de réparation. 5 points.

Partie B Sources et méthode 25 points

B1 – Une personne cite seulement « l’article 52 » pour affirmer qu’une loi est invalide. Expliquez ce qui manque. Comparez la fonction du paragraphe 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 et celle de l’article 52 de la Charte québécoise. 10 points.

B2 – Vous trouvez une décision ontarienne favorable dans un dossier de contrat québécois. Donnez cinq vérifications avant de la traiter comme autorité pertinente. 10 points.

B3 – Une loi a été sanctionnée, mais son article déterminant n’est pas encore en vigueur. Peut-on l’appliquer comme règle actuelle simplement parce qu’il apparaît sur une page officielle ? Justifiez. 5 points.

Partie C Cas pratique intégrateur 40 points

Cas fictif. À Gatineau, Samir dépose son ordinateur fonctionnel auprès de Réparation Nord pour un remplacement de batterie convenu par contrat écrit. À la remise, l’écran est fissuré. Le bon d’entrée indique « écran intact ». Un courriel de l’entreprise reconnaît que l’appareil est tombé de l’établi pendant l’intervention. Le coût nécessaire de remplacement de l’écran est évalué à 520 $. L’entreprise refuse toute responsabilité en affirmant que Samir ne peut agir sans condamnation criminelle préalable. Samir demande 520 $ et 3 000 $ « pour punir ». Pour l’exercice, aucune clause de limitation, faute de Samir ou force majeure n’est alléguée.

C1 – Relevez les faits pertinents et formulez la question principale. 6 points.

C2 – Identifiez le régime initial, les articles de départ et les conditions à examiner. Signalez la nécessité de vérifier les règles particulières sans tenter de les inventer. 10 points.

C3 – Appliquez les conditions aux faits et aux documents. Répondez à l’argument de l’entreprise. 12 points.

C4 – Discutez séparément les 520 $ et les 3 000 $, puis formulez une conclusion nuancée. 8 points.

C5 – Proposez une prochaine démarche proportionnée et une vérification procédurale nécessaire. 4 points.

Partie D Réflexion argumentée 15 points

En 250 à 350 mots, expliquez comment la recherche de justice peut guider le travail du juriste sans lui permettre d’ignorer les textes. Intégrez l’équité, la preuve et l’accès à la justice ; utilisez au moins deux références du module. Une simple déclaration de valeurs ne suffit pas : illustrez une tension et une réponse possible.

Corrigés de la banque et de l’évaluation

Réponses aux questions de réflexion

Q1 – Il faut d’abord établir le contenu, la validité et le champ de la règle à partir des sources. On peut ensuite rechercher une interprétation admissible, un recours ou une limite constitutionnelle applicable. La critique morale ou politique demeure distincte : elle peut proposer une réforme en expliquant les intérêts affectés. Le désaccord personnel ne prouve pas une invalidité.

Q2 – Une personne publique peut participer à un rapport contractuel. L’identité de la ville invite à vérifier les règles publiques particulières, mais elle ne fait pas disparaître les obligations privées. L’article 1376 C.c.Q. prévoit justement l’application des règles du livre Des obligations à l’État et aux autres personnes morales de droit public, sous réserve des autres règles applicables. [R1]

Q3 – La facture documente une réparation et son coût. Elle ne suffit pas, à elle seule, à attribuer la faute et le dommage au défendeur. Il faut relier le besoin de réparation à l’événement, établir les autres conditions du régime et examiner la fiabilité des pièces. L’erreur serait de confondre preuve du montant et preuve de la responsabilité.

Q4 – Une réponse utile examine les objectifs de la personne, les preuves, l’urgence, les solutions négociées et les voies procédurales. L’article 18 C.p.c. soutient un choix proportionné. Cela ne signifie pas qu’un petit montant ne mérite jamais une protection : un enjeu de principe ou une autre conséquence peut compter. Le conseil doit expliquer les options et leurs contraintes. [R2]

Corrigés des exercices

Exercice 1 – A : rapport privé, principalement contractuel et substantiel, avec une éventuelle dimension procédurale pour le recours. B : droit public, notamment administratif, parce qu’un pouvoir municipal est contesté. C : procédure ; le délai doit toutefois être recherché dans le régime précis. D : droit international privé, qui comprend des règles internes de reconnaissance. E : droit subjectif, la créance personnelle étant fondée sur le droit objectif. L’erreur commune consiste à vouloir attribuer une seule catégorie exclusive à chaque dossier.

Exercice 2 – Les cinq affirmations sont fausses. A : le droit attribue aussi des pouvoirs et organise des rapports ; toute conséquence n’est pas pénale. B : la règle supplétive s’applique si les parties n’y ont pas valablement dérogé. C : le Code civil est une loi fondamentale du droit privé, non la Constitution. D : la tradition civiliste n’exclut pas l’autorité des précédents applicables de la Cour suprême. E : la compétence constitutionnelle et les conditions de la prépondérance doivent être analysées ; l’étiquette fédérale ne règle pas tout conflit.

Exercice 3 – Article 9 : distinction entre règles supplétives et ordre public ; il faut qualifier la règle à laquelle les parties veulent déroger. Article 1458 : responsabilité liée aux engagements contractuels et interdiction de contourner le régime pour choisir des règles plus favorables ; il faut établir le contrat, l’obligation et le lien avec le manquement. Article 2803 : répartition du fardeau relatif aux faits qui fondent une prétention ou l’extinction alléguée d’un droit. L’ordinateur confié au réparateur exige de commencer par le contrat. Une référence à 1457 sans examen du contrat serait incomplète. [R1]

Exercice 4 – Il faut identifier le texte fédéral et ses définitions ; déterminer si une notion privée doit effectivement le compléter ; établir la province d’application ; vérifier une

éventuelle règle contraire ; enfin employer les concepts compatibles avec le système provincial. Les articles 8.1 et 8.2 ne créent ni libre choix de la tradition ni subordination générale de toute loi fédérale au Code civil. [R6]

Exercice 5 – Cour suprême du Canada ; pourvoi provenant de l'Ontario ; décision du 23 janvier 2014 ; 2014 CSC 7, [2014] 1 R.C.S. 87. Reformulation possible : une procédure juste doit permettre d'établir les faits et d'appliquer les règles, tout en restant accessible. Le recours au procès conventionnel n'est pas toujours le moyen le plus adapté. Les démarches doivent être proportionnées à la nature du litige et aux intérêts concernés. Pour Gatineau, il faut ensuite consulter les voies prévues au Code de procédure civile québécois : l'arrêt ne transplante pas les règles ontariennes de jugement sommaire. [R8]

Exercice 6 – Emma supporte le fardeau des faits fondateurs du droit qu'elle invoque. Les admissions de Noé et les pièces sont pertinentes. Noé, qui allègue un paiement éteignant l'obligation, doit prouver les faits de ce paiement. L'absence de reçu peut rendre sa preuve difficile, mais elle ne prouve pas automatiquement l'absence de paiement. Les éléments admissibles doivent être évalués selon la prépondérance. Il faut distinguer fardeau, admissibilité et force probante ; le chapitre ne permet pas d'écarter par principe tout autre mode de preuve. [R1, art. 2803 et 2804]

Exercice 7 – Dans le premier cas, on établit les parties et le contenu du contrat, la prestation promise, le manquement et son lien avec le préjudice. L'article 1458 constitue le point de départ. Dans le second, l'absence de lien contractuel pertinent oriente vers l'article 1457 et la conduite exigible dans les circonstances. Les règles spéciales, la preuve du dommage et la causalité restent à examiner. La similitude du coût de réparation ne rend pas identiques les obligations préexistantes. [R1]

Exercice 8 – Première étape : rassembler et préserver contrat, paiement, échanges et chronologie. Deuxième : qualifier la prestation et vérifier le régime, les délais et les pièces manquantes. Troisième : communiquer une demande précise et documentée, en vérifiant les exigences applicables de mise en demeure. Quatrième : examiner négociation ou médiation selon le contexte. Cinquième : choisir la voie de recours et les preuves proportionnées. Une expertise peut être nécessaire sur une question technique ; son coût élevé doit être justifié par son utilité et les enjeux, non décidé automatiquement. [R2, art. 1 et 18]

Exercice 9 – Le cas du manuel ne constitue pas un jugement. Une affirmation produite par un outil n'est pas une autorité. Si une référence est ensuite proposée, il faut vérifier son existence dans la collection officielle, la concordance entre titre, année et numéro, puis le contenu du passage censé soutenir la proposition. On ne doit pas citer l'affirmation comme autorité. L'analyse peut continuer à partir des articles 1457 ou 1458 selon le régime, de la preuve et des sources réelles. Une apparence de référence juridique ne garantit aucune authenticité.

Corrigé et barème de l'évaluation

Partie A – 20 points. A1 : ensemble organisé de règles, principes et institutions, 2 points ; distinction d'avec la seule sanction, 2 ; exemple habilitant pertinent, 1. A2 : droit objectif, 2 ; prérogative subjective, 2 ; lien par le contrat, 1. A3 : coexistence des traditions, 2 ; place du Code civil en droit privé québécois, 2 ; distinction langue, tradition et droit fédéral, 1. A4 : définition du fond, 2 ; procédure, 2 ; exemple articulé, 1. Des formulations différentes sont acceptées si elles conservent ces distinctions.

Partie B – 25 points. B1 : identification complète du texte et de la subdivision, 2 ; suprématie constitutionnelle et incompatibilité au paragraphe 52(1), 4 ; primauté particulière de la Charte québécoise pour les articles 1 à 38 avec réserves, 4. B2 : tribunal et niveau d'autorité,

2 ; texte et régime étudiés, 2 ; faits juridiquement comparables, 2 ; motifs majoritaires et proposition déterminante, 2 ; actualité et traitement ultérieur, 2. B3 : sanction différente de l’entrée en vigueur, 2 ; absence d’application automatique, 2 ; vérification des dispositions d’entrée en vigueur ou transitoires, 1.

C1 – 6 points. Faits : contrat de réparation, état initial, chute reconnue et coût documenté, 4 points. Question : responsabilité contractuelle de l’entreprise pour le dommage à l’écran, 2 points. La demande punitive constitue une question distincte à discuter.

C2 – 10 points. Régime contractuel et article 1458, 3 points. Obligation, manquement, préjudice et causalité, 4 points. Charge et degré de preuve, articles 2803 et 2804, 2 points. Vérification des règles particulières du contrat et, si applicable, de consommation, 1 point. On ne pénalise pas l’étudiant qui signale un point à rechercher au lieu d’inventer une règle spéciale.

C3 – 12 points. L’appareil a été confié pour une batterie, non pour supporter un écran cassé ; le contrat et le bon d’entrée permettent de préciser le contexte, 3 points. Le courriel reconnaissant la chute étaye le manquement et la causalité, à apprécier avec l’ensemble du dossier, 3 points. Le devis doit être relié à une réparation nécessaire du dommage, 3 points. Une condamnation criminelle n’est pas une condition générale préalable à la responsabilité contractuelle civile ; les objets et règles des processus diffèrent, 3 points. L’absence de poursuite criminelle ne répond donc pas à la demande civile.

C4 – 8 points. Les 520 $ peuvent correspondre à un préjudice matériel indemnisable si la nécessité et le montant sont établis, 3 points. Les 3 000 $ ne peuvent être accordés automatiquement pour punir : l’article 1621 C.c.Q. suppose qu’une loi prévoie des dommages-intérêts punitifs ; il faut identifier un tel fondement et ses conditions, absents de l’énoncé, 3 points. Conclusion : demande matérielle sérieusement étayée, montant et règles complémentaires à vérifier, sans garantie automatique du résultat, 2 points. Un simple manquement contractuel n’autorise pas à inventer une peine civile. [R1]

C5 – 4 points. Une demande écrite documentée, suivie de l’examen d’un règlement approprié, est une démarche plausible, 2 points. Vérifier le tribunal compétent et les délais ou les formalités pertinentes, 2 points. Le seul lieu « Gatineau » ne résout pas toute la compétence.

Partie D – 15 points. Distinction entre droit positif et critique, 4 points ; équité encadrée par les règles, 3 ; rôle de la preuve, 2 ; proportionnalité et accès à la justice, 3 ; deux références pertinentes, 2 ; clarté et exemple, 1. Une réponse qui affirme seulement « il faut être juste » reste insuffisante.

Réponse modèle pour la partie D – La recherche de justice oblige le juriste à examiner les effets de la règle sur les personnes, mais elle ne lui permet pas de remplacer les sources par ses préférences. Dans un différend contractuel, il doit commencer par établir les obligations et les conditions du recours. Il peut ensuite discuter la pertinence d’une réforme si la solution légale paraît socialement insatisfaisante. Cette distinction rend sa position vérifiable.

L’équité peut jouer un rôle lorsque le droit la reçoit. L’article 1434 C.c.Q. permet notamment d’examiner les conséquences d’un contrat au-delà de ses termes exprès, selon sa nature, les usages, l’équité ou la loi. Cela exige une justification liée au contrat précis. Le juriste ne peut pas en déduire un pouvoir de fixer librement une solution qui lui plaît.

La preuve constitue également une exigence de justice. Condamner une personne sur une simple impression favorable au demandeur sacrifierait la possibilité de répondre et la fiabilité du résultat. Les articles 2803 et 2804 C.c.Q. obligent à identifier les faits à établir et le degré

de preuve. Une personne dont la demande est fondée doit être aidée à réunir les éléments pertinents, sans fabrication ni dissimulation.

Enfin, une procédure inutilisable en pratique protège mal les droits. L’article 18 C.p.c. invite à proportionner les démarches à la complexité et aux enjeux. Pour une réparation documentée de faible montant, une communication claire et l’examen d’un règlement peuvent être préférables à des expertises multiples. Si un point technique décisif reste contesté, une expertise peut néanmoins être justifiée. La justice se recherche ainsi dans une application rigoureuse du droit, une preuve loyale et un processus réellement accessible. [R1 ; R2]

Autoévaluation et reprise ciblée

Un résultat inférieur à 60 sur 100 appelle une reprise des distinctions et de la méthode avant d’avancer. Entre 60 et 79, identifiez surtout les étapes où une règle a été citée sans application. À partir de 80, approfondissez les objections et les limites des sources. Ces repères servent à l’autoformation ; ils ne constituent pas un règlement institutionnel de notation.

Pour chaque erreur, indiquez sa catégorie : notion, source, version, qualification, preuve, application ou conclusion. Réécrivez ensuite le passage. Cette reprise active est plus utile que la mémorisation du corrigé : un cas nouveau déplacera les faits et exigera le même travail.

Glossaire de travail

Acte juridique – Manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit, comme un contrat.

Acte normatif – Acte qui établit des normes ; sa valeur dépend de son auteur, de sa compétence et du cadre juridique.

Allégation – Affirmation d’un fait ou d’une prétention ; elle n’est pas nécessairement prouvée.

Appel – Recours devant une juridiction supérieure dans les cas et conditions prévus par la loi.

Bonne foi – Standard juridique qui encadre notamment l’exercice des droits et la conduite des parties à une obligation.

Compétence – Pouvoir légal d’une autorité ; pour un tribunal, pouvoir de connaître d’une affaire.

Créance – Droit d’un créancier d’exiger une prestation d’un débiteur.

Dispositif – Partie d’une décision qui énonce la solution ou les ordonnances.

Droit commun – Ensemble général de règles servant de fondement dans une matière, sous réserve des règles spéciales.

Droit positif – Droit en vigueur dans l’ordre juridique et au moment considérés.

Fardeau de preuve – Charge d’établir les faits nécessaires à une prétention selon le régime applicable.

Jurisprudence – Ensemble de décisions et de solutions judiciaires pertinentes.

Loi habilitante – Loi qui confère à une autorité un pouvoir, notamment celui de réglementer.

Ordre public – Ensemble d’exigences auxquelles les personnes ne peuvent déroger librement lorsqu’elles s’appliquent.

Préjudice – Atteinte ou perte juridiquement pertinente dont la réparation dépend du régime invoqué.

Prépondérance – Degré ordinaire de preuve civile : le fait doit être plus probable que son inexistence, sous réserve de la loi.

Prescription – Mécanisme par lequel l’écoulement du temps peut permettre d’acquérir un droit ou entraîner son extinction, selon les conditions légales.

Qualification – Opération qui rattache les faits à une catégorie juridique afin de déterminer les règles pertinentes.

Ratio decidendi – Motif juridique nécessaire à la solution d’une décision.

Recours – Moyen juridique de demander la reconnaissance, la protection ou la mise en œuvre d’un droit.

Règle supplétive – Règle applicable lorsque les personnes n’ont pas valablement organisé autrement la situation.

Règle impérative – Règle qui s’impose malgré une volonté contraire dans son champ d’application.

Règlement – Norme adoptée dans l’exercice d’un pouvoir réglementaire attribué par la loi.

Stare decisis – Principe de respect des précédents, suivant leur autorité et leur portée.

Références et lectures dirigées

Les références R1 à R20 permettent de retrouver les textes, décisions et ressources institutionnelles utilisés dans les leçons. Pour chaque recherche, distinguer la date des faits, la version applicable et la date de consultation. Vérifier les modifications, les dispositions transitoires et le traitement jurisprudentiel pertinent. Les notices pédagogiques ne remplacent pas les textes intégraux. R2, R3, R4, R5, R6 et R19 ont été consultés en ligne le 4 octobre 2026 ; les autres références constituent des lectures dirigées et des sources de base à contrôler dans leur version pertinente.

Textes québécois

[R1] Code civil du Québec, RLRQ, c. CCQ-1991. Lecture : disposition préliminaire ; art. 6 à 9, 1375 à 1378, 1434, 1457, 1458, 1478, 1621, 2803 et 2804 ; table des dix livres. Texte de référence ; vérifier la version applicable sur Légis Québec.

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/CCQ-1991.pdf

[R2] Code de procédure civile, RLRQ, c. C-25.01. Lecture : disposition préliminaire ; art. 1, 17, 18, 33 et 34. Légis Québec. Utiliser la version courante pour un recours réel.

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-25.01.pdf

[R3] Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, c. C-12. Lecture : art. 1, 10, 49, 51 et 52 ; comparer sa portée à celle de la Charte canadienne.

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/C-12.pdf

[R14] Loi sur le notariat, RLRQ, c. N-3, art. 10 et 11. Mission du notaire, réception des actes et impartialité comme officier public.

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/N-3.pdf

[R16] Loi d’interprétation, RLRQ, c. I-16. Texte de référence pour l’interprétation des lois québécoises, à distinguer de la loi fédérale de même nom.

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-16

Constitution et législation fédérale

[R4] Loi constitutionnelle de 1867, 30 & 31 Vict., c. 3 (R.-U.). Lecture : art. 91, 92, 96 et 101. Justice Canada, recueil des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982.

https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/TexteComplet.html

[R5] Loi constitutionnelle de 1982, annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada, 1982, c. 11 (R.-U.). Lecture : Charte canadienne des droits et libertés, art. 1, 24, 32 et 33 ; art. 35 et 52 de la Loi constitutionnelle de 1982.

https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/TexteComplet.html

[R6] Loi d’interprétation, L.R.C. (1985), ch. I-21, art. 8.1 et 8.2. Complémentarité du droit fédéral et du droit privé provincial.

https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-21/page-1.html

Décisions judiciaires

[R7] Rizzo & Rizzo Shoes Ltd. (Re), [1998] 1 R.C.S. 27, Cour suprême du Canada, 22 janvier 1998, notamment par. 21. Méthode d’interprétation législative.

https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1581/index.do

[R8] Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, [2014] 1 R.C.S. 87, 23 janvier 2014, notamment par. 27 à 30. Accès à la justice et proportionnalité ; contexte procédural ontarien.

https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/13427/index.do

[R9] Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217, Cour suprême du Canada, 20 août 1998, notamment par. 49 à 54. Principes constitutionnels sous-jacents.

https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1643/index.do

Ressources institutionnelles et doctrine d’introduction

[R10] Ministère de la Justice du Canada, Les fondements du bijuridisme. Histoire, complémentarité et pluralisme.

https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/harmonization/services_information/fondements-fundamentals.html

[R11] Gouvernement du Québec, Tribunaux du Québec ; consulter les fiches propres à chaque tribunal pour préciser ses compétences.

https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/tribunaux-du-quebec

[R12] Ministère de la Justice du Canada, Les tribunaux et autres instances de compétence fédérale.

https://justice.gc.ca/fra/sjc-csj/ajc-ccs/03.html

[R13] Gouvernement du Québec, Intervenants du système judiciaire ; Barreau du Québec, Les rôles de l’avocat.

https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/intervenants-du-systeme-judiciaire

https://www.barreau.qc.ca/fr/grand-public/faire-affaire-avec-un-avocat/roles-avocats/

[R15] Ministère de la Justice du Canada, Processus d’adhésion au Canada aux traités internationaux en matière de droits de la personne. Distinguer l’engagement international et sa mise en œuvre interne.

https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/gci-icg/didp-ihrl/pa-ta.html

[R17] Gouvernement du Québec, Services de justice, rubrique Aide juridique. Orientation vers le service public compétent pour évaluer l’admissibilité.

https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/services

[R18] Ministère de la Justice du Canada, Bijuridisme législatif : fondements et mode d’emploi, section I, Les origines, publication de recherche archivée. Lecture complémentaire historique et doctrinale ; les textes en vigueur doivent être vérifiés séparément.

https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/harmonization/gaudr/fo/index.html

Références complémentaires

[R19] École du Barreau du Québec. Conditions d’admission. Identification des diplômes reconnus ou de la voie d’équivalence et des autres conditions. Consultation du 4 octobre 2026. Cette page ne constitue pas une validation du statut de l’établissement mentionné sur la couverture.

https://www.ecoledubarreau.qc.ca/candidats/admission-et-inscription/conditions-dadmission/

[R20] Gouvernement du Québec. Liste des établissements universitaires du Québec. Repère institutionnel ; ne vaut pas autorisation d’un programme ou d’une modalité à distance.

https://www.quebec.ca/education/universite/etudier/liste-universites

Crédits des supports pédagogiques

Textes de base : chapitre DRO 101 fourni par Angelo Nibizi. Schémas, cas supplémentaires, parcours de travail et grilles : préparation pédagogique de cette édition enrichie. Les schémas sont originaux et n’utilisent pas de planches anatomiques ou de visuels tiers. Le manuel de médecine fourni sert de référence de structure pédagogique ; aucun enseignement médical ne fait autorité pour une règle juridique.

Tableaux de synthèse

Distinction	Ce qu’elle permet de demander
Objectif / subjectif	Quelle norme générale fonde quelle prérogative personnelle ?
Public / privé	Analyse-t-on un pouvoir public ou un rapport privé, ou les deux ?
Interne / international	Quels ordres juridiques et quels rattachements sont en cause ?
Substantiel / procédural	Quel droit existe et par quelle démarche peut-on l’exercer ?

Ces repères orientent la recherche et ne remplacent pas la qualification du dossier. Les leçons correspondantes expliquent les limites et les contrôles nécessaires. Pour un recours réel, vérifier le texte actuel, les conditions et la compétence de l’autorité.

Tableaux de synthèse suite

Aspect	Droit civil québécois	Common law canadienne
Point de départ en droit privé	Code, lois particulières et concepts généraux	Lois applicables et règles jurisprudentielles
Travail sur les décisions	Interpréter et appliquer les textes et principes	Identifier les précédents et interpréter les lois
Législation	Centrale, avec des lois spéciales	Très importante, pouvant modifier la common law
Méthode	Texte, système, finalité et analogies	Précédents, analogies, distinctions et textes

Ces repères orientent la recherche et ne remplacent pas la qualification du dossier. Les leçons correspondantes expliquent les limites et les contrôles nécessaires. Pour un recours réel, vérifier le texte actuel, les conditions et la compétence de l’autorité.

Tableaux de synthèse suite

Source ou document	Fonction principale	Vérification indispensable
Constitution	Organiser et limiter les pouvoirs	Texte, portée et interprétation constitutionnelle
Loi	Établir des règles dans une compétence	Version, entrée en vigueur et champ d’application
Règlement	Exercer un pouvoir normatif délégué	Loi habilitante et limites du pouvoir
Décisions	Trancher et interpréter	Tribunal, motifs déterminants et traitement ultérieur
Doctrine	Expliquer, systématiser, critiquer	Auteur, date, sources et arguments
Contrat	Créer des obligations entre parties	Validité, contenu et règles impératives

Ces repères orientent la recherche et ne remplacent pas la qualification du dossier. Les leçons correspondantes expliquent les limites et les contrôles nécessaires. Pour un recours réel, vérifier le texte actuel, les conditions et la compétence de l’autorité.

Tableaux de synthèse suite

Institution	Repère pour le débutant
Cour du Québec	Compétences attribuées par la loi en matières civile, criminelle, pénale et de jeunesse, notamment
Cour supérieure du Québec	Tribunal de droit commun et fonctions de contrôle judiciaire, sous réserve des règles applicables
Cour d’appel du Québec	Tribunal général d’appel de la province
Cour suprême du Canada	Tribunal de dernier ressort du pays, selon les voies d’accès prévues
Cours fédérales	Compétences attribuées par les lois fédérales ; pas tout litige touchant une loi fédérale
Tribunaux spécialisés	Matières déterminées par leur loi, par exemple logement, travail ou décisions administratives

Ces repères orientent la recherche et ne remplacent pas la qualification du dossier. Les leçons correspondantes expliquent les limites et les contrôles nécessaires. Pour un recours réel, vérifier le texte actuel, les conditions et la compétence de l’autorité.